SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Proceedings of the Standing Senate Committee on

HUMAN RIGHTS

Chair:

The Honourable WANDA ELAINE THOMAS BERNARD

Wednesday, September 19, 2018 (in camera)
Thursday, October 4, 2018

Issue No. 33

Consideration of a draft agenda (future business)

and

Twenty-eighth meeting:

Study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system

WITNESSES:
(*See back cover*)

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

DROITS DE LA PERSONNE

Présidente :

L'honorable WANDA ELAINE THOMAS BERNARD

Le mercredi 19 septembre 2018 (à huis clos)
Le jeudi 4 octobre 2018

Fascicule nº 33

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

Vingt-huitième réunion :

Étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54213con-54274

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

The Honourable Jane Cordy, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Brazeau
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare),
(or Mitchell)
Hartling
Martin
Ngo
Pate
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator Cormier (*August 21, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

Vice-présidente : L'honorable Jane Cordy

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk
Brazeau
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare),
(ou Mitchell)
Hartling
Martin
Ngo
Pate
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénateur Cormier (*le 21 août 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, September 19, 2018
(68)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met in camera this day at 11:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Cordy, Hartling, Martin, Ngo and Pate (8).

Other senator present: The Honourable Senator Boyer (1).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Alexandra Smith, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Síofra McAllister, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

The chair made a statement.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera meeting.

It was agreed that the committee allow the transcription of today's in camera meeting, that one copy be kept with the clerk of the committee for consultation by committee members or staff present, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of the parliamentary session.

It was agreed that for the purposes of receiving testimony during the committee's public hearing in Winnipeg on October 4, 2018, quorum be any 2 members of the committee.

At 12:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

WINNIPEG, Thursday, October 4, 2018
(69)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5:59 p.m., in the Event Hall, Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, the chair, the Honourable Wanda Elaine Thomas Bernard, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Cordy and Pate (3).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 19 septembre 2018
(68)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11 h 32, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Cordy, Hartling, Martin, Ngo et Pate (8).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Boyer (1).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Alexandra Smith, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Síofra McAllister, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La présidente fait une déclaration.

Il est convenu que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la séance à huis clos d'aujourd'hui, qu'une copie soit conservée dans le bureau du greffier pour consultation par les membres du comité ou le personnel présents et que le document soit détruit par le greffier lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

Il est convenu que, aux fins d'entendre des témoignages pendant l'audience publique du comité à Winnipeg, le 4 octobre 2018, le quorum serait établi à deux membres du comité.

À 12 h 15, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

WINNIPEG, le jeudi 4 octobre 2018
(69)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 17 h 59, dans la salle de réception principale du Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, sous la présidence de l'honorable Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Cordy et Pate (3).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Alexandra Smith, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Sarah Dea, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.)*

WITNESSES:

John Howard Society of Manitoba:

John Hutton, Executive Director.

The Micah Mission:

David Feick, Executive Director.

Roman Catholic Diocese of Saskatoon:

Dianne Anderson, Coordinator, Restorative Ministry.

Elizabeth Fry Society of Manitoba:

Ashley Pankiw, Provincial Reintegration Worker.

Indigenous Women's Healing Centre:

Annetta Armstrong, Executive Director.

Manitoba Metis Federation:

Julyda Lagimodiere, Minister of Justice.

Southern Chiefs' Organization:

Chantell Barker, Community Justice Development Coordinator.

As individuals:

Ryan Steven Beardy, Former Inmate; Political Science Student, University of Winnipeg; Board of Directors, John Howard Society;

Katharina Maier, Assistant Professor, Criminal Justice, University of Winnipeg;

Jason Demers, Lecturer, Department of English, University of Regina;

Serena Hickes.

Black Space Winnipeg:

Alexa Potashnik, President and Founder.

Jones Law Office:

Zilla Jones, Defence Counsel.

Legal Aid Manitoba:

Allison Fenske, Attorney, Public Interest Law Centre.

The chair made a statement.

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Alexandra Smith, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Sarah Dea, agente des communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Société John Howard du Manitoba :

John Hutton, directeur général.

The Micah Mission :

David Feick, directeur général.

Diocèse catholique romain de Saskatoon :

Dianne Anderson, coordonnatrice, ministère de la réparation.

Société Elizabeth Fry du Manitoba :

Ashley Pankiw, agente de réintégration provinciale.

Indigenous Women's Healing Centre :

Annetta Armstrong, directrice générale.

Fédération des Métis du Manitoba :

Julyda Lagimodiere, ministre de la Justice.

Organisation des chefs du Sud :

Chantell Barker, coordonnatrice du développement de la justice communautaire.

À titre personnel :

Ryan Steven Beardy, ex-prisonnier; étudiant en science politique, Université de Winnipeg; conseil d'administration, Société John Howard;

Katharina Maier, professeure adjointe, justice criminelle, Université de Winnipeg;

Jason Demers, conférencier, Département d'anglais, Université de Regina;

Serena Hickes.

Black Space Winnipeg :

Alexa Potashnik, présidente et fondatrice.

Jones Law Office :

Zilla Jones, avocate de la défense.

Aide juridique du Manitoba :

Allison Fenske, avocate, Centre juridique d'intérêt public.

La présidente fait une déclaration.

It was agreed that photography and filming be authorized during this meeting.

Mr. Hutton, Mr. Feick, Ms. Anderson, Ms. Pankiw, and Ms. Armstrong made statements and answered questions.

At 6:51 p.m., the committee suspended.

At 7:04 p.m., the committee resumed.

Ms. Lagimodiere, Ms. Barker, and Mr. Beardy made statements and answered questions.

At 7:59 p.m., the committee suspended.

At 8:08 p.m., the committee resumed.

Mr. Demers, Ms. Maier, Ms. Potashnik, Ms. Jones, and Ms. Fenske made statements and answered questions.

At 9:03 p.m., the committee suspended.

At 9:11 p.m., the committee resumed.

The committee invited the public to make statements in a town hall format.

Ms. Hickes made a statement and answered questions.

At 9:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'autoriser la prise de photos et le tournage durant cette réunion.

M. Hutton, M. Feick, Mme Anderson, Mme Pankiw et Mme Armstrong font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 51, la séance est suspendue.

À 19 h 4, la séance reprend.

Mme Lagimodiere, Mme Barker et M. Beardy font des déclarations et répondent aux questions.

À 19 h 59, la séance est suspendue.

À 20 h 8, la séance reprend.

M. Demers, Mme Maier, Mme Potashnik, Mme Jones et Mme Fenske font des déclarations et répondent aux questions.

À 21 h 3, la séance est suspendue.

À 21 h 11, la séance reprend.

Le comité invite le public à faire des déclarations dans le cadre de la formule « assemblée publique ».

Mme Hickes fait une déclaration et répond aux questions.

À 9 h 23, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Joëlle Nadeau

Clerk of the Committee

EVIDENCE

WINNIPEG, Thursday, October 4, 2018

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5:59 p.m. to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

Senator Wanda Elaine Thomas Bernard (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Senators, is it agreed that photography and filming be authorized during this meeting?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I would like the senators to introduce themselves, and we will begin with the deputy chair.

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Pate: Kim Pate from Ontario.

The Chair: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia, Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights.

We are honoured to be at the Ma Mawi Wi Chi Itata Centre in Winnipeg tonight to continue our study on the human rights of prisoners in the correctional system.

Earlier this week we were in Saskatchewan, where we visited the Saskatchewan Penitentiary, the Prince Albert Grand Council Spiritual Healing Lodge, the Okimaw Ohci Healing Lodge and the Regional Psychiatric Centre. This morning in Manitoba we visited Stony Mountain Institution.

We are pleased to be welcoming so many witnesses this evening for the public hearings. We have three panels, and each panel is large. Each panellist has been asked to bring five minutes of opening remarks, and I will set the timer. Then we will have questions from the senators, and we will end this panel just prior to 7 p.m., at which time the next panel will have the floor.

For our first panel we welcome, from the John Howard Society of Manitoba, John Hutton, Executive Director; from the Micah Mission, Reverend David Feick, Executive Director; from the Roman Catholic Diocese of Saskatoon, Dianne Anderson, Coordinator of Restorative Ministry; from the Elizabeth Fry Society of Manitoba, Ashley Pankiw, Provincial Reintegration

TÉMOIGNAGES

WINNIPEG, le jeudi 4 octobre 2018

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 17 h 59, pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

La sénatrice Wanda Elaine Thomas Bernard (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames les sénatrices, êtes-vous d'accord pour autoriser la prise de photos et de vidéos durant cette réunion?

Des voix : D'accord.

La présidente : J'aimerais que les sénateurs se présentent, et nous commencerons avec la vice-présidente.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La présidente : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

C'est un honneur pour nous d'être au Ma Mawi Wi Chi Itata Centre à Winnipeg ce soir pour poursuivre notre étude sur les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

Plus tôt cette semaine, nous étions en Saskatchewan, où nous avons visité le pénitencier de la Saskatchewan, le pavillon de ressourcement spirituel du Grand conseil de Prince Albert, le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci et le centre psychiatrique régional. Ce matin, au Manitoba, nous avons visité l'Établissement de Stony Mountain.

Nous sommes ravis d'accueillir de nombreux témoins ce soir dans le cadre des audiences publiques. Nous avons trois groupes, qui comptent chacun de nombreux témoins. On demandera à chaque témoin de faire une déclaration liminaire de cinq minutes, et je vais chronométrer. Nous entendrons ensuite les questions des sénateurs. Nous terminerons avec ce groupe de témoins juste avant 19 heures, où nous accueillerons le prochain groupe de témoins.

Parmi nos premiers témoins, nous accueillons, de la Société John Howard du Manitoba, John Hutton, directeur général, de la Micah Mission, le révérend David Feick, directeur général, du Diocèse catholique romain de Saskatoon, Dianne Anderson, coordonnatrice du ministère de la réparation, de la Société Elizabeth Fry du Manitoba, Ashley Pankiw, agente de

Worker; and from the Indigenous Women's Healing Centre, Annetta Armstrong, Executive Director.

I will ask you to speak in that order. Mr. Hutton, you have the floor first.

John Hutton, Executive Director, John Howard Society of Manitoba: I would like to begin by acknowledging that we are on Treaty 1 territory, the traditional lands of the Anishinaabeg, Cree, Oji-Cree, Dakota and Dene Peoples, and the homeland of the Métis Nation. I thank the Standing Committee for the invitation to take part in this panel, to extend my appreciation to the other panellist, and to thank the Ma Mawi Wi Chi Itata Centre for hosting us this evening.

The John Howard Society of Manitoba, one of 63 John Howard societies across Canada, advocates for change from the inside. We provide a number of services and programs to our clients who are generally incarcerated men. We also advocate on behalf of our clients, bringing their voices to events such as this one.

I would like to make an obvious but important point. Human rights do not stop at the prison door. Those who are incarcerated do not lose their human rights when they go into custody. This is set out in section 4(d) of the Corrections and Conditional Release Act: "offenders retain the rights of all members of society" with this caveat: "except those that are, as a consequence of the sentence, lawfully and necessarily removed or restricted."

The challenge is to ensure that those held in custody lose no more of their rights than is necessary to ensure their safe, just and humane incarceration. To put it another way, every person on Canadian soil, including those in our prisons, deserves to be treated with humanity and dignity and to have full access to Canada's human rights protections. As you listen to me and the others speak this evening, I would ask that you use this point of view to filter what you see and hear.

I will be talking about the rights of those who die in custody and their right to have those deaths investigated in an open proceeding charged with making recommendations to prevent similar deaths in future.

The most common form of this is a coroner's inquest called under provincial legislation, yet these proceedings are severely limited when the death in question occurs in a federal correctional centre. Last month saw the conclusion of the Sampson inquest at which we had standing. It examined the death of two inmates at Stony Mountain Institution in 2013. While Correctional Service Canada did participate voluntarily, they were under no compulsion to do so. As well, they were not bound by any of the recommendations as the provincial court

réintégration provinciale, et de l'Indigenous Women's Healing Centre, Annetta Armstrong, directrice générale.

Je vais vous demander de prendre la parole dans l'ordre que je vous ai nommés. Monsieur Hutton, vous avez la parole en premier.

John Hutton, directeur général, Société John Howard du Manitoba : J'aimerais tout d'abord souligner que nous sommes sur le territoire du traité n^{o} 1 des terres traditionnelles des Anishaabeg, des Cris, des Ojicris, des Dakota et des Dénés, et sur la terre natale des Métis. Je remercie le comité sénatorial de m'avoir invité à faire partie de ce groupe de témoins, à exprimer ma reconnaissance aux autres témoins et à remercier le Ma Mawi Wi Chi Itata Centre de nous accueillir ce soir.

La Société John Howard du Manitoba, l'une des 63 sociétés John Howard au Canada, fait la promotion du changement de l'intérieur. Nous offrons un certain nombre de services et de programmes à nos clients qui sont généralement des hommes détenus. Nous défendons également les intérêts de nos clients, en faisant connaître leurs opinions à des rencontres comme celle-ci.

J'aimerais soulever un point évident mais important. Les droits de la personne ne s'arrêtent pas à la porte de la prison. Les détenus ne perdent pas leurs droits de la personne lorsqu'ils sont placés en détention. C'est prévu à l'alinéa 4d) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition : « le délinquant continue à jouir des droits reconnus à tout citoyen, sauf de ceux dont la suppression ou la restriction légitime est une conséquence nécessaire de la peine qui lui est infligée ».

Le défi consiste à veiller à ce que les détenus ne perdent pas plus de droits que nécessaire pour s'assurer qu'ils sont incarcérés de façon sécuritaire, juste et humaine. Autrement dit, chaque personne en sol canadien, y compris les gens dans nos prisons, mérite d'être traitée avec humanité et dignité et d'avoir pleinement accès aux protections des droits de la personne du Canada. Pendant que vous écouterez les autres témoins et moi parler ce soir, je vous demanderais de tenir compte de ce point de vue pour filtrer ce que vous voyez et entendez.

Je vais parler des droits des gens qui meurent en établissement et de leur droit que ces décès fassent l'objet d'une enquête dans une instance ouverte, responsable de formuler des recommandations pour prévenir des décès semblables à l'avenir.

La forme la plus courante est une enquête du coroner en vertu de la loi provinciale, mais ces procédures sont extrêmement limitées lorsque le décès en question survient dans un centre correctionnel fédéral. Le mois dernier s'est conclue l'enquête Sampson où nous avions qualité pour agir. L'enquête se penchait sur le décès de deux détenus à l'Établissement de Stony Mountain en 2013. Bien que Service correctionnel Canada y ait participé volontairement, il n'était pas contraint de le faire. De plus, il n'était pas lié par aucune des recommandations, puisque

judge hearing the matter had no jurisdiction over federal departments.

We are recommending that the Senate create legislation which would mandate a federal court judge to hold an inquest when prisoners die in the custody of Correctional Service Canada. Proceedings under federal law would require CSC participation and have the authority to make binding recommendations on federal officials. Without such a provision, federally sentenced prisoners do not have the same rights as those in provincial custody following an in-custody death.

I should note that CSC creates a board of investigation to look at the deaths of inmates in federal custody, but these reports are not made public and are usually not shared with the family of the deceased or their advocates. Sealed findings do not bring about systematic change.

I have one example from Dorchester Institution in 2015. A man died from asphyxiation after being pepper sprayed repeatedly in the prison, but his family was not even told the true cause of his death. They were told he had a heart attack. It was only after the story was reported in the media and the Correctional Investigator of Canada looked into the matter that the actual circumstances emerged. Fortunately, this did lead to a number of changes being made, but only because external bodies were looking into it.

On funding for families and advocates, it is important, if you are to have an inquest, that funding needs to be attached to help ensure that families and organizations that advocate on behalf of the incarcerated have legal counsel represent them at the proceedings. At the Sampson inquest, we were represented pro bono by lawyers from the Public Interest Law Centre, but if that had not been the case we would have been at a disadvantage because I would have had to represent the agency myself. I am not a lawyer, and therefore families and their advocates wouldn't be getting the same kind of representation. I would ask that you consider that as well. Thank you.

The Chair: We may get to some of your other points through questions.

David Feick, Executive Director, The Micah Mission: Honourable members of the committee, fellow panellists, ladies and gentlemen, I express appreciation for the invitation and opportunity to speak to you this evening, to be here in this place and to be on Treaty 1 territory. It was quite a shock to receive the invitation and to learn that people in Ottawa actually know a bit about our small organization out in Saskatoon.

le juge de la cour provinciale, saisi de l'affaire, n'avait pas compétence sur les ministères fédéraux.

Nous recommandons que le Sénat élabore une loi qui exigerait qu'un juge de la Cour fédérale procède à une enquête lorsque des prisonniers décèdent sous la garde de Service correctionnel Canada. Les procédures en vertu de la Loi fédérale exigeraient la participation de SCC et conféreraient le pouvoir de formuler des recommandations contraignantes aux fonctionnaires. Sans disposition en ce sens, les prisonniers sous responsabilité fédérale n'ont pas les mêmes droits que les détenus sous responsabilité provinciale à la suite d'un décès en établissement.

Je devrais souligner que SCC crée un comité d'enquête pour se pencher sur les décès des détenus sous responsabilité fédérale, mais ces rapports ne sont pas rendus publics et ne sont habituellement pas divulgués à la famille du défunt ou aux avocats. Des conclusions scellées n'apportent pas des changements systématiques.

J'ai un exemple du pénitencier de Dorchester en 2015. Un homme est mort asphyxié après avoir été aspergé de poivre de Cayenne à répétition à la prison, mais on n'a pas communiqué à la famille la vraie cause de son décès. On lui a dit qu'il avait subi une crise cardiaque. Ce n'est qu'après que l'affaire a été rapportée dans les médias et que l'enquêteur correctionnel du Canada se penche sur l'affaire que les véritables circonstances du décès ont été révélées. Heureusement, un certain nombre de changements ont été apportés par la suite, mais seulement parce que des entités externes ont fait enquête.

En ce qui concerne le financement pour les familles et les avocats, il est important, si une enquête a lieu, d'offrir du financement pour veiller à ce que les familles et les organismes qui défendent les intérêts des détenus puissent recourir aux services d'avocats pour les représenter aux procédures. Dans le cadre de l'affaire Sampson, nous étions représentés gratuitement par des avocats du Centre juridique de l'intérêt public, mais si cela n'avait pas été le cas, nous aurions été désavantagés, car j'aurais été obligé de représenter moi-même l'organisme. Je ne suis pas un avocat, si bien que les familles et leurs défenseurs ne recevraient pas le même type de représentation. Je vous demanderais de réfléchir à cet aspect également. Merci.

La présidente : Nous aborderons peut-être quelques-uns de vos autres points à la période des questions.

David Feick, directeur général, The Micah Mission : Honorables membres du comité, témoins, mesdames et messieurs, je suis reconnaissant de l'invitation et de l'occasion de m'adresser à vous ce soir et d'être ici dans cette enceinte et sur le territoire du traité n^{o} 1. C'était tout un choc de recevoir l'invitation et d'apprendre que les gens à Ottawa connaissent un peu notre petit organisme en Saskatoon.

I am an ordained minister and spiritual care practitioner. I have worked for 6.5 years with the Micah Mission, now as executive director and reintegration chaplain. The Micah Mission is a volunteer-based restorative justice organization. We have three programs: a visitation program in the Regional Psychiatric Centre where our volunteers visit one on one with inmates; Circles of Support and Accountability that provide support for people who are released, specifically people who have offended sexually; and a Faith Community Reintegration Project where we seek to match released offenders with a faith community of their choice. Recently we also hired an Indigenous elder to help teach and train our volunteers who are mostly non-Indigenous to know more about the people, many of whom they will meet inside.

I know time is short, but I would like to share three brief stories of people I have met while working in this work. I won't use their actual names. I don't tell their stories for their sympathy but to point to needs that exist.

Joe was an inmate at one of the institutions when I met him. He is a young Indigenous man. The first thing you notice about him is that he has a huge piece of gauze taped over his nose on his face. I didn't ask him about that but he was very quick to tell me about how, when he was in the one institution, he was housed in segregation for months on end. As he told it, he finally snapped and as a result, as a cry for help perhaps, he says he got something sharp and tried to cut off his nose. He did have a number of surgeries to reconstruct it while he was incarcerated. He took the gauze off and showed me. It looked quite well. They did a good job of it, but he still feels rather self-conscious about it and keeps the gauze on his face. It points to the fact that prison is a traumatic place and that sometimes we are using forms of punishment other than the person being in prison itself as enough punishment. We need to recognize that segregation is something we need to reconsider.

The second person I want to talk about is Lee, a transgender woman, a man who identifies as a woman. She resides in one of the prisons in Saskatchewan. She admits that recent legislation regarding transgender persons in prisons has served to reduce any derogatory comments that she hears from corrections workers, but she feels there is still some discrimination and that respect and cordiality may be missing. Some guards may like to push buttons and provoke prisoners. She feels that some of that is directed toward her because of who she is. It also points to the fact, if you can imagine somebody who identifies as a woman being in a prison full of men, that it is a difficult to imagine and that we need to look at how we work with people who are transgender or in the LGBTQ community.

Je suis un ministre ordonné et un praticien en soins spirituels. Je travaille avec The Micah Mission depuis six ans et demi, maintenant à titre de directeur général et d'aumônier pour la réinsertion sociale. The Micah Mission est un organisme bénévole de justice réparatrice. Nous avons trois programmes : un programme de visites au centre psychiatrique régional où nos bénévoles rendent visite aux détenus individuellement, les Cercles de soutien et de responsabilité qui offrent un appui aux gens qui sont libérés, plus particulièrement aux délinquants qui ont commis une infraction sexuelle, et un projet de réinsertion sociale avec des groupes confessionnels où nous jumelons des délinquants libérés avec un groupe confessionnel de leur choix. Récemment, nous avons aussi embauché un aîné autochtone pour aider à former nos bénévoles qui sont pour la plupart non autochtones afin qu'ils en sachent davantage à propos des gens qu'ils rencontreront principalement dans les établissements.

Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais j'aimerais vous raconter brièvement trois histoires de personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de mon travail. Je ne vais pas utiliser leurs vrais noms. Je ne raconte pas leurs histoires pour avoir leur sympathie, mais pour mettre en lumière les besoins qui existent.

Joe était un détenu dans l'un des établissements lorsque je l'ai rencontré. Il était un jeune homme autochtone. La première chose que l'on remarquait en le voyant était qu'il avait un énorme morceau de gaze fixé avec du ruban adhésif sur le nez. Je ne l'ai pas interrogé à ce sujet mais il m'a rapidement révélé que lorsqu'il était dans cet établissement, il a été placé en isolement pendant des mois. Pendant qu'il racontait son expérience, il a craqué et, peut-être était-ce un appel à l'aide, mais il a dit s'être procuré un objet tranchant et avoir essayé de se couper le nez. Il a subi plusieurs chirurgies de reconstruction pendant son incarcération. Il a enlevé le pansement de gaze et m'a montré son nez. Les chirurgiens ont fait du bon travail. Son nez paraissait bien, mais il était encore gêné de son apparence et gardait le pansement sur son visage. Cette histoire fait ressortir le fait que les prisons sont des endroits traumatisants et que nous utilisons parfois des châtiments pires que l'incarcération en soi. Nous devons reconnaître que l'isolement est un aspect sur lequel nous devons nous pencher.

La deuxième personne dont je veux vous parler est Lee, une femme transgenre, un homme qui s'identifie comme étant une femme. Elle est détenue dans l'une des prisons en Saskatchewan. Elle admet que la récente loi concernant les personnes transgenres dans les prisons a permis de réduire les propos désobligeants qu'elle entend de la part des agents correctionnels, mais elle estime qu'il y a encore de la discrimination et que le respect et la cordialité font défaut. Certains gardiens se plaisent à irriter et à provoquer les prisonniers. Elle estime qu'elle est ciblée en raison de ce qu'elle est. Cela fait ressortir le fait, si vous pouvez imaginer une personne qui s'identifie comme étant une femme dans une prison remplie d'hommes, que nous devons nous pencher sur la façon

The third person is Fred who is incarcerated for sexual offences against his own children. He will be released next month on statutory release. He has worked hard to come up with a good release plan. He has supportive people in place but the plan was rejected. That set him for a loop. He was quite devastated by it and was returned to his unit. He was distressed, depressed and angry. Fortunately another inmate recognized the situation and took him back to the main building and said, "This person needs some mental health care support." They determined that he did, but when they called the mental health people it took them 2,5 hours to get there.

I don't think that had anything to do with people's attitudes or anything like that. It just shows there is a lack of support for that in the institution. We need more mental health support and we need to find more restorative ways of working with people both inside and outside. Thanks for the opportunity.

Dianne Anderson, Coordinator, Restorative Ministry, Roman Catholic Diocese of Saskatoon: I have worked for the Diocese of Saskatoon in the office of prison ministry for the last 13 years. I have recently been honoured as an elder in my community of Our Lady of Guadalupe. I spend half my time at the Catholic Pastoral Centre. For the other half I work at the Saskatoon Correctional Centre. Frankly, I would rather be there than speaking right now, and I would like to thank my husband for supporting me to do this.

The Standing Senate Committee on Human Rights has asked us to share some of our insights on issues relating to human rights of prisoners in the correctional system. One of the greatest barriers for the human rights of inmates stems from the lack of access to programming and other opportunities for healing and self-reflection.

Programs are essential in a correctional sector if we want people to become less violent and to move the men in different trains of thought. Otherwise, they are stuck in little areas being bored. Aggression can appear and tempers can flare. The programs I speak of include anger management, parenting classes, Bedtime Stories with Dad, grief and trauma sessions, chapel for prayer and liturgy, and Returning to Spirit, to highlight one program.

Return to Spirit is a five-day program that helps Indigenous people to heal from residential school trauma. The first 2.5 days focus on their personal stories of trauma and abuse. The second half is a journey of acceptance and healing. This program really

dont nous travaillons avec les personnes transgenres ou la communauté LGBTQ.

La troisième personne est Fred, qui a été incarcéré pour avoir commis des infractions sexuelles à l'endroit de ses propres enfants. Il sera libéré d'office le mois prochain. Il a travaillé fort pour élaborer un bon plan de mise en liberté. Il a des gens qui l'appuient mais le plan a été rejeté. Ce rejet l'a bouleversé. Il était très dévasté par cette décision et est retourné dans son unité. Il était affligé, déprimé et révolté. Heureusement, un autre détenu a reconnu la situation et l'a ramené à l'édifice principal et a dit : « Cette personne a besoin de soutien en santé mentale. » Les agents ont déterminé que c'était le cas, mais lorsqu'ils ont appelé les professionnels en santé mentale, il leur a fallu deux heures et demie pour arriver sur les lieux.

Je ne pense pas que l'attitude des gens était en cause, ou quoi que ce soit de ce genre. Cela montre simplement qu'il y a un manque de soutien en santé mentale dans cet établissement. Nous avons besoin de plus de soutien en santé mentale et nous devons trouver des façons plus constructives de travailler avec les gens à l'interne et à l'externe. Merci de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous.

Dianne Anderson, coordonnatrice, ministère de la réparation, Diocèse catholique romain de Saskatoon : Je travaille pour le diocèse de Saskatoon au bureau de l'aumônier depuis les 13 dernières années. J'ai récemment eu l'honneur d'être nommée aînée de ma communauté de Notre-Dame de Guadeloupe. Je passe la moitié de mon temps au Centre pastoral catholique. L'autre moitié, je travaille au Centre correctionnel de Saskatoon. Bien franchement, je préférerais être là-bas plutôt que de m'adresser à vous en ce moment, et j'aimerais remercier mon mari de m'avoir encouragée à venir témoigner.

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne nous a demandé de lui faire part de nos points de vue sur des questions liées aux droits des prisonniers dans le système correctionnel. L'une des plus grands obstacles pour les droits de la personne des détenus découle du manque d'accès aux programmes et à d'autres initiatives pour favoriser la guérison et l'introspection.

Les programmes sont essentiels dans le secteur correctionnel si nous voulons que les gens deviennent moins violents et si nous voulons amener les hommes à changer de mentalité. Autrement, ils sont coincés dans des espaces restreints à s'ennuyer. Ils peuvent manifester de l'agressivité et les esprits s'échauffent. Les programmes auxquels je fais allusion incluent la gestion de la colère, des cours sur le rôle parental, Bedtime Stories with Dad, des séances sur le deuil et les traumatismes, des chapelles pour la prière et la liturgie et Retourner à l'esprit.

Retourner à l'esprit est un programme de cinq jours qui aide les Autochtones à guérir des traumatismes causés par les pensionnats indiens. Les deux premiers jours et demi mettent l'accent sur les histoires personnelles de traumatismes et de

works. It helps the men to see how their past experiences, whether with their parents, grandparents or in foster care, has affected their future.

I want to share one story. There was a guy in a session. I was afraid of him. I put an emotional barrier between him and me. I feared him physically. I am not usually afraid of the guys. I know who they are and I know what they've done. They are like family to me. They are someone's son, nephew, dad, uncle or *mooshum*. He came in with a mask of who he is: angry, scary, violent and untouchable. I helped him walk through his story in a healing way. Within two days of meeting, the mask came off and he allowed himself to be a real human. He cried and he wept. This led to a smile that brightened the room. His eyes were so bright and clear and filled with happiness. His hug was intensely joyful. It was like a hug you give to a friend you haven't seen for a long time.

He came back and showed me a picture of his family, his wife and his kids. He said, "Thank you, thank you, thank you. I know now I can be a good dad and husband, and good to myself and my siblings. I don't have to come back in here." He is an example of how we want people to leave prison: healed, not angry. That healing can't happen when programs aren't offered.

I get it. Most people see guys in prisons as bad people who should be punished. People say, "Prisons are too soft and too easy." These people have never been in a prison. They have never walked a mile in the shoes of a man who grew up without a father, who grew up in poverty, who grew up raised by parents or grandparents who had been hurt by the residential school system. The men in prison are human beings who deserve a chance to become better men.

We all want the same thing. Whether you are a Conservative or a Liberal, a judge or a criminal, a victim or a visitor, we want the people in prison to come out better people, better citizens, better parents. This can't happen when programs aren't offered. Thank you for your time today.

Ashley Pankiw, Provincial Reintegration Worker, Elizabeth Fry Society of Manitoba: Madam Chair and honourable members of the committee, thank you for inviting me to speak on behalf of the Elizabeth Fry Society of Manitoba regarding the committee's study on the human rights of prisoners

mauvais traitements. La deuxième partie du programme est un cheminement vers l'acceptation et la guérison. Ce programme fonctionne vraiment. Il aide les hommes à voir comment leurs expériences passées, que ce soit avec leurs parents, leurs grands-parents ou leurs familles d'accueil, ont eu une incidence sur leur avenir.

Je veux vous raconter une histoire. Un homme participait à une séance. J'avais peur de lui. J'ai érigé une barrière émotionnelle entre lui et moi. J'avais peur de lui physiquement. Les hommes ne m'effraient pas habituellement. Je sais qui ils sont et ce qu'ils ont fait. Je les considère comme des membres de ma famille. Ils sont le fils, le neveu, le père, l'oncle ou le *mooshum* de quelqu'un. Cet homme est arrivé en cachant derrière une façade ce qu'il est : fâché, effrayé, violent et intouchable. Je l'ai aidé à passer en revue son histoire dans un esprit de guérison. En l'espace de deux jours de séance, il a perdu sa façade et il s'est permis d'être un vrai être humain. Il a pleuré. Il a ensuite illuminé la salle par son sourire. Ses yeux étaient si brillants, clairs et remplis de joie. Son étreinte était extrêmement joyeuse. C'était comme une accolade que l'on donne à un ami qu'on n'a pas vu depuis longtemps.

Il est revenu et il m'a montré une photographie de sa famille, de sa femme, de ses enfants. Il a dit : « Merci, merci, merci! Je sais maintenant que je peux être un bon père et un bon mari, que je peux être bon pour moi-même et les miens. Je n'ai pas à revenir ici. » Il est un exemple de la façon dont nous voulons voir les gens sortir de prison : guéri, pas en colère. Cette guérison ne peut pas se produire lorsque les programmes ne sont pas offerts.

Je sais que la plupart des gens perçoivent les gars qui sont en prison comme de mauvaises personnes qui doivent être punies. Les gens disent : « La prison n'est pas assez stricte et elle est trop facile. » Ces gens-là n'ont jamais été en prison. Ils n'ont jamais marché un mile dans les souliers d'un homme qui a grandi sans père, qui a grandi dans la pauvreté, qui a été élevé par des parents ou des grands-parents qui ont souffert des pensionnats indiens. Ces hommes qui sont en prison méritent qu'on leur laisse la chance de devenir de meilleures personnes.

Nous voulons tous la même chose. Que nous soyons conservateur ou libéral, juge ou criminel, victime ou visiteur, nous voulons tous que les gens ressortent des pénitenciers en étant de meilleures personnes, de meilleurs citoyens, de meilleurs parents que lorsqu'ils y sont entrés. Cela ne peut se produire quand il n'y a pas de programmes. Merci d'avoir pris le temps de m'écouter.

Ashley Pankiw, agente de réintégration provinciale, Société Elizabeth Fry du Manitoba : Madame la présidente, distingués membres du comité, merci de m'avoir invitée à vous parler au nom de la Société Elizabeth Fry du Manitoba dans le cadre de votre étude sur les droitsde la personne des prisonniers dans lesystème correctionnel. Je suis très heureuse de pouvoir

in the correctional system. I look forward to providing insight to help inform your study.

I acknowledge that we are on Treaty 1 territory and that the land on which we gather is the traditional territory for the Anishinaabeg, Cree, Oji-Cree, Dakota and Dene Peoples, and the homeland of the Métis Nation.

As you may already know, the Elizabeth Fry Society of Manitoba is one of 24 societies across Canada. We work with marginalized, victimized, criminalized and institutionalized women. We at the Elizabeth Fry Society of Manitoba have two main branches of service: supervising women while they are in the community on bail and helping women transition back into the community upon their release. We do this through offering support, advocacy and programming to the women we serve.

I work with women in custody to develop individualized release plans. I meet with women currently in custody about concerns they have regarding their treatment. I advocate on behalf of my clients with various agencies, institutions and systems. Today I will address the overrepresentation of Indigenous women in correctional institutions, the use and misuse of segregation and state-perpetrated sexual assault in the form of strip searching.

First, Manitoba has the highest incarceration rate in Canada, with the number of women being held in custody increasing by 233 per cent between 2003 and 2012. In Manitoba, Indigenous people account for 15 per cent of the population, yet make up 70 per cent of the province's incarcerated adults.

We know that women in conflict with the law have complex patterns of trauma, abuse and violence. When we examine the personal histories of remanded and sentenced women in Manitoba, we see a history of mental health and addiction issues, poverty, and simply women being punished and imprisoned for their attempts to survive colonization.

Second, I will explore how solitary confinement perpetuates a destructive cycle which negatively impacts and neglects the mental health of women in custody. The use of segregation fails to acknowledge women's past traumatic experiences and how these without being addressed lead to negative, sometimes defiant behaviour. This negative behaviour is acknowledged and subsequently addressed, rather than the lack of mental health support offered by the institutions. Thus segregation is an avoidance strategy. The negative psychological effects caused by solitary confinement further perpetuate the negative behaviour and unreceptiveness of the individuals in custody, therefore

vous donner notre point de vue sur la chose afin de vous aider dans votre étude.

Je reconnais le fait que nous sommes sur le territoire visé par le traité n^{o} 1 et qu'il s'agit du territoire ancestral des Anishinaabegs, des Cris, des Oji-Cris, des Dakota et des Denes, ainsi que du berceau de la Nation métisse.

Comme vous le savez sans doute déjà, la Société Elizabeth Fry du Manitoba fait partie d'un groupe de 24 sociétés réparties à travers le Canada. Nous travaillons avec les femmes marginalisées, victimisées, criminalisées et institutionnalisées. En matière de services, notre société œuvre sur deux fronts : la supervision des femmes mises en liberté sous caution et l'aide transitoire aux femmes qui réintègrent la communauté après leur libération. Nous faisons cela en offrant du soutien, des recours et des programmes aux femmes que nous cherchons à aider.

Je travaille avec les femmes en détention afin d'élaborer avec elles des plans personnalisés en prévision de leur libération. Je rencontre ces femmes pour discuter des préoccupations qu'elles peuvent avoir concernant la façon dont elles sont traitées. Je fais des représentations au nom de mes clientes auprès d'une variété d'organismes, d'établissements et de systèmes. Aujourd'hui, je vais parler de la surreprésentation des femmes autochtones dans les établissements correctionnels, de l'utilisation et de la mauvaise utilisation de l'isolement ainsi que des agressions sexuelles perpétrées par l'État sous la forme de fouilles à nu.

Pour commencer, précisons que le Manitoba a le plus haut taux d'incarcération au Canada. Le nombre de femmes mises en détention y a augmenté de 233 p. 100 entre 2003 et 2012. Au Manitoba, les Autochtones représentent 15 p. cent de la population et pourtant, ils comptent pour 70 p. 100 des adultes incarcérés de la province.

Nous savons que les femmes qui ont des démêlés avec la loi ont des parcours complexes chargés de traumatismes, de mauvais traitements et de violence. Au Manitoba, lorsque nous examinons les parcours personnels des femmes en détention provisoire ou condamnées, nous voyons invariablement des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, de la pauvreté ou, tout simplement, des femmes que l'on punit et que l'on enferme pour avoir tenté de survivre à la colonisation.

Deuxièmement, je vais tenter de vous expliquer comment l'isolement cellulaire perpétue un cycle destructeur qui a une incidence négative sur les femmes en détention et fait peu de cas de leur santé mentale. En utilisant l'isolement, on ne tient pas compte des traumatismes passés que ces femmes ont vécus et de la façon dont ces traumatismes — lorsqu'ils ne sont pas traités — peuvent mener à des comportements négatifs, voire provocateurs. Plutôt que de reconnaître l'absence de soutien en matière de santé mentale dans les établissements, c'est à ce comportement négatif que l'on s'attaque et c'est à lui que l'on répond. L'isolement est donc une stratégie d'évitement. Les effets psychologiques négatifs provoqués par l'isolement

layering trauma on top of trauma and offering no hope to break the damaging cycle.

The use of segregation fails to acknowledge the complex pattern of trauma women involved in the criminal justice system experience. Attempting to address negative behaviour without acknowledging the cause is a failure and an injustice to individuals in custody. The Canadian Association of Elizabeth Fry Societies calls for an end to the use of segregation. The practice of solitary confinement is a clear breach of human rights. Correctional officers need trauma-informed training. They need to be able to recognize and adequately address signs of mental health distress and post traumatic stress disorder. Correctional officers need adequate tools to be able to recognize complex needs and refer women to mental health specialists when needed. Failure to provide adequate mental health care amounts to cruelty.

Third, when considering the personal histories of trauma, neglect, abuse and violence of the women in custody, to further subjugate them to regular strip searches is a conscious revictimization of a vulnerable population. Strip searches being conducted by correctional officers of the same sex in an effort to be less uncomfortable is a discriminatory assumption based on heteronormative values and norms. It is an example of policy and the resulting treatment of prisoners being governed by bigoted ideas about gender, sex, sexual orientation and sexual preference. When women in custody have visits with loved ones, they are always followed by a dehumanizing, sexually forceful triggering of sexual assault in the form of an invasive strip search. Many women find this a deterrent to connect with the healthy supports in the form of attending visits.

We know that healthy supports are a detrimental factor for successful reintegration back into the community. These connections are vital to the mental well-being of criminalized women during their time in custody. These connections are also vital to their successful transition back into the community. A successful transition influences recidivism rates. We know this.

In closing, I reiterate that we already know recidivism rates drop when transitional supports are in place. At the Elizabeth Fry Society, we know that women need safe and secure housing, adequate mental health services, effective addictions treatment and access to education or employment. They need positive

cellulaire nourrissent les comportements négatifs et la non-réceptivité des détenues. C'est ainsi que les traumatismes s'empilent les uns par-dessus les autres et que l'espoir d'échapper à ce cycle destructeur disparaît.

En recourant à l'isolement, on fait fi de la complexité des expériences traumatiques vécues par ces femmes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Le fait de s'attaquer aux comportements négatifs sans en reconnaître les causes est un cul-de-sac et une injustice envers les personnes en détention. L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry demande la fin de l'utilisation de l'isolement. Le recours à l'isolement cellulaire est une violation flagrante des droits de la personne. Les agentes correctionnelles doivent recevoir une formation sur les traumatismes. Elles doivent être capables de reconnaître les signes de détresse psychologique et les troubles de stress post-traumatique, et d'y répondre adéquatement. Les agentes correctionnelles doivent avoir des outils appropriés pour être en mesure de reconnaître des besoins complexes et de diriger les femmes qui en ont besoin vers des spécialistes en santé mentale. Le fait de ne pas fournir de soins de santé mentale adéquats, c'est de la cruauté.

Troisièmement, lorsque l'on tient compte des antécédents de traumatismes, de négligence, de mauvais traitements et de violence qu'ont vécus ces femmes en détention, le fait de les soumettre régulièrement à des fouilles à nu constitue un geste conscient de « revictimisation » perpétré sur des personnes vulnérables. Et l'on fait fausse route lorsque l'on prétend que les fouilles à nu effectuées par des personnes du même sexe sont une façon de rendre cette procédure moins inconfortable, puisqu'il s'agit d'une présomption discriminatoire fondée sur des valeurs et des normes hétéronormatives. C'est un exemple de politique qui obéit à des conceptions étroites en matière de genre, de sexe, d'orientation sexuelle et de préférences sexuelles, et qui se traduit par ce traitement particulier des détenues. Lorsque les femmes qui sont en détention ont des visites avec des êtres chers, lesdites visites sont invariablement suivies de cette procédure déshumanisante et brusque — cette fouille à nu envahissante — susceptible de faire remonter des souvenirs d'agression sexuelle. Ces fouilles dissuadent beaucoup de détenues d'aller chercher le soutien bienfaiteur que leur procurent ces visites.

Nous savons que l'absence de ce soutien bienfaiteur est un facteur préjudiciable pour une réintégration réussie dans la communauté. Ces liens sont essentiels au bien-être mental des femmes criminalisées qui sont en détention. Ils sont aussi essentiels pour la réussite de la transition de la détention à la communauté, ce qui a une incidence sur les taux de récidive. Nous savons que c'est le cas.

En terminant, je soulignerai de nouveau que nous savons déjà que les taux de récidive chutent lorsque les soutiens à la transition sont en place. À la Société Elizabeth Fry, nous savons que les femmes ont besoin de logements sécuritaires, de services de santé mentale adéquats, de traitements efficaces en matière de

supports and mentorships. They need to heal. They do not need incarceration.

Annetta Armstrong, Executive Director, Indigenous Women's Healing Centre: The Indigenous Women's Healing Centre operates three residential facilities for women, one specifically being our Eagle Women's Lodge site currently partnered with Correctional Service Canada. We have some CRF beds, and currently we have approximately 11 ladies who have just been released from prison. It is no secret that there are Indigenous women overrepresenting the populations of prisons across Canada. It is also no secret that our Indigenous women are overclassified at a danger level they don't deserve. It is no secret these women are getting longer sentences that they don't deserve.

The Indigenous Women's Healing Centre is entering into a section 81 agreement with Correctional Service Canada. Right now, if a woman is sentenced federally in Manitoba there is nowhere for them to go, except to be shipped out of province, away from their families and away from their children. It is about time this section 81 agreement is coming to Winnipeg and to the Indigenous Women's Healing Centre. We have been waiting a long time to have the agreement approved. When organizations such as Correctional Service Canada and Canada, as well, are ready and able to facilitate section 81 and bring our women home, we don't need to wait. I have been waiting a very long time. It's about time to repatriate these women with their families and reunite them with their children.

We are struggling with the women who are being released to us right now. They have their stat releases and then have housing issues. Homelessness post release has been an incredible challenge for us to work with the women coming out of jails. There is a lot of Housing First programs out there, but the gap in the service is working with incarcerated women, and men actually, who are having a hard time to find housing.

I usually prefer to have a woman come and speak on behalf of the organization as an experience. I try to be their voice as much as I can. I want to talk about overclassification of the women coming to us. I've been reading a lot of the files and I am finding out that the women are stuck in institutions. No one in Canada wants to take them because their files are telling them that they're too dangerous. In my experience, I've taken quite a few of these women to come live with us. They are quite pleasant. It is really about the basic human right of being respected and being treated with respect.

toxicomanie et d'un accès à l'école ou au travail. Elles ont besoin de soutien et de mentorats de bonne tenue. Elles ont besoin de guérir, pas d'être enfermées.

Annetta Armstrong, directrice générale, Indigenous Women's Healing Centre : L'Indigenous Women's Healing Centre tient trois résidences pour femmes dont, notamment, notre Eagle Women's Lodge, un site que nous pilotons en partenariat avec Services correctionnels Canada. Ce centre compte quelques lits dits d'« établissement résidentiel communautaire », et il accueille actuellement environ 11 femmes qui viennent de sortir de prison. Ce n'est un secret pour personne : les femmes autochtones sont surreprésentées au sein de la population carcérale dans l'ensemble du Canada. On ne surprendra personne non plus en répétant que les femmes autochtones sont fichées avec un degré de dangerosité qu'elles ne méritent pas et qu'elles reçoivent des peines d'emprisonnement plus longues que ce qu'elles méritent.

L'Indigenous Women's Healing Centre et Services correctionnels Canada ont conclu un accord aux termes de l'article 81. Présentement, au Manitoba, si une femme est condamnée au fédéral, il n'y a aucun endroit où elle pourra être emprisonnée. On sera donc contraint de l'envoyer dans une autre province, c'est-à-dire loin de sa famille et de ses enfants. Il est grand temps que cet accord aux termes de l'article 81 arrive à Winnipeg et au Indigenous Women's Healing Centre. Nous attendons l'approbation de cet accord depuis très longtemps. Maintenant qu'un organisme comme Services correctionnels Canada — et le Canada aussi — est disposé à mettre en œuvre les termes de l'article 81 et de rapatrier ces femmes, nous n'avons pas à attendre. J'attends depuis très longtemps. Il est grand temps de ramener ces femmes auprès de leurs familles et de leur permettre de revoir leurs enfants.

Nous avons de la difficulté à aider les femmes qu'on nous relaie actuellement. Elles ont leur libération d'office, mais elles ont des problèmes de logement. Le fait que ces femmes se retrouvent dans la rue après leur libération complique énormément le travail que nous essayons de faire auprès d'elles. Il y a beaucoup de programmes de style « logement d'abord », mais leurs services ne se rendent pas jusqu'aux femmes qui ont été incarcérées — ni aux hommes qui sont dans la même situation — et qui peinent à se trouver un logement.

D'habitude, je préfère demander à une femme de venir parler de son expérience au nom de l'organisme. J'essaie autant que possible d'être la voix de ces femmes. Je veux parler de la classification excessive des femmes qui viennent à nous. J'ai lu beaucoup de ces dossiers et je m'aperçois que ces femmes sont captives du système. Personne au Canada ne veut les prendre sous son aile parce que leurs dossiers les dépeignent comme étant trop dangereuses. J'ai accueilli beaucoup de ces femmes dans notre centre et je les ai trouvées très plaisantes. Cela renvoie toujours au droit de la personne fondamental d'être traité avec respect.

Section 81 and the best practice we are to show everyone need to be duplicated and replicated all across Canada. We need more section 81 agreements. Our Indigenous organizations need to take the lead in healing Indigenous women in the system. We need to end the retraumatization of our women. In the true spirit of reconciliation, we need to learn to heal the intergenerational trauma of residential schools. Thank you.

The Chair: Thank you all very much for the evidence you have provided. Now we will go to questions.

I will actually time my colleagues as well so that we end this panel on time.

Senator Cordy: Thanks to each and every one of you for being here tonight and for the work you do.

Many people unfortunately don't understand the needs of prisoners need. This is Canada. They should have their human rights. A number of you mentioned that in your speeches. We heard those kinds of things across the country where human rights seem to stop at the door. When we asked prisoners why they don't present their concerns, they said, "We're not even heard, you know" or "Even a dog gets a bone." They are almost comparing themselves because in many cases that is the way they've been treated with a lack of human rights.

Mr. Hutton touched briefly on solitary confinement, and Ashley Pankiw also spoke about solitary confinement. As we travelled across the country, we heard that it's not happening very often. Then, when we were in the prisons and spoke to prisoners, we learned that it might not be called solitary confinement but a rose by any other name is solitary confinement. Would the two of you, or anybody else, comment on solitary confinement and how we would change that? They're saying it has changed but from what we've seen it has not.

Ms. Pankiw: From my experience, there is one unit they transfer inmates to where even service providers such as John Howard or Elizabeth Fry can't access. They will request to be seen, and we aren't given access to the prisoners to provide the services they are requesting, whether it's for reintegration or even possibly pursuing bail.

Mr. Hutton: I prefer to use the term solitary confinement because it describes what is happening better than administrative segregation. Also, there are so many forms of segregation it is hard to keep track of punitive segregation and administrative segregation so I prefer to think of it as solitary confinement.

L'article 81 et la pratique exemplaire que nous allons montrer à tous doivent être repris et appliqués à l'ensemble du Canada. Il faut multiplier les accords aux termes de l'article 81. Nos organismes autochtones doivent donner l'exemple pour guérir les femmes autochtones qui sont dans le système. Nous devons mettre un terme aux traumatismes à répétition que subissent nos femmes. Dans un esprit authentique de réconciliation, nous devons apprendre à nous guérir des traumatismes intergénérationnels engendrés par les pensionnats indiens. Merci.

La présidente : Je remercie chacun de vous de son témoignage. Nous allons maintenant passer aux questions.

Je signale à mes collègues que je vais les chronométrer elles aussi pour veiller à ce que cette portion de la réunion se termine à temps.

La sénatrice Cordy : Merci à tous d'être ici, ce soir, et merci pour le travail que vous faites.

Beaucoup de gens ne comprennent malheureusement pas les besoins des détenus. Nous sommes au Canada. Ils devraient avoir des droits en tant que personnes. Certains d'entre vous en ont parlé dans leur exposé. Un peu partout au pays, on nous a répété que les droits de la personne semblent mourir sur le seuil de la porte. Lorsque nous avons demandé aux détenus pourquoi ils ne faisaient pas entendre leurs préoccupations, ils nous ont dit : « On ne nous écoute même pas », ou « Même les chiens reçoivent un os de temps en temps ». Ils se comparent quasiment aux chiens, car dans bien des cas, on les traite sans égard pour leurs droits en tant que personne.

M. Hutton a parlé brièvement de l'isolement cellulaire, et Ashley Pankiw aussi. Lors de nos visites un peu partout au pays, on nous a dit que ce n'était pas quelque chose de très fréquent. Puis, quand nous sommes allés dans les pénitenciers et que nous avons parlé aux détenus, nous avons appris que cela ne s'appelait pas nécessairement « isolement cellulaire », mais que, à toutes fins utiles, c'en était bel et bien. Est-ce que l'un de vous deux — ou n'importe qui d'autre — peut nous parler un peu plus longuement de l'isolement cellulaire et de ce que nous pourrions faire pour changer cela? On nous a dit que les choses avaient changé, mais d'après ce que nous avons vu, ce n'est pas le cas.

Mme Pankiw : Je sais d'expérience qu'il existe une unité où les détenus sont envoyés et où même les fournisseurs de services comme John Howard ou Elizabeth Fry ne peuvent pas aller. Les détenus demandent à être vus, mais nous ne pouvons pas avoir accès à eux. Nous ne pouvons pas leur donner les services qu'ils réclament, que ce soit en matière de réintégration ou même pour demander une libération sous caution.

M. Hutton : Je préfère utiliser le terme isolement cellulaire parce qu'il est plus évocateur que le terme isolement préventif. De plus, il existe tellement de formes d'isolement, punitif, administratif, alors je préfère utiliser le terme isolement cellulaire.

We are not seeing an improvement. Some 40 years ago an inmate committed suicide while he was being held in solitary confinement, and we're still seeing inmates committing suicide while they are being held in solitary confinement.

Mental health is a big issue. As John Howard of Canada and I think Elizabeth Fry Societies of Canada have argued, along with the B.C. Civil Liberties Association, we should not be using solitary confinement for anyone with a diagnosed mental health problem because of the high rates of self-harm, suicide, and just because of what it does to somebody. If you already have weak mental health, to be locked in a 10-by-7 room for 23.5 hours a day can only make your mental health worse.

Senator Cordy: Mr. Feick and Ms. Anderson spoke about trauma. You said that prison was a traumatic place and you spoke about the need for trauma sessions. Many prisoners have had extensive trauma before they've arrived in prison. The fact of being in prison itself is pretty traumatic when they see a tiny little prison cell.

What programs do we need? You recommended programming for it. Have you seen successful programs that are working to relate to the trauma?

Ms. Anderson: Once a month I do the Return to Spirit program and it works. The change I've seen in the men is amazing. It took me four months to become a trainer, but I chose not to do the circuit with them and chose to stay with the diocese so that I could offer it to the correctional centre. The trainers from Return to Spirit tried to get into the penitentiary. They said yes, but there was a catch. They had to do 12 sessions before they were paid. You can't do that. Just doing the training was these people's living, so they couldn't bring it in there.

This training is important. We need to see what hurts. Once they can heal from that story, I believe they can move forward because otherwise they're stuck in the past.

Senator Pate: You're talking about doing that work in the provincial jail, correct?

Ms. Anderson: I do it in the provincial jail, but other trainers have offered to do it in the penitentiary.

The Chair: My supplementary question is around the trauma as well. I am wondering if any of you could speak to the availability of trauma-informed mental health professionals in the federal system.

Are any of you aware of work that is being done on trauma in the federal penitentiaries?

Nous ne voyons pas d'amélioration. Il y a environ 40 ans, un détenu s'est suicidé pendant qu'il était en isolement cellulaire, et des détenus se suicident encore aujourd'hui lorsqu'ils s'y trouvent.

La santé mentale est un grave problème. Comme l'ont mentionné la Société John Howard du Canada et, je pense, les Sociétés Elizabeth Fry du Canada, tout comme l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, quiconque a été diagnostiqué avec un problème de santé mentale ne devrait pas se retrouver en isolement cellulaire en raison des taux élevés de suicide et d'automutilation et aussi, tout simplement, en raison des répercussions que cela a pour une personne. Si vous avez déjà des problèmes de santé mentale, et qu'on vous enferme dans une pièce de 10 pieds sur 7 pendant 23,5 heures par jour, ces problèmes ne peuvent qu'empirer.

La sénatrice Cordy : M. Feick et Mme Anderson ont parlé des traumatismes. Vous avez dit que la prison est un endroit traumatisant et qu'il fallait s'occuper des traumatismes. Beaucoup de détenus ont subi un grand nombre de traumatismes avant leur arrivée en prison, et le fait de se trouver en prison, dans une cellule minuscule, est traumatisant en soi.

De quels genres de programmes avons-nous besoin ? En connaissez-vous qui réussissent à aider les gens à surmonter leurs traumatismes?

Mme Anderson : Une fois par mois, je donne le programme Return to Spirit, et cela fonctionne. Les changements que j'ai pu constater chez les hommes sont fascinants. Il m'a fallu quatre mois pour devenir formatrice, mais j'ai choisi de ne pas faire le circuit avec les responsables et de demeurer au sein du diocèse afin de pouvoir offrir le programme au centre correctionnel. Les formateurs de Return to Spirit ont tenté d'offrir le programme au pénitencier. On leur a dit oui, mais il y avait une attrape. Les formateurs devaient donner 12 séances avant d'être payés. On ne peut pas faire cela. La formation est leur gagne-pain, alors ils n'ont pas pu l'offrir.

La formation est importante. Il faut savoir ce qui fait mal. Une fois que les détenus ont réussi à guérir, ils peuvent avancer. Sans cela, ils demeurent figés dans le passé.

La sénatrice Pate : Vous parlez d'offrir le programme dans la prison provinciale, n'est-ce pas?

Mme Anderson : Je l'offre dans la prison provinciale, mais d'autres formateurs l'offrent au pénitencier.

La présidente : Ma question complémentaire porte également sur les traumatismes. Est-ce que l'un de vous pourrait nous parler de la disponibilité des professionnels en santé mentale spécialisés dans les traumatismes au sein du système fédéral?

Savez-vous quel travail se fait dans les pénitenciers fédéraux pour s'occuper des traumatismes?

Mr. Feick: All that I am aware of are programs like what Dianne Anderson, the chaplains and the volunteer chaplains are bringing in. I don't know of any psychologists or anyone who is doing that kind of programming, but there may be some I am not aware of.

Mr. Hutton: We have begun an Indigenous men's healing program for male survivors of childhood sexual abuse. We're drawing our clients from those who are incarcerated. We've run three programs now. It's an elder-led program. We've drawn about half of our participants from Stony Mountain Institution who come out on an escorted absence. It has been very good.

I have just a quick shout-out. I don't know if you met anyone today when you were at Stony Mountain. They have a program called POPS, the Peer Offender Prevention Service that does amazing work. I would say it's very professional and trauma informed, even though the practitioners are all inmates and many of them are men serving life sentences.

Senator Pate: One of the things that struck us when we were meeting with the fellows involved in POPS is that they are doing an awful lot of work that otherwise is done by paid professionals within the Correctional Service Canada: psychologists, psychiatrists, social workers and correctional officers. They are not paid anything except an institutional wage. They get no credit for it. They have no prospect of employment when they are released. As Senator Cordy said, the sense of discouragement was more than palpable.

One talked about coming out and spending three weeks or three months looking for work. All he had to show was the certificates that were given, some through those programs. Basically employers laughed at him. That wouldn't get him a job.

It strikes me that it is very positive, but would you agree that there should be an obligation on the part of corrections to actually do more than that?

I will ask my second question as well. Ms. Armstrong, most of the section 81 agreements with Correctional Service Canada in my experience are limited in terms of lower security prisoners, even though the legislative intent was to allow communities with those kinds of agreements to welcome back people, even if they were starting a life sentence.

Are you following the correctional strictures, or have you been requesting to take maximum security women as part of your contract? Perhaps you can both speak to that. Generally, I think the position of Elizabeth Fry is different from that of John Howard on segregation, which is eliminating it. We have observed in men's prisons as well as in women's prisons that

M. Feick : Je connais seulement les programmes qui sont offerts par Diane Henderson, les aumôniers et les aumôniers bénévoles. Je ne sais pas si des psychologues ou d'autres professionnels offrent des programmes de ce genre, mais il se peut qu'il y en ait et que je ne sois pas au courant.

M. Hutton : Nous avons commencé à offrir un programme de guérison aux hommes autochtones qui ont survécu aux agressions sexuelles dans leur enfance. Nos clients viennent des prisons. Nous avons offert le programme à trois reprises. Il est dirigé par des aînés. Environ la moitié des participants viennent de Stony Mountain avec un agent accompagnateur. C'est vraiment très positif.

Je voudrais juste souligner un point rapidement. Je ne sais pas si vous avez rencontré des gens à Stony Mountain aujourd'hui. On y offre un programme appelé POPS, un service de prévention avec l'aide de pairs. Même si tous les praticiens sont des détenus dont bon nombre servent des peines d'emprisonnement à vie, je dirais que c'est un service très professionnel et bien informé sur les traumatismes.

La sénatrice Pate : Un élément qui nous a frappés lorsque nous avons rencontré les gens du POPS est qu'ils accomplissent un travail colossal qui, autrement, devrait être accompli par des professionnels rémunérés de Service correctionnel Canada : des psychologues, des psychiatres, des travailleurs sociaux et des agents correctionnels. On leur verse le salaire qu'on verse aux détenus, mais ils ne reçoivent pas de crédit pour cela. Ils n'ont pas de perspective d'emploi à leur sortie. Comme l'a mentionné la sénatrice Cordy, le sentiment de découragement était palpable.

L'un d'entre eux nous a raconté qu'après sa sortie, il s'est cherché du travail pendant trois semaines ou trois mois. Tout ce qu'il avait à montrer aux employeurs était les certificats qu'ils avaient reçus, notamment dans le cadre de ces programmes. Les employeurs lui ont ri au nez, essentiellement. Ce n'était pas suffisant pour qu'on lui offre un emploi.

Je trouve cela très positif, mais pensez-vous que les services correctionnels devraient avoir l'obligation d'en faire plus?

Je vais poser ma deuxième question. Madame Armstrong, si je ne m'abuse, les ententes conclues aux termes de l'article 81 avec Service correctionnel Canada ne s'appliquent qu'aux détenus à sécurité minimale, même si l'intention du législateur était de permettre aux communautés d'accueillir même ceux qui entamaient une peine d'emprisonnement à vie.

Suivez-vous les règles des services correctionnels, ou avez-vous demandé à accueillir des femmes qui purgent des peines dans des établissements à sécurité maximale? Vous pourriez nous en parler tous les deux. Je pense que la position d'Elizabeth Fry sur l'isolement est différente de celle de John Howard, qui veut l'abolir. Nous avons pu nous rendre compte, dans les prisons tant pour hommes que pour femmes, que les détenus à

anybody classified as maximum security is living in a state of segregation in every federal penitentiary we have visited so far.

Do you have any comments on those points?

Ms. Armstrong: That's a very good question. Right now with our current agreement, which isn't a section 81, we are already taking women who are classified as maximum security status. When we become a section 81 we have applied for medium. We were the ones to apply for the medium and minimum status.

From what I am learning right now, as soon as we open our doors to section 81 we will have applications from every level. To answer your question as best as I can, I won't close my doors or turn down any woman who is interested in coming.

I am thinking that Correctional Service Canada is working with us collaboratively enough. I think they will try it for anyone who is from Manitoba. My primary goal is to start repatriating our women back to this province, whatever level they're at.

Mr. Hutton: I would like to quickly answer part of your question in terms of everyone who is in maximum security is living in solitary confinement. If you're not already aware of it — and I am sure Senator Pate is — it is a practice and not a law that everyone starting a life sentence has to go for two years to maximum security. There is no security rationale for that. You could assess somebody as being a very low risk, but they still have to spend two years in solitary confinement at the start.

I wonder if that is something that the Senate could look at. It is a policy that was put in place under the previous government, but it was not as a result of any law or legislation. That might be a place to go. I will acknowledge that the Elizabeth Fry Society is probably further than the John Howard Society in terms of solitary confinement, but the issue of the mandatory maximum security classification is certainly a concern to us as well.

Senator Pate: Can you comment on the POPS?

Mr. Hutton: I want to be careful. My understanding is that POPS was kind of created locally, internally, and almost on the side of the desk, by a very good coordinator out there. I don't think it's officially recognized or nationally recognized or being replicated. Perhaps part of the success would be to recognize it and to maybe see it replicated in other places.

sécurité maximale vivent en isolement dans tous les pénitenciers fédéraux que nous avons visités jusqu'à maintenant.

Avez-vous des commentaires à faire sur ces deux points?

Mme Armstrong : C'est une excellente question. Actuellement, dans le cadre de notre entente, qui ne concerne pas l'article 81, nous accueillons déjà des femmes considérées à sécurité maximale. Dans le cas de l'article 81, nous avons fait une demande pour des détenues à sécurité moyenne. C'est nous qui avons fait la demande pour des détenues à sécurité minimale et moyenne.

D'après ce que j'apprends ici, dès que nous signons une entente au titre de l'article 81, nous recevrons des demandes de tous les niveaux de sécurité. Pour répondre à votre question du mieux que je peux, je ne refuserais aucune femme intéressée à venir.

Je pense que Service correctionnel Canada fait de son mieux pour travailler avec nous. Ils sont sans doute prêts à tenter l'expérience pour toute détenue originaire du Manitoba. Ce que je souhaite avant tout, c'est de rapatrier nos femmes dans la province, peu importe leur niveau de sécurité.

M. Hutton : J'aimerais répondre rapidement à un volet de votre question au sujet des détenus à sécurité maximale qui vivent en isolement cellulaire. Si vous n'êtes pas déjà au courant, et je suis certain que la sénatrice Pate l'est, c'est une pratique, et non une loi, qui veut que tout condamné à une peine d'emprisonnement à vie passe les deux premières années dans un établissement à sécurité maximale. Ce n'est pas une question de sécurité. Une personne peut présenter un danger très faible, mais elle devra tout de même commencer par passer deux ans en isolement cellulaire.

Je me demande si le Sénat pourrait examiner la question. C'est une politique qui a été mise en place sous l'ancien gouvernement, mais cela ne faisait pas suite à une loi ou une mesure législative. Ce serait un élément à examiner. Je suis conscient que la Société Elizabeth Fry va sans doute plus loin que la Société John Howard au sujet de l'isolement cellulaire, mais la classification de sécurité maximale obligatoire est certainement une source de préoccupation pour nous également.

La sénatrice Pate : Pouvez-vous nous parler du POPS?

M. Hutton : Je veux y aller prudemment. Si je comprends bien, c'est une initiative locale, interne, qui a vu le jour, si on veut, sur le coin du bureau d'un excellent coordonnateur. Je ne pense pas que ce soit reconnu officiellement ou à l'échelle nationale, ou qu'il ait été repris ailleurs. Pour en assurer le succès, il faudrait qu'il soit reconnu et sans doute mis en place dans d'autres endroits.

My understanding is that it's sort of not quite under the table. It's just off to the side of the table. I don't understand the politics. The last time I brought somebody in to see the excellent work they were doing, they were afraid I was critical of their work. I haven't actually been in to see the POPS since.

The Chair: Was there another part to your question, senator?

Senator Pate: No. That answered my question.

The Chair: Mr. Feick, you mentioned trans prisoners. We have asked questions across the country in the institutions we've visited about the experience of trans prisoners. What we've been told is that there aren't issues, but we've detected in language some transphobia and just general ignorance about trans realities.

I am wondering if you have any recommendations that would help improve the experiences of transgender prisoners.

Mr. Feick: I have been looking for people who can at least help in counselling, giving direction or just helping trans people in the institutions. I was able to talk to someone with John Howard in Saskatoon. I think they are attempting to do some of that. There has to be some better way of housing them in a different unit or something where they can be on their own and not have to worry about looking over their shoulders and somebody doing something untoward to them, whatever it might be.

Yes, we just need to look at how. As somebody else said, they don't need to be there in the first place, but, yes, some of them have committed some crimes they need incarceration for.

The Chair: Does anyone else want to comment on that?

Ms. Armstrong: I would like to say that we've established with Correctional Service Canada that men identifying as women are more than welcome to come live with us.

Senator Cordy: Ms. Pankiw, you spoke about strip searching. In every women's institution that we went to we heard from women about the humiliation, the degradation and the trauma, over and over and over again. They are going out to work five days a week and they're being strip searched five times a week. If they're going out with a volunteer or a staff member and are coming back, they're being strip searched.

The institutions will say that they have to do it for security reasons. Is there a way around it? Listening to what they are going through was heartbreaking. Did you make any recommendations, or did you speak to Correctional Service Canada?

Ce que je comprends, c'est qu'il s'agit d'une initiative qui, sans se passer sous la table, est un peu en marge. Je ne comprends pas l'aspect politique. La dernière fois que j'ai amené quelqu'un voir l'excellent travail qu'ils font, ils craignaient que je critique leur travail. Je dois dire que je n'y suis pas retourné depuis.

La présidente : Sénatrice, y avait-il un autre volet à votre question?

La sénatrice Pate : Non, cela a répondu à ma question.

La présidente : Monsieur Feick, vous avez parlé des détenus trans. Dans les établissements que nous avons visités partout au pays, nous nous sommes informés de la situation des détenus trans. On nous a dit qu'il n'y avait pas de problème, mais nous avons senti dans la façon de s'exprimer des gens qu'il y avait un peu de transphobie et qu'on ne connaissait pas grand-chose de leur réalité.

Je me demande si vous avez des recommandations à nous faire pour améliorer l'expérience des détenus transgenres.

M. Feick : Je cherche des gens qui pourraient à tout le moins nous aider ou nous donner des conseils, ou simplement aider les personnes trans dans les établissements. J'ai pu parler à quelqu'un de la Société John Howard à Saskatoon. Je pense que la société déploie des efforts en ce sens. On devrait pouvoir les loger dans une unité distincte ou un endroit où ils pourraient être seuls et ne pas s'inquiéter qu'on leur fasse quoi que ce soit.

Oui, il faut juste déterminer comment procéder. Comme on l'a déjà mentionné, ils n'ont pas à se trouver là, mais, oui, certains ont commis des crimes qui nécessitent l'incarcération.

La présidente : Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait ajouter quelque chose?

Mme Armstrong : J'aimerais mentionner que nous avons convenu avec Service correctionnel Canada que les hommes qui s'identifient comme femmes sont les bienvenus chez nous.

La sénatrice Cordy : Madame Pankiw, vous avez parlé des fouilles à nu. Dans tous les établissements pour femmes que nous avons visités, nous avons entendu les femmes parler des humiliations et des traumatismes qu'elles vivent jour après jour. Elles sortent travailler cinq jours par semaine et elles subissent des fouilles à nu chaque fois. Si elles sortent avec un bénévole ou un membre du personnel, à leur retour, elles subissent une fouille à nu.

Les établissements diront qu'ils doivent le faire pour des raisons de sécurité. Peut-on faire autrement? C'était déchirant de leur entendre raconter ce qu'elles subissaient. Avez-vous fait des recommandations à Service correctionnel Canada ou discuté de la question avec eux?

Ms. Pankiw: I would have to agree that it is revictimizing. I honestly don't see a way around it. I don't really believe that it increases the amount of contraband found. I have never heard of contraband being found in the institutions I work in from a strip search. I believe it's more of a practice that has just stuck with us through time.

Mme Pankiw : Je suis d'accord avec vous qu'on les victimise à nouveau. Mais honnêtement, je ne vois pas ce qu'on peut faire d'autre. Par contre, je ne pense pas qu'on ait trouvé beaucoup de contrebande de cette façon. Dans les établissements où j'ai travaillé, je n'ai jamais entendu dire qu'on avait trouvé de la contrebande au cours d'une fouille à nu. Je pense que c'est simplement une pratique qui a pris racine avec le temps.

Senator Cordy: You don't think that there is any evidence or statistics to show that it has to be done?

La sénatrice Cordy : Selon vous, il n'y a pas de preuves ou de statistiques voulant que ce soit nécessaire?

Ms. Pankiw: Not in my personal experience from working with institutions.

Mme Pankiw : Non, pas à partir de mon expérience personnelle dans les établissements.

Senator Cordy: Does Correctional Service Canada give out statistics like the number of strip searches and the amount of contraband that is found? We didn't see any of that, I don't think, did we? Are there any statistics?

La sénatrice Cordy : Service correctionnel Canada tient-il des statistiques sur le nombre de fouilles à nu qui ont été menées et la contrebande qu'on a pu trouver? Nous n'avons rien vu de tel, n'est-ce pas? Y a-t-il des statistiques à ce sujet?

Ms. Pankiw: I am not entirely sure.

Mme Pankiw : Je ne suis pas certaine.

Senator Cordy: Mr. Feick, you spoke about the lack of mental health supports. We heard that many institutions have mental health support between the hours of 9 and 5, so if it happens before or after that time you will have to wait.

Do you or anybody have any recommendations about mental health supports within the institutions?

La sénatrice Cordy : Monsieur Feick, vous avez parlé du manque de soutien en santé mentale. Nous avons entendu dire que dans de nombreux établissements, on offre des services de soins de santé mentale entre 9 heures et 17 heures, si bien que si un problème surgit à l'extérieur de ces heures, il faut attendre.

Avez-vous ou est-ce que quelqu'un d'autre a des recommandations à faire au sujet du soutien en santé mentale dans les établissements?

Mr. Feick: When I first started with the Person to Person program and meeting people at the Regional Psychiatric Centre, I heard them say, "This is the best prison there is." I think it's because there is a lot more mental health support there. It is a mental health hospital as well as a prison. We need more of that.

M. Feick : Lorsque j'ai commencé à travailler pour le programme Person to Person et à rencontrer des gens au centre psychiatrique régional, je les entendais dire que c'était la meilleure prison qui soit. Je pense que c'est parce qu'on y offre beaucoup de soins en santé mentale. C'est tant un hôpital psychiatrique qu'une prison. Ils nous en faut plus.

Senator Cordy: Where was this?

La sénatrice Cordy : Où était-ce?

Mr. Feick: That's the Regional Psychiatric Centre in Saskatoon.

M. Feick : Il s'agit du centre psychiatrique régional à Saskatoon.

Senator Cordy: Yes.

La sénatrice Cordy : D'accord.

Mr. Feick: I don't know what you heard or what you encountered when you visited there, but I think that is the direction we should be going. There are people on staff there all around the clock.

M. Feick : Je ne sais pas ce que vous avez entendu dire ou vu lorsque vous y êtes allés, mais je pense que c'est ce vers quoi il faut tendre. Ils ont du personnel à pied d'œuvre 24 heures sur 24.

Senator Cordy: What struck me when I went there for the very first time was: What are these people doing in a prison setting?

La sénatrice Cordy : Ce que je me suis demandé lorsque j'y suis allée pour la toute première fois, c'est ce que ces gens faisaient dans une prison.

Mr. Feick: Yes, for sure.

M. Feick : Oui, bien sûr.

Senator Pate: Picking up on both of those questions, I am interested in what you were saying. As Senator Cordy pointed out, when we were there we heard of examples where security

La sénatrice Pate : Dans la foulée de ces deux questions, je trouve que ce que vous dites est intéressant. Comme l'a mentionné la sénatrice Cordy, lors de notre séjour, on nous a

always trumps health, and in particular mental health at RPC, because it is dually designated a psychiatric hospital under provincial legislation and a federal penitentiary. However, if push comes to shove, security trumps therapy.

I am curious as to why. Is it because you presume that you would need to have someone in a federal penitentiary? Section 29 of the Corrections and Conditional Release Act actually allows corrections to transfer people out of prisons into appropriate settings, including forensic mental health settings. Would you think that is a better option, if that were available?

Mr. Feick: Yes, I would say so. Like the senator said, it is not the place for people with a lot of mental health issues. We need more facilities within the health district, rather than in the prison system.

Yes, it's very much an issue that the majority of people in prison have mental health issues with which they need some significant help. We need to find ways to deal with that.

Senator Pate: Ms. Pankiw, I don't know if you are aware, but in 2005 all deputy wardens in the prisons for women in the country came together and actually suggested to national headquarters of the Correctional Service Canada that they eliminate the use of routine strip searches for women. Part of the issue was that in fact they did not find contraband. Occasionally they might find a cigarette or money or jewellery but in fact it wasn't something that was posing a risk.

Because of the history of abuse, 91 per cent of Indigenous women and 87 per cent of women overall had experienced physical and/or sexual abuse. It was actually retraumatizing. They were actually seeing self-harming behaviours or sometimes assaultive behaviours in response to that.

Is that information still widely available, or is it something that people even know about in your experience within the system?

Ms. Pankiw: Within the system I would say it's not widely available unless you have a personal interest to go and retrieve such statistics.

Senator Pate: Has the report the deputy wardens produced ever been shared with you?

Ms. Pankiw: Not that I can recall.

Senator Pate: That might be something we want to ask for, because I think we heard it as well from Amanda George who was visiting from Australia.

donné des exemples où la sécurité avait toujours préséance sur la santé, et en particulier la santé mentale au centre psychiatrique régional, car il s'agit à la fois d'un hôpital psychiatrique, au titre de la loi provinciale, et d'un pénitencier fédéral. Toutefois, s'il le faut, la sécurité a préséance sur la thérapie.

Je me demande pourquoi. Est-ce parce qu'on pense qu'une personne doit se trouver dans un pénitencier fédéral? Pourtant, l'article 29 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition autorise les services correctionnels à transférer un détenu dans un environnement approprié, y compris un environnement de santé mentale médicolégale? Si on pouvait le faire, pensez-vous que ce serait préférable?

M. Feick : Oui, je dirais que c'est le cas. Comme la sénatrice l'a mentionné, un pénitencier n'est pas un endroit approprié pour quelqu'un qui a de graves problèmes de santé mentale. Nous avons besoin de plus d'établissements dans le système de santé, plutôt que dans le système pénitentiaire.

Oui, c'est un fait que la majorité des gens dans les prisons ont des problèmes de santé mentale qui nécessitent beaucoup de soins. Nous devons trouver des façons de remédier à ce problème.

La sénatrice Pate : Madame Pankiw, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais en 2005, tous les sous-directeurs dans les prisons pour femmes au pays ont proposé, d'une seule voix, à l'administration centrale de Service correctionnel Canada de cesser d'utiliser les fouilles à nu ordinaires pour les femmes, notamment parce qu'on ne trouvait pas de contrebande. On trouvait parfois des cigarettes, de l'argent, des bijoux, mais rien de dangereux.

Les abus ayant été légion, 91 p. 100 des femmes autochtones et 87 p. 100 des femmes en général avaient subi de la violence sexuelle ou physique. C'était pour elle en fait un nouveau traumatisme. Les femmes réagissaient en s'automutilant, ou en ayant des comportements agressifs.

Est-ce qu'il s'agit de renseignements bien connus, ou même connus, selon votre expérience dans le système?

Mme Pankiw : Je dirais que, au sein du système, ce ne sont pas des renseignements qui sont généralement connus, à moins que vous ayez un intérêt personnel pour ce genre de statistiques.

La sénatrice Pate : Avez-vous déjà entendu parler du rapport des sous-directeurs?

Mme Pankiw : Pas à ma souvenance.

La sénatrice Pate : C'est ce que nous allons sans doute demander, car Amanda George qui venait d'Australie, nous en a parlé.

The Chair: Ms. Pankiw, you mentioned the needs of prisoners after release including housing, employment, education and so on. I think Ms. Armstrong spoke about that as well.

Are there any particular recommendations that you would make for practices or programs that would be beneficial before release to help prepare for the transition? Are there programs that could be offered in the institutions that would help with that transition?

Ms. Pankiw: I would say first and foremost there would need to be some sort of housing program in one form or another, primarily transitional housing, because most subsidized housing in Winnipeg has tremendous wait times.

Again, you need proof of income. You need your income taxes done. You need all your ducks in a row. You need all your IDs, and that takes time. A lot of the women we work with need transitional housing. They need a few months to tide themselves over to organize their next move. That could very easily start while they are in the institution organizing what is their next step and where to move forward.

Ms. Armstrong: I will agree with that and just add that getting their IDs and getting their EIA confirmed prior to release is essential so that being released into homelessness doesn't happen and they are set up in the system to start having the ability to pay rent. Having a housing support worker or someone like that to start working with them and connecting with them while they are incarcerated is essential so that on the day of release they have a place to go. They would have a support worker who could help guide them through the intimidating process of change to living on their own and everything that involves.

Ms. Pankiw: There needs to be more of a connection between employment and income assistance while they are in the institution. One of the barriers that women I work with face is getting their IDs without having Employment Income Assistance to cover the cost of it. We can't move forward until they are released and are out in the community where they complete an intake. They have to go down to the office to get on welfare and to get their applications for identification even processed.

The Chair: Thank you all very much for your time this evening and for giving us the benefit of your perspectives on these important issues.

For our second panel this evening we are pleased to welcome, from the Manitoba Metis Federation, Minister of Justice Julyda Lagimodiere; from the Southern Chiefs' Organization, Chantell Barker, Community Justice Development Coordinator; and, as an

La présidente : Madame Pankiw, vous avez parlé des besoins des détenus à leur sortie de prison, notamment le logement, l'emploi, la formation, et cetera. Si je me souviens bien, Mme Armstrong en a également parlé.

Avez-vous des recommandations à nous faire au sujet des pratiques ou des programmes qui aideraient à préparer les prisonniers pour la transition? Y a-t-il des programmes qui pourraient être offerts dans les établissements à cette fin?

Mme Pankiw : Je dirais tout d'abord que nous avons besoin d'un programme de logements, principalement de logements de transition, car les listes d'attente pour obtenir un logement subventionné à Winnipeg sont très longues.

Mais je répète que, pour cela, il faut avoir une preuve de revenus. Il faut avoir fait une déclaration de revenus. Il faut que tout soit en ordre. Il faut avoir toutes ses preuves d'identité, et cela prend du temps. Beaucoup de femmes avec qui nous travaillons ont besoin d'un logement de transition. Elles ont besoin de quelques mois pour se prendre en main et planifier la prochaine étape. Elles pourraient très bien commencer à le faire pendant qu'elles sont encore au sein de l'établissement.

Mme Armstrong : Je suis d'accord avec cela et j'ajouterai simplement qu'il est essentiel que les détenus fassent confirmer leur carte d'identité et leur aide à l'emploi et au revenu avant leur libération pour ne pas se retrouver sans-abri et pouvoir figurer dans le système afin d'être en mesure de commencer à payer un loyer. Il est essentiel qu'ils bénéficient de l'aide d'un travailleur de soutien au logement ou quelqu'un du genre pour commencer à travailler avec eux pendant leur incarcération afin d'avoir un endroit où aller le jour de leur remise en liberté. Ils bénéficieraient d'un travailleur de soutien capable de les guider au cours du processus de transition intimidant vers une vie autonome et tout ce que cela implique.

Mme Pankiw : Il faut établir un meilleur lien entre l'emploi et le soutien du revenu lorsque ces personnes sont institutionnalisées. Un des obstacles que doivent surmonter les femmes avec lesquelles je travaille est celui d'obtenir leur carte d'identité sans avoir d'aide à l'emploi et au revenu pour en couvrir les coûts. Nous ne pouvons rien faire avant qu'elles soient remises en liberté et qu'elles se retrouvent dans la collectivité lorsqu'elles remplissent un formulaire. Elles doivent se rendre au bureau pour demander de l'aide sociale et pour même faire traiter leurs demandes de cartes d'identité.

La présidente : Merci beaucoup à tout le monde de nous avoir accordé du temps ce soir et de nous avoir fait bénéficier de vos perspectives sur ces questions importantes.

Dans notre deuxième groupe ce soir, nous sommes ravis d'accueillir la ministre de la Justice Julyda Lagimodiere, de la Fédération des Métis du Manitoba; Chantelle Barker, coordonnatrice du développement de la justice communautaire

individual, Ryan Beardy, a former prisoner, political science student at the University of Winnipeg and member of the Board of Directors of the John Howard Society of Manitoba.

We think Mr. Dubois is on his way, but we will start with the three of you. Because this panel is a bit smaller, each of you will have seven minutes. I will use the timer because we are on such a tight time frame.

We will have the minister start.

Julyda Lagimodiere, Minister of Justice, Manitoba Metis Federation: The Manitoba Metis Federation would like to thank the Senate committee for the invitation to be a part of the panel discussion regarding the human rights of Indigenous offenders within the correctional system.

The Manitoba Metis Federation is the official democratic and self-governing political representative for the Métis Nation's Manitoba Metis community. The MMF promotes the political, social, cultural and economic interests of the Metis in Manitoba. In addition, the MMF delivers programs and services to our community, including child and family services, justice, housing, youth, education, human resources, economic development and natural resources.

The Metis Justice Institute was established in July 2003 and is assigned the task of focusing responsibility and authority for justice issues within the Manitoba Metis Federation.

Our mandate is to develop and maintain a full range of justice services and programs that meet the expectations of the Metis community in Manitoba. The MJI is guided by the MMF cabinet to establish working relationships and partnerships that provide support and advocacy to Metis citizens in need of justice support.

Since our inception the MJI has continued to lobby Manitoba and Canada to work toward the development of Metis justice programs and services. The MJI utilizes information obtained through Metis community consultations to focus efforts to develop Metis community justice programming that will support Metis citizens involved in the criminal justice system.

In terms of our background, in 2004, a joint project was conducted by Correctional Service Canada, Manitoba Metis Federation and Métis National Council to examine the needs of Metis offenders in Manitoba. Due to the overrepresentation of Indigenous people, Metis offender research was undertaken to see if Metis offenders have needs that are unique, compared to those of other Indigenous peoples and non-Indigenous offenders.

de l'Organisation des chefs du Sud; et, enfin, à titre personnel, Ryan Beardy, ex-prisonnier, étudiant en science politique à l'Université de Winnipeg et membre du conseil d'administration de la Société John Howard du Manitoba.

Nous pensons que M. Dubois est en route, mais nous allons commencer par vous trois. Étant donné que ce groupe est un peu plus petit que le premier, chacun d'entre vous aura sept minutes pour prononcer ses remarques. Je vais utiliser le compteur parce que notre horaire est vraiment serré.

Nous allons d'abord entendre Mme la ministre.

Julyda Lagimodiere, ministre de la Justice, Fédération des Métis du Manitoba : La Fédération des Métis du Manitoba tient à remercier le comité sénatorial de l'avoir invitée à participer à la discussion concernant les droits de la personne des délinquants autochtones au sein du système correctionnel.

La Fédération des Métis du Manitoba est l'organe politique officiel démocratique et autonome de la collectivité métisse du Manitoba de la Nation métisse. Elle a pour mandat de promouvoir les intérêts politiques, sociaux, culturels et économiques des Métis du Manitoba. En outre, elle offre des programmes et services à notre communauté, y compris en ce qui concerne l'enfance et la famille, la justice, le logement, la jeunesse, l'éducation, les ressources humaines, le développement économique et les ressources naturelles.

Le Metis Justice Institute a été fondé en juillet 2003 et a pour tâche de concentrer la responsabilité des questions juridiques au sein de la Fédération des Métis du Manitoba.

Nous avons pour mandat d'élaborer et de maintenir une gamme complète de services et de programmes juridiques qui répondent aux attentes de la communauté métisse au Manitoba. Le MJI est guidé par le cabinet de la Fédération pour tisser des relations de travail et former des partenariats qui offrent un soutien aux citoyens métis ayant besoin d'une aide juridique et militent en faveur de leurs droits.

Depuis ses débuts, le MJI a continué de faire du lobbying au Manitoba et au Canada pour favoriser l'élaboration des programmes et services juridiques métis. Il utilise des renseignements obtenus par l'intermédiaire des consultations auprès de la communauté métisse pour cibler les efforts en vue d'élaborer des programmes de justice communautaire métis qui aideront les citoyens métis qui se trouvent dans le système de justice pénale.

Pour vous mettre en contexte, en 2004, Services correctionnels Canada, la Fédération des Métis du Manitoba et le Ralliement national des Métis ont mené un projet conjoint pour examiner les besoins des délinquants métis au Manitoba. En raison de la surreprésentation des Autochtones, on a entrepris des travaux de recherche sur les délinquants métis pour voir s'ils ont des besoins uniques comparativement à ceux d'autres délinquants

This was deemed necessary, as a majority of programs and services for Indigenous offenders typically reflects a pan-Indigenous approach that is not encompassing to meet the needs of Metis offenders.

Some highlights from the information obtained from this study included a profile of Metis offenders. A large proportion of Metis offenders were under the age of 35 and single. Compared to non-Indigenous, Metis offenders were much more likely to be unemployed and lack a high school diploma. Metis offenders were considered to have a high reintegration potential at intake. A majority of Metis offenders spent their childhood in urban centres and were ultimately arrested in urban locations. Metis offenders have experienced or witnessed violence in their homes and communities. Metis offenders indicated that they had family members involved in crime. A majority of Metis offenders do not speak an Indigenous language and did not identify with First Nations culture. This difference and the environmental and cultural backgrounds point to the need for interventions adapted to the experiences of Metis offenders.

The needs of Metis offenders revealed that upon intake Metis offenders demonstrated need for programming in several criminogenic domains, including personal and emotional states, substance abuse, employability and separation from criminal associates. Although Metis offenders who participated in programming within the institution found it to be useful, it was not clear whether the programs met the cultural or spiritual needs of Metis offenders. Although the programs target criminogenic needs identified at intake, Metis offenders may not fully respond to the programs unless they are given in an appropriate cultural context and in a way that is meaningful to the lives of Metis offenders. When asked to identify specific needs, Metis offenders indicated personal concerns that they had with employment, anger, finances, substance abuse and self-esteem. Metis offenders indicated that their needs were different from those of other Indigenous and non-Indigenous offenders.

In response to this study, the MMF developed the Justice Support Program to work with Metis offenders reintegrating back into the community upon release from correctional institutions. Our program and services available for programming are supported fully by the MMF. No outside funding is provided to assist Metis offenders. Support is provided based on the needs identified by our citizens.

The Justice Support Program assists individuals to overcome barriers and address basic needs that ultimately support individuals to become employment or education ready. Upon release from incarceration, the Metis Justice Institute and the Justice Support Program undertake a client intake with the

autochtones ou non autochtones. Cela a été jugé nécessaire, puisqu'une majorité des programmes et services offerts aux délinquants autochtones privilégie typiquement une approche panautochtone qui n'englobe pas les besoins des délinquants métis.

Cette étude a notamment permis de dégager un profil des délinquants métis. Bon nombre des délinquants métis étaient des célibataires de moins de 35 ans. Il était beaucoup plus probable qu'ils soient au chômage et qu'ils n'aient pas de diplôme d'études secondaires que leurs homologues non autochtones. On considérait que les délinquants métis avaient un potentiel de réintégration élevé au départ. Une majorité d'entre eux ont passé leur enfance dans des centres urbains et ont fini par être arrêtés à ces endroits. Ils ont été victimes ou témoins de violence à la maison et dans leurs collectivités. Ils ont dit avoir des membres de la famille impliqués dans des activités criminelles. Une majorité de délinquants métis ne parlent pas une langue autochtone et ne s'identifient pas à la culture des Premières Nations. Cette différence, de même que les contextes environnemental et culturel, montre le besoin d'interventions adaptées aux expériences de ces délinquants.

L'analyse des besoins des délinquants métis a révélé qu'au moment de leur incarcération, il leur fallait des programmes dans divers domaines criminogènes, y compris en ce qui touche les problèmes personnels et émotionnels, la toxicomanie, l'employabilité et l'éloignement des criminels. Même si les délinquants métis qui ont participé aux programmes au sein de l'institution les ont trouvé utiles, on ignore si ces programmes répondaient à leurs besoins culturels ou spirituels. Bien que les programmes ciblent les besoins criminogènes cernés au moment de l'incarcération, ils pourraient ne pas répondre pleinement à ceux des délinquants métis à moins d'être offerts dans un contexte culturel approprié et de façon significative pour ceux-ci. Lorsqu'on leur a demandé de dégager des besoins précis, les délinquants métis ont parlé de leurs préoccupations personnelles concernant l'emploi, la colère, les finances, la toxicomanie et l'amour propre. Ils ont indiqué que leurs besoins différaient de ceux d'autres délinquants autochtones et non autochtones.

En réponse à cette étude, la Fédération des Métis du Manitoba a élaboré le programme de soutien juridique pour faciliter la réintégration des délinquants métis dans la collectivité lorsqu'ils sortent des établissements correctionnels. Les programmes et services que nous offrons jouissent du plein appui de la Fédération des Métis du Manitoba. On ne reçoit aucun financement de l'extérieur pour aider les délinquants métis. Le soutien est offert en fonction des besoins cernés par nos citoyens.

Le programme de soutien juridique aide les particuliers à surmonter les obstacles et à répondre à leurs besoins élémentaires pour les aider à se préparer à décrocher des emplois ou à reprendre les études. Lorsqu'un détenu est remis en liberté, le MJI et le programme de soutien juridique le prennent en charge pour élaborer un plan d'action qui permette aux

individual to develop a client action plan. This action plan allows individuals to identify the types of support they require.

The MMF provides support to help them find resources that assist them with Legal Aid, Aboriginal court workers, record suspensions, victims' rights, et cetera. In education, the MMF provides support to access the Louis Riel Institute that assists with educational upgrading, grade 12 diploma and vocation college courses. In terms of employment and training, Metis offenders have identified that support for employment and training is required for successful reintegration. The MMF provides support to access Metis employment and training recruitment that assists with job searching and employability.

Metis offenders have identified that accommodations is one area of support required for successful reintegration. The MMF provides support to find resources within Manitoba to assist with emergency housing access and assistance to find suitable long-term housing.

Metis offenders have identified that financial assistance is one area of support required for successful reintegration. The MMF provides advocacy and support to assist with applications and requirements for employment and income assistance.

The MMF provides support to access programming in the areas of domestic violence, anger management and life skills. Resources are also sought to assist clients with addictions and mental health programming. In personal documentation, the MMF provides supports to access required documentation for clients through vital statistics, Manitoba public insurance, et cetera. I tried to say all that in one breath.

The Chair: I am sorry to have to be the person to interrupt you. Hopefully you will have an opportunity through the senators' questions to share the additional information that you have.

Chantell Barker, Community Justice Development Coordinator, Southern Chiefs' Organization: When I heard five minutes I told Ryan Beardy that it takes me five minutes just to say my name in Cree, but I am putting my timer on now. My spirit name is Getchi Nodin Ikwe, which means Strong Wind Woman. I am from the Deer Clan of the Sapotaweyak Cree Nation.

Just so that you can be aware, I didn't come here thinking we could dress casually. The sweater or hoodie I am wearing is actually called Protecting Our Women. It is a program that we run at Southern Chiefs' Organization in honour of missing and murdered Indigenous women. I wanted to wear it in honour of them because not only am I a worker at SCO, but I am also a

personnes de déterminer les types de soutien dont elles ont besoin.

La Fédération des Métis du Manitoba leur offre un soutien pour les aider à trouver des ressources comme l'aide juridique, les conseillers parajudiciaires autochtones, les suspensions de casier, les droits des victimes, et cetera. En éducation, la fédération offre un soutien pour accéder à l'Institut Louis-Riel qui les aide avec le perfectionnement des études, le diplôme de 12e année et les cours dans les collèges d'enseignement professionnel. Les délinquants métis ont fait savoir qu'ils avaient besoin de soutien au chapitre de l'emploi et de la formation pour assurer la réussite de leur réintégration. La fédération leur offre du soutien pour trouver des emplois et de la formation au recrutement afin de les aider avec leur recherche d'emploi et leur employabilité.

Les délinquants métis ont déterminé que le logement est un secteur dans lequel ils ont besoin de soutien pour bien se réintégrer. La fédération les aide à trouver des ressources au Manitoba pour avoir accès à des logements d'urgence et trouver des logements adéquats à long terme.

Les délinquants métis ont fait valoir qu'ils avaient besoin d'aide financière pour bien se réintégrer. La fédération les aide avec les demandes d'emploi et d'aide au revenu et les exigences qui s'y rapportent.

La Fédération des Métis du Manitoba offre du soutien pour accéder aux programmes dans les domaines de la violence familiale, de la gestion de la colère et des aptitudes à la vie. On cherche aussi des ressources pour offrir aux clients des programmes de toxicomanie et de santé mentale. La fédération facilite l'accès à la documentation dont les clients ont besoin auprès de l'état civil, de la Société d'assurance publique du Manitoba, et cetera. J'ai essayé de tout dire dans un seul souffle.

La présidente : Je suis désolée d'être celle qui doive vous interrompre. J'espère que vous aurez l'occasion de nous faire part des renseignements supplémentaires que vous avez pendant la période des questions.

Chantell Barker, coordonnatrice du développement de la justice communautaire, Organisation des chefs du Sud : Lorsque j'ai entendu que je n'avais que cinq minutes, j'ai dit à Ryan Beardy qu'il me faudrait ce temps juste pour dire mon nom en cri, mais je démarre mon compteur maintenant. Mon nom spirituel est Getchi Nodin Ikwe, ce qui signifie femme des vents forts. Je suis issue du clan du Chevreuil de la Nation crie Sapotaweyak.

Sachez que je ne suis pas venue ici en pensant que nous pouvions nous habiller de façon décontractée. Le chandail à capuchon que je porte s'appelle, en fait, Protéger nos femmes. C'est un programme que nous gérons à l'Organisation des chefs du Sud en l'honneur des femmes autochtones disparues ou assassinées. Je voulais le porter en leur honneur parce que non

family member of a woman who was murdered in 1999. This kind of catalyzed my career into working with domestic violence and getting into the justice system. That is why I got involved.

Just some contextual background on myself. When I do presentations I try to do them holistically by talking about where I come from, who I am and where I am going. Prior to Southern Chiefs' Organization, I worked with Manitoba Justice for 10 years in the capacity of a probation officer and program development. I worked up north in The Pas where my average caseload was around 100, which was 95 per cent Indigenous. I was also involved in writing probably many thousands of *Gladue* reports, as well as pre-sentence reports, and I did thousands of risk assessments. The risk assessments are used on everybody, but what I found is that they criminalize Indigenous people.

I did a risk assessment on myself just to see my risk level. Even though I have never been involved in the system, I am a medium risk to commit a crime. That is because of factors on the assessment that are out of my control. In Indigenous country it asks you questions. Do you have criminal peers? Yes. Have you ever had an addiction, ever? Yes. Are you involved in any leisure recreation? Up north there wasn't really much. So, no, I am not involved. Do you have any family that is involved in the system? Yes.

When you look at those factors and those questions they do criminalize our people. That assessment is used in pre-sentence reports which then determine whether they are to get provincial time, federal time, how much time, and the *Gladue* reports. I was part of the committee in charge of revamping the *Gladue* reports because, if you recall, a few years ago Manitoba was getting a lot of negative attention for the poor *Gladue* reports that were being written. I sat on the committee revamping them. They weren't exactly how I wanted them done, but I do know that they do make an impact when they are written properly.

I was just sharing with Ryan Beardy today that I wrote a *Gladue* report for a guy who had stabbed a cab driver. I found out that he had FASD. I went right back into his community, his grandparents going to residential school and his mother who suffered from addiction issues because of that disconnect of her parents having parenting issues, right down to his having FASD and seeing how that was impacted by relocation. The Crown was asking for 11.5 years, but because of the *Gladue* report and how much effort I put into it he ended up getting 4.5 years.

seulement je suis une employée de l'OCS, mais je fais aussi partie de la famille d'une femme qui a été assassinée en 1999. Ce drame a, en quelque sorte, fait que j'ai voulu travailler avec les victimes de violence familiale et au sein du système judiciaire. Voilà pourquoi je m'y suis engagée.

J'aimerais vous parler un peu de moi. Lorsque je fais des exposés, j'essaie de les faire de manière holistique en disant d'où je viens, qui je suis et où je vais. Avant de travailler pour l'Organisation des chefs du Sud, j'ai œuvré au sein de Manitoba Justice pendant 10 ans comme agente de probation où j'ai élaboré des programmes. J'ai travaillé dans le Nord, à The Pas, où ma charge était de 100 cas, dont 95 p. 100 étaient des Autochtones. J'ai aussi participé à la rédaction probablement de plusieurs milliers de rapports *Gladue*, ainsi que des rapports préalables à la détermination de la peine, et j'ai procédé à des milliers d'évaluations des risques. Ces évaluations sont utilisées pour tout le monde, mais j'ai constaté qu'elles criminalisaient les Autochtones.

J'ai fait ma propre évaluation des risques juste pour voir mon niveau de risque. Même si je n'ai jamais été dans le système, je suis à risque moyen de commettre un crime. C'est en raison de facteurs dans l'évaluation qui sont indépendants de ma volonté. Le questionnaire comporte des questions du genre : « Avez-vous des pairs criminels? » Oui. « Avez-vous déjà eu un problème de dépendance? » Oui. « Avez-vous des activités récréatives? » Dans le Nord, il n'y avait vraiment pas grand-chose à faire. Alors non, je ne participe pas à ce type d'activités. « Un membre de votre famille est-il contrevenant? » Oui.

Lorsque vous prenez ces facteurs et ces questions, vous constatez qu'ils nous criminalisent. Cette évaluation est utilisée dans les rapports préalables à la détermination de la peine, qui déterminent si une personne sera incarcérée au provincial ou au fédéral et pendant combien de temps, et elle est aussi utilisée dans les rapports *Gladue*. Je faisais partie du comité chargé de remanier les rapports *Gladue*, car vous vous rappellerez qu'il y a quelques années, le Manitoba suscitait beaucoup d'attention négative à cause des mauvais rapports *Gladue* qui étaient rédigés. J'ai siégé au comité chargé de les remanier. Ils n'étaient pas exactement comme j'aurais voulu, mais je sais qu'ils ont une incidence lorsqu'ils sont bien écrits.

Je disais à Ryan Beardy aujourd'hui que j'ai rédigé un rapport *Gladue* pour un gars qui avait poignardé un chauffeur de taxi. J'ai découvert qu'il souffrait de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Je suis remontée jusqu'à sa collectivité, à ses grands-parents qui avaient été pensionnaires et à sa mère qui souffrait de toxicomanie parce que ses parents avaient eu du mal à l'élever, et je suis revenue à son ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et j'ai vu l'influence qu'un déménagement avait eue sur lui. La Couronne demandait 11,5 ans, mais grâce au rapport *Gladue* et à tous les efforts que j'y avais investis, il n'a fini que par avoir une peine de 4,5 ans.

When written properly by someone well trained, *Gladue* reports are effective. When I would write my *Gladue* reports, my recommendations in the pre-sentence report would be based on the *Gladue* factors. Being in the justice system, not so much in the north but in the south, I have noticed that many of our *Gladue* reports are written by non-Indigenous people who have no idea or have little cross-cultural training on colonization and the impacts of residential school. Sometimes they end up causing more harm and damage than good.

With that, I also criss-crossed Manitoba. I developed the Culturally Appropriate Program. It is Manitoba Justice's only recognized cultural program. It is evaluated and evidence based. In the last 10 years, I probably put about 5,000 First Nations people through the program on probation. As well, I went across Manitoba to 45 First Nations communities. This is what I really want to talk about. I looked at the panel list and I thought who is going to be talking, what is the gap, and how does the Southern Chiefs' Organization fit into the picture?"

I will talk about the impact when somebody leaves the community on the community that is left behind. For example, prior to contact we had our own justice systems in place based on wellness, harmony and bringing people back into balance. Elders would state that they were acting out because they were not balanced. They would work together as a community to bring them back to balance. They would use ceremonies, sharing circles, healing circles and land-based teachings by taking them out to the land. Then, with colonization, they dismantled our traditional justice systems based on healing and replaced them with a model based on punishment. Now those systems are broken down and we have been introduced to a new system that is foreign to us. With the impacts of colonization, residential schools and intergenerational impacts, we see the current conditions of today. What we have in our communities are symptoms of colonization, residential schools, and in particular lateral violence.

When persons are taken out of the community because they are getting sentenced to jail, they are not the only ones being punished. The families left behind are also being punished. A mother who might have depended on her partner to help her raise her kids no longer has that support and falls into a life of poverty. If she has no coping skills, there are no resources in our First Nations communities to help her. Even for victims of crime there are no resources in our communities.

I am proud to say that we got funding this year to create a community healing program that is specifically for victims of crime. We at SCO are trying to look at the gaps and trying to fill

Lorsqu'ils sont rédigés adéquatement par quelqu'un de bien formé, les rapports *Gladue* sont efficaces. Lorsque je rédigeais mes rapports *Gladue*, je fondais mes recommandations dans le rapport préalable à la détermination de la peine sur les facteurs contenus dans le rapport *Gladue*. Dans le cadre de mon travail dans le système judiciaire, plutôt dans le Sud que dans le Nord, j'ai remarqué que nombre de nos rapports *Gladue* sont rédigés par des non-Autochtones qui n'ont aucune idée de la colonisation et de l'incidence des pensionnats ou qui ont reçu peu de formation interculturelle à ces égards. Il leur arrive de causer plus de tort que de bien.

J'ai aussi sillonné le Manitoba. J'ai élaboré le Programme adapté à la culture, unique programme culturel reconnu de Manitoba Justice. Il est évalué et fondé sur des preuves. Au cours des 10 dernières années, j'ai probablement fait participer 5 000 Autochtones en probation au programme. De plus, j'ai parcouru le Manitoba pour visiter 45 collectivités des Premières Nations. C'est vraiment ce dont je veux parler. J'ai regardé la liste d'intervenants et j'ai pensé aux personnes qui parleraient, aux lacunes et à la place de l'Organisation des chefs du Sud dans ce scénario.

Je vais parler de l'incidence du départ d'une personne sur la collectivité qu'elle laisse derrière elle. Par exemple, avant l'arrivée des Blancs, nous avions nos propres systèmes judiciaires fondés sur le bien-être, l'harmonie et le rétablissement de l'équilibre chez les gens. Les anciens disaient que les délinquants se comportaient mal parce qu'ils n'étaient pas équilibrés. Les membres de la collectivité travaillaient ensemble à rétablir leur équilibre. Ils avaient recours à des cérémonies, des cercles de partage, des cercles de guérison et des enseignements fondés sur la terre en les emmenant sur place. Ensuite, les colonisateurs ont démantelé nos systèmes de justice traditionnels fondés sur la guérison et les ont remplacés par un modèle fondé sur des mesures punitives. Maintenant, ces systèmes sont déficients, et on nous a présenté une façon de faire qui nous est inconnue. Nous voyons les conséquences de la colonisation, des pensionnats et des questions intergénérationnelles. Ce que nous avons dans nos collectivités sont des symptômes de la colonisation, des pensionnats et, en particulier, de la violence latérale.

Lorsque des personnes sont retirées de leur collectivité parce qu'elles se voient imposer une peine d'emprisonnement, elles ne sont pas les seules à être punies. Les familles qu'elles laissent derrière elles le sont aussi. Une mère qui se fiait peut-être à son partenaire pour l'aider à élever ses enfants ne bénéficie plus de ce soutien et tombe dans une vie de pauvreté. Si elle n'a aucune ressource pour faire face à la situation, il n'y en a pas dans nos collectivités des Premières Nations pour l'aider. Même aux victimes d'actes criminels, nos collectivités n'ont rien à offrir.

Je suis fière de dire que nous avons obtenu du financement cette année pour lancer un programme de guérison communautaire destiné précisément aux victimes d'actes

those gaps in. As a result, there are no supports or resources for the families of the offenders and the victims. When we're dealing with a community that is still trying to recover from the impacts of residential school and colonization, it's kind of like, as Ryan Beardy says, "Crabs in the bucket." Instead of fighting against the colonizer, we start fighting among ourselves.

Don't get me wrong. Even though we may fight among ourselves and there are symptoms of lateral violence, at the same time in our blood memory we have that internal belief of harmony and coming together in unity. When something bad happens in the community, the community comes together and supports the individual. When there is a death in the family, the whole community shuts down to honour that person. When they have a feast everybody still brings food, which is a traditional part of who we were. Even though we have the negatives, we still have the strong positive cultural aspects in our communities.

How does that reflect on corrections? If there is no education and awareness regarding the individual and understanding why people did what they did, then it becomes a stigma. Many times, then, they are frowned upon by the community. When they come back to the community it's very hard for them to restart. Housing is a huge issue on the reserves. If they are coming back from corrections, where are they going to live? There is poverty. There is no employment. Where are they going to get jobs? Then they have all of these probation orders and parole orders saying that they have to find a house and they have to find a job. They have to do this. They don't go back to their communities that don't have those resources. They go into the cities or into urban areas where they could find those resources.

We at Southern Chiefs' Organization are working on a mandate and a direction to create an Indigenous justice commission. We feel we have to take on the responsibility and start to fix ourselves. We don't want to go to the government and say, "Do something about it." We need to do it ourselves because we're the ones who have a vested interest.

We are working on issues like that but we also need allies. We need government support. We need funding. In particular, a vision we would love to have is community-based healing centres for anybody who involved in the system and going back to our traditional ways of where we took them on the land. They got their teachings. There was ceremony. The elders were there. Not only would it help to heal the person, but it would also provide jobs in the community. Then the people who would be working there would have an investment because they are the ones who have to live the community, versus sending them to corrections and once they leave those cell doors never seeing them again. If we have a community solution based on our

criminels. À l'Organisation des chefs du Sud, nous essayons de cerner les lacunes et de les combler. Nous avons constaté qu'il n'y avait ni soutien ni ressources offerts aux familles des délinquants et des victimes. Lorsque nous faisons affaire à une collectivité qui essaie toujours de se remettre de l'incidence des pensionnats et de la colonisation, on constate que ses membres sont un peu — pour reprendre les paroles de Ryan Beardy — comme des « crabes dans un seau ». Au lieu de se battre contre le colonisateur, nous commençons à nous battre entre nous.

Comprenez-moi bien. Même si nous nous battons entre nous et s'il y a des symptômes de violence latérale, parallèlement, nous avons toujours cette croyance intrinsèque en l'harmonie et en l'unité communautaire qui est ancrée dans notre mémoire cellulaire. Lorsque quelque chose de fâcheux se produit dans la collectivité, ses membres se réunissent et soutiennent la personne touchée. Lors d'un décès dans la famille, la collectivité complète fait le deuil pour honorer cette personne. À l'occasion d'une fête, tout le monde apporte encore de la nourriture, ce qui est une partie traditionnelle de notre identité. Même si nous avons les points négatifs, il nous reste toujours la force des aspects culturels positifs dans nos collectivités.

Comment cela se répercute-t-il sur les incarcérations? Si les gens ne sont pas sensibilisés à la situation du délinquant et ne comprennent pas pourquoi il a agi de la sorte, celui-ci devient alors taré. En conséquence, il arrive souvent que la collectivité l'accepte mal. Lorsque le délinquant revient dans la collectivité, il est très difficile pour lui de repartir à zéro. Le logement est un problème de taille dans les réserves. S'il revient de prison, où vivra-t-il? Il y a la pauvreté, le chômage. Où trouvera-t-il du travail? Ensuite, il doit suivre toutes ces ordonnances de probation et de libération conditionnelle qui lui disent qu'il doit trouver une maison et un emploi. Il doit le faire. Il ne retourne pas dans sa collectivité où il n'y a pas ces ressources. Il va en ville ou en région urbaine où il peut les trouver.

Les membres de l'Organisation des chefs du Sud ont pour mandat et consigne de créer une commission de justice autochtone. Nous estimons devoir prendre la responsabilité de régler nos propres problèmes. Nous ne voulons pas faire appel au gouvernement pour lui demander d'agir. Nous devons le faire nous-mêmes, car c'est dans notre intérêt direct de le faire.

Nous travaillons sur ce genre de questions, mais nous avons également besoin d'alliés. Nous avons besoin de l'appui du gouvernement. Nous avons besoin de financement. En particulier, nous rêvons de concrétiser une vision : la création de centres de guérison communautaires destinés aux personnes ayant des démêlés avec la justice et le retour à nos pratiques traditionnelles qui consistaient à mettre ces gens en contact avec la terre. C'est ainsi qu'ils tiraient leurs enseignements. On tenait une cérémonie, en présence des aînés. Non seulement cela aidait à guérir la personne, mais cela lui permettait également d'avoir un emploi au sein de la communauté. Par la suite, les gens qui travaillaient là-bas se sentaient directement concernés parce

culture and our history, I feel it would be more effective than sending someone away who won't have access to any resources and when coming back to the community will have to start over again.

The Chair: Ms. Barker, I am sorry to have to interrupt you. I think through questions we'll get to hear more about the vision of your organization. If you have a written submission that you want to leave with us, you can do that. Thank you.

Ryan Steven Beardy, Former Inmate; Political Science Student, University of Winnipeg; Board of Directors, John Howard Society, as an individual: I am nervous to be here today. I acknowledge that we are on Treaty 1 territory, the original lands of the Anishinaabeg people, and thank Senator Wanda Thomas Bernard for not only inviting me but for attending my last presentation in Ottawa and having the insight to include me in this discussion today.

I will speak to three points. First, I will start with my personal account and how it is relevant to this conversation. As well, when I was in Ottawa I presented 10 calls to action. I will speak to four of those here as they relate to human rights abuses in relation to international law and the disproportion that exists in the system. As well, I will advocate for the implementation of restorative justice in our country.

I mention my last presentation because it has implications here. I spoke to the Liberal Senate Open Caucus in Ottawa last week of injustices and specific human rights offences regarding our prisoners. I presented 10 personal recommendations for justice reform and reframed them as calls to action to the senators. I would also like to submit these to this committee as they will be utilized in your study. I feel strongly that these are answers to some of the problems we face in Canada.

Allow me to give a summary of my background. I am from Lake St. Martin First Nation. I spent most of my youth in and out of detention centres since 12 or 13 years old. I sort of grew up there. I formed my identity in those centres. That disconnect affected me as I was institutionalized at a very young age. Going into adulthood, the last 20 years of my entire life were spent either running from the law or being involved in the criminal justice system. I spent several years behind bars. That doesn't include my lost youth, actually, which would put that number higher. I don't want to add any more notches to a tattoo that I

qu'ils devaient vivre dans la communauté, au lieu d'être envoyés en prison, auquel cas nous ne les reverrions plus jamais à leur sortie. Selon moi, une solution communautaire fondée sur notre culture et notre histoire serait plus efficace que l'incarcération d'une personne qui n'aura accès à aucune ressource et qui, à son retour dans la communauté, devra recommencer à zéro.

La présidente : Madame Barker, je regrette de devoir vous interrompre. Je crois que vous aurez l'occasion de nous en dire plus sur la vision de votre organisation durant la période des questions. Vous pouvez toujours nous remettre un mémoire, si vous en avez préparé un. Merci.

Ryan Steven Beardy, ex-prisonnier; étudiant en science politique, Université de Winnipeg; conseil d'administration, Société John Howard, à titre personnel : Je suis nerveux d'être ici aujourd'hui. Je tiens d'abord à souligner que nous nous trouvons sur le territoire visé par le traité n^{o} 1, soit les terres ancestrales des Anishinaabegs, et je remercie la sénatrice Wanda Thomas Bernard non seulement de m'avoir invité, mais aussi d'être venue écouter mon dernier discours à Ottawa et d'avoir eu l'idée de m'inclure dans la discussion d'aujourd'hui.

J'aborderai trois points. Je commencerai par vous parler un peu de mon expérience personnelle et vous expliquer en quoi c'est pertinent dans le cadre de cette conversation. Par ailleurs, lorsque j'étais à Ottawa, j'ai présenté 10 appels à l'action. Je m'attarderai sur quatre d'entre eux en ce qui concerne les violations des droits de la personne dans le contexte du droit international et la disproportion qui existe dans le système. Enfin, je plaiderai en faveur de la mise en œuvre d'une justice réparatrice dans notre pays.

Je mentionne mon dernier discours, car il contient des pistes de réflexion pour la discussion d'aujourd'hui. La semaine dernière, j'ai pris la parole devant le caucus ouvert des sénateurs libéraux, à Ottawa, au sujet des injustices et des violations des droits de la personne que subissent les prisonniers autochtones. J'ai présenté 10 recommandations personnelles en vue d'une réforme de la justice, recommandations que j'ai rebaptisées « appels à l'action » à l'intention des sénateurs. J'aimerais les présenter également à votre comité dans l'espoir qu'elles seront utilisées dans le cadre de votre étude. Je crois fermement qu'il s'agit là de solutions à certains des problèmes auxquels nous faisons face au Canada.

Permettez-moi de vous parler brièvement de mon parcours. Je viens de la Première Nation de Lake St. Martin. J'ai passé la majeure partie de ma jeunesse à faire de multiples séjours dans des centres de détention, et ce, dès l'âge de 12 ou 13 ans. C'est, en quelque sorte, là que j'ai grandi. J'ai forgé mon identité dans ces centres. Ce déracinement m'a fait du tort, puisque j'ai été institutionnalisé à un très jeune âge. Rendu à l'âge adulte, j'ai passé les 20 dernières années de ma vie soit à fuir les forces de l'ordre, soit à avoir des démêlés avec le système de justice pénale. Je suis resté derrière les barreaux pendant plusieurs

have on my chest. That is a reality that I defeated. I changed that mentality. Actually, I changed my whole life around.

I was released from prison 18 months ago and spent one week on parole. I applied and was accepted to the University of Winnipeg where I am studying political science and conflict resolution. I am chasing my dreams, essentially. I have my kids back in my life. I healed the rift that I created. I can actually feel it in their embraces now. There is a difference. I got us a place and I co-parent them. I get them tomorrow, actually. I am very excited. I go to school from that place. I work at the university as a student mentor now. I am also a freelance journalist. I advocate for equal rights in three publications, so far, anyway.

I am also very involved in the community. I am president of the Aboriginal Student Council at the University of Winnipeg. I am on the boards of both the Canadian Federation of Students — we have an AGM next month — and the University of Winnipeg Student Association. I am also on the board of directors of the John Howard Society of Manitoba, as was introduced. I guess you could say I came a long way.

How did I do this? I didn't quite address in my notes, but when I spoke to the senators at the Liberal Senate Open Caucus I told them that I found change in restorative justice practices. To me, it wasn't restorative justice practices. It was my tradition. It was a journey that I was on. It was a journey of not wanting to victimize anymore, of wanting better for myself and of escaping that cycle. It is a cycle that is perpetuated in policy.

I look back to this panel back in December 2016 when the Honourable Jim Munson, among others, motioned to the senators that this committee investigate all this. I was in prison. I was witnessing these offences first hand. I was actually very verbal about the disproportion, but I didn't have a good audience in there. A bunch of inmates would tell me to, "Shut up, you won't make a difference." I beg to differ.

I mention this because I want to encourage you that you are headed in the right direction. I read some of the first-hand accounts of prisoners, and I implore you to believe them. I implore you. I know the next report will speak to restorative justice. I feel it's imperative, absolutely vital, that you take my personal account of how restorative justice practices changed my life. It is causing a brighter future not only for me but for the

années. Cela n'inclut pas mes années de jeunesse perdues, ce qui ferait d'ailleurs augmenter ce chiffre. Je ne veux pas ajouter d'autres encoches au tatouage que j'ai sur la poitrine. J'ai su vaincre cette réalité en changeant de mentalité. En fait, j'ai repris ma vie en main.

Je suis sorti de prison il y a 18 mois et j'ai été en libération conditionnelle pendant une semaine. J'ai été accepté à l'Université de Winnipeg où j'étudie en science politique et en résolution de conflits. Au fond, je poursuis mes rêves. Mes enfants sont de retour dans ma vie. J'ai colmaté les brèches que j'avais créées dans nos relations. Je peux le sentir dans la façon dont ils m'enlacent maintenant. Il y a une différence. J'ai trouvé un logement pour nous et j'assume mon rôle de coparent. D'ailleurs, j'aurai leur garde demain, ce qui m'emballe au plus haut point. Je vais à l'école à partir de cet endroit. Je travaille actuellement à l'université comme mentor pour d'autres étudiants. Je suis également journaliste pigiste. Je défends l'égalité des droits et j'ai écrit à ce sujet dans trois publications, du moins jusqu'à présent.

Par ailleurs, je m'implique beaucoup dans la collectivité. Je suis président du conseil étudiant autochtone à l'Université de Winnipeg. Je siège aux conseils de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — nous tiendrons d'ailleurs notre assemblée générale annuelle le mois prochain — et de l'association des étudiants de l'Université de Winnipeg. Je suis également membre du conseil d'administration de la Société John Howard du Manitoba, comme on l'a mentionné tout à l'heure. Je suppose qu'on peut dire que j'ai fait bien du chemin.

Comment y suis-je parvenu? Je n'en ai pas tout à fait parlé dans mes notes, mais lorsque j'ai pris la parole devant le caucus ouvert des sénateurs libéraux, j'ai expliqué que j'avais transformé ma vie grâce aux pratiques de justice réparatrice. Pour moi, il ne s'agissait pas simplement de pratiques de justice réparatrice. C'était la tradition de mon peuple. J'avais entrepris un voyage pour mettre fin à la victimisation, améliorer ma vie et me défaire du cycle perpétué en raison des politiques.

Revenons en arrière, en décembre 2016, lorsque l'honorable Jim Munson, parmi d'autres, a proposé aux sénateurs que votre comité fasse enquête sur ce dossier. J'étais alors en prison. Je voyais de mes propres yeux ce genre d'infractions. En fait, je dénonçais haut et fort le problème de la disproportion, mais mon auditoire là-bas laissait à désirer. Un groupe de détenus me disaient : « Tais-toi, tu ne pourras rien y changer. » Je ne partage pas cet avis.

Je le mentionne parce que je veux vous encourager et vous dire que vous faites un pas dans la bonne direction. J'ai lu certains témoignages directs de prisonniers, et je vous implore de les croire. J'insiste là-dessus. Je sais que le prochain rapport portera sur la justice réparatrice. J'estime qu'il est impératif, voire absolument essentiel, que vous teniez compte de mon récit et de la façon dont la justice réparatrice a changé ma vie. La

community and society as a whole. My instance can be replicated in Canada if Canada implements restorative justice.

Now I will speak to my 10 calls to action. Although each is very important, I will only speak to the top four on the list.

First is the end of solitary confinement. I am sure in such a long study you have seen a lot of statistics. I would like to tell you that I saw it first hand. The culture of fear of solitary confinement exists among inmates because we understand that once you're exposed you're different. I saw the difference first hand where inmates would be plucked from general population, thrown into solitary confinement and when they came back were not the same.

You speak of disproportionate numbers of health and mental health problems. It is contributing and it is undiagnosed. I was talking to Senator Kim Pate before this presentation about how I walked down the hallways of these ranges and all I see is hopelessness and mental health issues. We obviously know it is unconstitutional. We know it shouldn't exist in Canada. I want to see amendments to section 31 of the CCRA. Essentially it is important right now to stem this problem, to stem the disproportion that exists in the system before we end solitary confinement. We need to act now. We need to fully adhere to the United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners. It is a guideline set out internationally. Canada is a founding member. We need to adhere to those rules.

The final point is on the decarceration of Indigenous prisoners. Indigenous women are among the most vulnerable in this country. They are exposed to solitary confinement at disproportionate rates. It is statistically there and it is alarming. The decarceration of Indigenous prisoners is important. We have a system that is not necessarily designed for what we're using it. It is a punitive measure. It seems like the system is going scarily toward punishment. I saw that first hand when I was in there.

You have to understand that I spent my whole life behind bars and saw these trends. The numbers of whites and Indigenous prisoners are skewed and their sentences actually get longer. An assault 10 or 15 years ago would net you two years; today it nets you five if you are brown. That happens. That is an injustice in

justice réparatrice contribue à façonner un avenir prometteur non seulement pour moi, mais aussi pour la collectivité et la société dans son ensemble. Mes résultats peuvent être reproduits partout au Canada si le gouvernement met en œuvre un processus de justice réparatrice.

Passons maintenant à mes 10 appels à l'action. Même si chacun d'eux est très important, je ne parlerai que des quatre principaux.

Premièrement, il faut mettre fin à l'isolement cellulaire. Vous avez sûrement dû voir beaucoup de statistiques dans le cadre d'une étude aussi longue. Sachez que j'en ai été directement témoin. Il existe, chez les détenus, une culture de la peur concernant l'isolement cellulaire parce que nous savons qu'à partir du moment où nous y sommes exposés, rien n'est plus pareil. J'ai vu la différence de mes propres yeux : lorsque des détenus étaient retirés de la population carcérale pour être placés en isolement cellulaire, ils n'étaient plus les mêmes personnes à leur retour.

Vous parlez du nombre disproportionné de problèmes de santé physique et mentale. Ce sont des problèmes non diagnostiqués qui contribuent à la situation. Comme je l'expliquais à la sénatrice Kim Pate avant mon témoignage, lorsque je marchais dans les couloirs de ces rangées, je ne voyais que des gens en proie au désespoir et à des problèmes de santé mentale. Nous savons, bien entendu, que c'est inconstitutionnel. Nous savons qu'une telle pratique ne devrait pas exister au Canada. À cet égard, je veux que des amendements soient apportés à l'article 31 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Essentiellement, il importe d'endiguer sans tarder le problème de la disproportion qui existe dans le système avant même que nous mettions fin à l'isolement cellulaire. Il faut agir dès maintenant. Nous devons adhérer pleinement à l'Ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus. Il s'agit d'une ligne directrice établie à l'échelle internationale. Le Canada est l'un des membres fondateurs. Nous devons respecter ces règles.

Le dernier point concerne la décarcération des prisonniers autochtones. Les femmes autochtones sont parmi les plus vulnérables au pays. Elles sont exposées à l'isolement cellulaire à des taux disproportionnés. Les statistiques le prouvent, et c'est alarmant. Il est important de procéder à la décarcération des prisonniers autochtones. Nous avons un système qui n'est pas nécessairement conçu pour ce à quoi il sert en ce moment. Il s'agit d'une mesure punitive. On dirait que le système est de plus en plus axé sur la punition, ce qui est inquiétant. Je l'ai vu de mes yeux lorsque j'étais en prison.

Il faut comprendre que j'ai passé toute ma vie derrière les barreaux et que j'ai observé de telles tendances. Il existe un déséquilibre entre le nombre de prisonniers blancs et de prisonniers autochtones, lesquels obtiennent d'ailleurs des peines de plus en plus longues. Il y a 10 ou 15 ans, une agression vous

itself. It is contributing to the being of my people. That was all I saw in there before I was released.

There is a lot more that I would like to speak to, but I am afraid I am running short on time. I implore you all to ask me any questions that you have. This is absolutely a huge endeavour you guys are undertaking, and I would like to thank you for your time. *Meegwetch*.

The Chair: Thank you all very much. If you have written copies of notes you would like to leave with us, we would welcome them. We will now go to questions.

Senator Pate: I thank all of you for your work and for being here. These are important times.

I want to ask all of you to comment on something that you raised, Mr. Beardy, around the UN Minimum Standard Rules. For women, there are also the Bangkok Rules which add a component to the minimum standard rules. Too often they are treated as aspirational, that is it is something we aspire to instead of recognizing that the UN has come up with a standard that is supposed to fit for the entire world. Many of us think that they should actually be the floor and not the ceiling, that we shouldn't be aspiring to them, that they should be the basis and that we should be aspiring to far greater. I am wondering if any of you have any comments about that.

You mentioned decarceration, Mr. Beardy. There are provisions in the legislation right now that allow for decarceration. You don't have to make any legislative changes. Section 29 of the CCRA says that for health or mental health reasons people can be taken out into health facilities.

Section 81 says that individuals who are serving their sentences can be taken into Indigenous communities, but there is also subsection 2 that can apply to non-Indigenous prisoners too. Section 84 says that people who Indigenous communities want, or again non-Indigenous, can be welcomed into the community for parole purposes or conditional release.

It strikes me that much of that is being controlled right now by the way corrections policy is implemented, but I would like to hear all of you talk a bit more about what could be possible if you actually provided the resources for communities to do what they would want to do and would see as useful to address the

aurait valu une peine de deux ans; aujourd'hui, vous risquez d'obtenir une peine de 5 ans si vous avez la peau brune. Voilà ce qui se produit. C'est, en soi, une injustice. Cela touche l'essence même des gens de mon peuple. C'est tout ce que je voyais lorsque j'étais en prison, avant ma libération.

J'aurais encore beaucoup à dire, mais je crains qu'il ne me reste guère de temps. N'hésitez surtout pas à me poser des questions. Ce que vous entreprenez là est une tâche tout à fait colossale, et je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de m'écouter. *Meegwetch*.

La présidente : Merci beaucoup à tous les témoins. Si vous avez des copies imprimées de vos notes et que vous voulez nous les remettre, nous serons heureux de les recevoir. Nous passons maintenant à la période des questions.

La sénatrice Pate : Je tiens à vous remercier tous de votre travail et de votre présence ici. Nous traversons une période importante.

J'aimerais connaître l'avis de tous les témoins sur un point que vous avez soulevé, monsieur Beardy, concernant l'Ensemble des règles minima des Nations Unies. Pour les femmes, il y a également les Règles de Bangkok qui s'ajoutent aux règles minima. Trop souvent, ces règles sont considérées comme des aspirations, c'est-à-dire quelque chose auquel nous aspirons, au lieu de reconnaître que les Nations Unies ont établi une norme qui est censée être appliquée dans le monde entier. Nous sommes nombreux à penser que ces règles devraient servir de plancher, et non pas de plafond; autrement dit, nous ne devrions pas nous en contenter, car elles devraient servir de base, et nous devrions plutôt aspirer à aller beaucoup plus loin. Je me demande ce que vous en pensez.

Vous avez parlé de la décarcération, monsieur Beardy. Il existe déjà des dispositions législatives qui permettent la décarcération. Nul besoin d'apporter des modifications législatives. En effet, l'article 29 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition dit que les gens peuvent être transférés à des établissements de santé pour des raisons de santé physique ou mentale.

L'article 81 précise que les personnes qui purgent une peine peuvent être transférées vers des collectivités autochtones, mais il y a aussi le paragraphe 2 qui peut s'appliquer aux prisonniers non autochtones. Aux termes de l'article 84, les détenus qu'une collectivité autochtone — ou, encore une fois, non autochtone — souhaite accueillir peuvent être envoyés dans la collectivité en vue de leur libération conditionnelle ou de leur mise en liberté sous condition.

J'ai l'impression que, pour l'heure, cet aspect est contrôlé, en grande partie, par la façon dont la politique correctionnelle est mise en œuvre, mais j'aimerais vous entendre tous parler un peu plus de ce qui serait possible si les collectivités disposaient effectivement des ressources nécessaires pour prendre les

needs of those who have been victimized, but also to ensure what those who have been accused and convicted could be doing differently in their home communities.

There are a number of questions. I apologize, Madam Chair, that I've crammed them all in and then lobbed it over to our witnesses.

Mr. Beardy: Could you reiterate the first question?

Senator Pate: I believe the first one was on the UN Minimum Standard Rules.

Mr. Beardy: Yes, we would be aspiring to something that should very well be the humanity of the population. Somewhere along the line the justice system has lost that humanity. We have to climb further than we have. We have to keep an open mind that there exists some really dark things that happen right now.

When you look back at the historical injustices and how Canada is apologizing for things, I fear that unless we act now we're going to be apologizing for this.

Ms. Barker: I would like to add for us the barriers that government has put up. For example, last year we submitted a proposal. We had a partnership with a trades program, as well as with Stony Mountain. We did a proposal to create a trades program for inmates that had family group and community group conferencing to help them reintegrate into the community as a restorative approach.

Stony Mountain has all of the big buildings where they do construction. We also discussed with Red River to create a trades program for the inmates so that they could come back to their communities and give back with the trade that they learned. As you know, in our First Nations communities we lack tradespeople, carpenters, electricians and plumbers. As a way of the communities welcoming them back, we made a proposal where they could gain a trade and then come back and give back to their communities.

Unfortunately, that proposal was denied, but it is an example of how we try to come up with initiatives and creative ideas but get stopped at some point in the government process.

The Chair: Could you tell us whom that proposal was submitted to?

Ms. Barker: I am trying to think. There are so many. There is crime prevention.

mesures qu'elles privilégient et qu'elles jugent utiles afin de répondre aux besoins de ceux qui ont été victimisés, tout en permettant à ceux qui ont été accusés et reconnus coupables d'agir différemment au sein de leur collectivité d'origine.

Il y a là plusieurs questions. Je suis désolée, madame la présidente, de les avoir lancées d'un coup à nos témoins.

M. Beardy : Pourriez-vous répéter la première question?

La sénatrice Pate : Je crois que la première portait sur l'Ensemble des règles minima des Nations Unies.

M. Beardy : Oui, nous aspirons à quelque chose qui favoriserait le traitement humain de la population. Avec le temps, le système de justice a perdu ce côté humain. Il faut en faire plus. Nous devons garder l'esprit ouvert et reconnaître qu'il se passe actuellement des choses vraiment terribles.

Songeons aux injustices historiques pour lesquelles le Canada demande pardon. Si nous n'agissons pas maintenant, nous devrons, je le crains, présenter nos excuses pour cette situation.

Mme Barker : J'aimerais ajouter quelques observations, de notre point de vue, sur les obstacles que le gouvernement a érigés. Par exemple, l'année dernière, nous avons présenté une proposition. Nous avions établi un partenariat avec un programme d'apprentissage de métiers, ainsi qu'avec Stony Mountain. Nous avons donc proposé de créer un programme de métiers pour les détenus, en misant sur la concertation familiale et communautaire, pour les aider à réintégrer la collectivité selon une approche axée sur la justice réparatrice.

Je rappelle que Stony Mountain s'occupe de la construction de gros édifices. Nous avons également discuté avec Red River au sujet de la possibilité de créer un programme de métiers pour les détenus afin qu'ils puissent retourner dans leur collectivité et mettre à profit les compétences qu'ils ont acquises. Comme vous le savez, dans les collectivités des Premières Nations, il y a une pénurie de gens de métier, de charpentiers, d'électriciens et de plombiers. Pour assurer la réinsertion efficace des détenus au sein de leur collectivité, nous avons proposé un programme qui leur permettrait d'apprendre un métier afin qu'ils puissent ensuite redonner à leur collectivité.

Malheureusement, cette proposition a été refusée, mais c'est un exemple qui montre comment nous essayons de trouver des initiatives et des idées créatives, lesquelles finissent toutefois par être mises en échec à un moment donné dans le processus gouvernemental.

La présidente : Pourriez-vous nous dire à qui cette proposition a été présentée?

Mme Barker : J'essaie de me rappeler. Il y en a tellement. Cela concerne la prévention du crime.

The Chair: Was it the federal government?

Ms. Barker: Federal, yes.

Senator Pate: I have a supplementary question. Would it be possible to send us a copy of that proposal?

Ms. Barker: Yes, absolutely.

The Chair: We've heard a lot about the lack of trades training in federal institutions, so it would be really helpful to see what you were proposing.

Mr. Beardy: I recognize section 84 and section 81. I recognize those. I was actually released on section 81, I believe. One of the barriers that we have is very individual decisions by people that harbour racist views. I saw that. There is a kind of culture in federal corrections and provincial corrections.

One of the honest questions is: Who is your PO? That should not be the issue. That should not be the guiding factor of when you're going to be out, are resources going to be available, or are you going to be given a chance. I was given a chance, and look how much I thrived. We need to give them a chance.

The Chair: Does anyone else want to respond to Senator Pate's questions?

Ms. Lagimodiere: I am not sure that I clearly understand the question, but I am going to try to give an answer anyhow. Rather than have a base, I tried to express a concern in one breath. As I mentioned, when you have a pan-Aboriginal approach you miss specific needs. When we did the research I know our Metis offenders identified that their cultural needs were not met.

Trying to make something that will fit everyone will always be problematic. Certainly it was identified through our research that was done years ago, but it hasn't changed. I believe it to be the same.

We do not go into the federal penitentiaries, so I can't say that I have worked directly with any of the offenders. We work with them when they've been released. Tat's problematic. It's almost like it becomes a crisis situation because you're trying to deal immediately with housing, income assistance, and trying to get documentation, photo identification and so forth.

La présidente : S'agissait-il du gouvernement fédéral?

Mme Barker : Oui, c'était au fédéral.

La sénatrice Pate : J'ai une question supplémentaire. Serait-il possible de nous envoyer une copie de cette proposition?

Mme Barker : Oui, tout à fait.

La présidente : Nous avons beaucoup entendu parler du manque de formation professionnelle dans les établissements fédéraux, alors il serait vraiment utile de prendre connaissance de votre proposition.

M. Beardy : Je suis au courant des articles 84 et 81. J'en suis bien conscient. J'ai d'ailleurs été libéré aux termes de l'article 81, si je ne me trompe pas. Un des obstacles auxquels nous faisons face, c'est la prise de décisions très subjectives par des gens qui nourrissent des points de vue racistes. J'en ai été témoin. Il y a ce genre de culture au sein des pénitenciers fédéraux et provinciaux.

Une des questions que l'on se pose en toute bonne foi, c'est : « Qui est votre agent de libération conditionnelle? » Or, ce n'est pas ce qui devrait entrer en ligne de compte. Cela ne devrait pas être le facteur déterminant dans les décisions concernant la date de libération d'un détenu, les ressources qui seront mises à sa disposition ou l'égalité des chances qui lui seront offertes. On m'a donné une chance, et voyez tout ce que j'ai pu accomplir. Il faut donner une chance à ces gens.

La présidente : Quelqu'un d'autre souhaiterait-il répondre aux questions de la sénatrice Pate?

Mme Lagimodiere : Je ne suis pas certaine de comprendre clairement la question, mais je vais tout de même tenter d'y répondre. Au lieu de parler d'une base, j'ai tenté d'exprimer une préoccupation tout d'un trait. Comme je l'ai mentionné, lorsque vous adoptez une approche panautochtone, vous passez à côté de besoins particuliers. Lorsque nous avons mené des recherches, je sais que nos délinquants métis ont indiqué que nous ne répondions pas à leurs besoins culturels.

La tentative de trouver une approche adaptée à tous restera toujours problématique. C'est certes ce qu'ont révélé les recherches que nous avons menées il y a de nombreuses années, mais les choses n'ont pas changé. Je crois que la situation est toujours la même.

Nous ne visitons pas les pénitenciers fédéraux. Par conséquent, je ne peux pas dire que j'ai travaillé directement avec leurs délinquants. Nous travaillons avec eux après leur mise en libération, et c'est bien là le problème. Cela ressemble presque à une situation de crise parce que vous tentez de vous occuper immédiatement du logement, de l'aide au revenu, de l'obtention des documents et de la pièce d'identité avec photo, et cetera.

It is also problematic due to funding. I think that is the same as my colleagues here are saying in terms of funding being an issue. I can't tell you specifically which ones we applied for, as my office does that, but I am aware that we're denied funding applications. Many times we are unable to meet the needs of our people because of that. That is wrong.

I firmly believe we know what is best for our people. We can speak the language. I don't mean the English language or an Indigenous language. We can speak because we know what people have experienced, and we understand it in a way that you have to have lived it.

I ask permission, if I may, to share a personal story. First of all, being Catholic I was always too scared to break the law. I'll put that aside, but I had a niece in federal penitentiary. She had the greatest of supports while she was in there. She had an elder supporting her. She did really well. Maybe she was a model person in there. She got out, and today she is on the streets. She is back into the sex trade. She is back into addictions. She couldn't bring with her those supports that were provided in the penitentiary. I went to visit her in Edmonton when she was in there. She needed them at home but they weren't provided. My colleague here has talked about that. That's exactly true.

The trust that we can provide has to come back, but we need the means to do it. It's not enough to tell me that I can enter the race. If I have a broken leg, how can I properly compete in that race?

I have also had a grandson murdered. With all my good intentions to provide him with the best of care, identity was an issue or who he was as a person. I need to impress upon you that it is important we are trusted to know what is best. We know what is needed. I am not saying we want to do it by ourselves, but we need to be part of that plan in terms of reintegration and support.

Senator Pate: That revealed how unclear my question was, so I apologize for that.

Ce processus est également problématique en raison du manque de financement. Je pense que la situation est la même que celle que mes collègues ici présents ont décrite en ce qui a trait au problème de financement. Je ne veux pas vous énumérer précisément les programmes pour lesquels nous avons présenté des demandes, étant donné que c'est le personnel de mon bureau qui s'occupe de ces aspects, mais je sais que nos demandes de financement ont été rejetées. Nous n'avons pas été en mesure de répondre aux besoins de nos membres dans de nombreux cas en raison de cela. Et c'est inacceptable.

Je crois fermement que nous savons ce qui convient le mieux à nos membres. Nous parlons leur langue. Je n'entends pas par là l'anglais ou une langue autochtone. Nous pouvons parler à ces gens parce que nous savons ce qu'ils ont vécu, et nous le comprenons comme seules des personnes ayant vécu cette situation peuvent le comprendre.

Si vous me le permettez, j'aimerais avoir la permission de vous relater une histoire personnelle. Premièrement, étant catholique, j'ai toujours craint d'enfreindre les lois. Je vais mettre cette réflexion de côté pour le moment, mais j'ai une nièce qui a été incarcérée dans un pénitencier fédéral. Pendant sa détention là-bas, elle a bénéficié des meilleurs services de soutien qui soient. Elle a été appuyée par une aînée, et elle se débrouillait vraiment bien. Elle était peut-être même une prisonnière modèle dans cet établissement. Elle a été mise en liberté et, aujourd'hui, elle vit dans les rues. Elle participe de nouveau au commerce du sexe, et elle est redevenue toxicomane. Elle n'a pas pu continuer de se prévaloir des services de soutien qui lui ont été fournis au pénitencier. Je suis allée la visiter à Edmonton lorsqu'elle était derrière les barreaux. Elle avait besoin de ces services chez elle, mais ils n'étaient pas offerts. Mon collègue ici présent a parlé de cela, et c'est exactement la vérité.

Nous devons leur offrir de nouveau la confiance que nous pouvons leur accorder, mais nous devons avoir les moyens de le faire. Il ne suffit pas de me dire que je peux participer à la course. Comment puis-je y participer adéquatement avec une jambe brisée?

De plus, mon petit-fils a été assassiné. Malgré toutes mes intentions de lui offrir les meilleurs soins, il avait un problème d'identité ou il avait du mal à accepter la personne qu'il était. Je dois vous faire comprendre qu'il est important que nous jouissions de votre confiance en ce qui concerne la question de connaître les meilleures mesures à prendre. Je ne dis pas que nous voulons accomplir ce travail par nous-mêmes, mais nous devons jouer un rôle dans le programme de réinsertion et de soutien.

La sénatrice Pate : Votre intervention a démontré à quel point ma question n'était pas claire. Je m'en excuse donc.

The sections I am talking about allow for communities to apply to the Minister of Public Safety to get resources to integrate people individually. It is a general category that allows for individualized approaches. Right now it costs for men, according to the last number that we saw, are about $120,000 or $130,000 a year. For women, they are about $200,000. For Indigenous women who are classified as maximum security, it is over half a million and more.

Let me be more clear. What kinds of things could you set up in your community for your niece with half of the money that it costs to keep her in custody if those resources were available instead of just in prison? Is that more clear? I hope that is more clear.

Ms. Lagimodiere: As you know, we offer our own justice support program within the MMF. The MMF is self-government, so we have many services. If we could provide further programs and services to our citizens, I believe our success rate would be far greater.

I unfortunately don't have the statistics to say. After being imprisoned, those people come to us voluntarily. I can't say for sure that 98 per cent or 50 per cent of the 100 who came succeeded. I can't say that because once we assisted the usually they're on their own.

I don't think I am answering your question.

Senator Pate: No, it is helping me be clearer about what I am trying to ask. If you went to the prison and you saw your niece when she was there, and if you were able to work with her to offer something different, what could you do? What housing could you provide? What supports could you provide with, say, half of that money or $100,000 per year?

Ms. Lagimodiere: The first thing I would have done is made sure that she had appropriate counselling for her addictions. She wanted to go to school. I think she still wants to go to school, but I don't know that she's capable now. She needed to have a career. She needed to be employable. She would hold jobs but they weren't very long-term careers. She also needed housing.

Les articles dont je parle permettent aux collectivités de présenter une demande au ministre de la Sécurité publique afin d'obtenir les ressources nécessaires pour réinsérer dans la société une personne à la fois. Il s'agit d'une catégorie générale qui autorise les approches personnalisées. Selon les derniers chiffres que nous avons vus, il en coûte environ 120 000 $ ou 130 000 $ par année pour incarcérer un homme en ce moment. Pour les femmes, les coûts totalisent à peu près 200 000 $. Pour les délinquantes autochtones dites à sécurité maximale, les coûts dépassent un demi-million.

Permettez-moi de préciser davantage ma pensée. Quels genres de services pourriez-vous organiser au sein de votre collectivité à l'intention de votre nièce si vous disposiez de la moitié du montant qu'il en coûte pour la maintenir en détention, si ces ressources n'étaient pas disponibles uniquement en prison? Ma question est-elle plus claire? J'espère m'être exprimée plus clairement.

Mme Lagimodiere : Comme vous le savez, la FMM met en œuvre son propre programme de soutien à la justice. La FMM est un gouvernement autonome. Par conséquent, nous assurons la prestation de nombreux services. Si nous pouvions offrir un plus grand nombre de programmes et de services à nos citoyens, je crois que notre taux de réussite serait beaucoup plus élevé.

Malheureusement, je ne dispose pas des statistiques nécessaires pour l'affirmer. Après leur incarcération, ces personnes font appel à nous volontairement. Je ne peux pas déclarer avec certitude que 98 ou 50 p. 100 des personnes qui se sont adressées à nous s'en sont tirés. Je ne peux pas l'affirmer parce qu'une fois que nous avons aidé ces gens, ils se débrouillent habituellement par eux-mêmes.

Je ne crois pas avoir répondu à votre question.

La sénatrice Pate : Non, cela m'aide à exprimer plus clairement la question que je tente de poser. Si vous vous rendiez à la prison pour visiter votre nièce pendant son incarcération et que vous étiez en mesure de travailler avec elle afin de lui offrir un appui différent, que pourriez-vous faire? Quel logement pourriez-vous lui trouver ? Quels services de soutien pourriez-vous lui offrir si vous disposiez, disons, de la moitié de l'argent ou de 100 000 $ par année?

Mme Lagimodiere : La première chose que j'aurais faite, c'est m'assurer qu'elle suivait une thérapie adéquate pour sa toxicomanie. Elle souhaitait faire des études, et je pense qu'elle le souhaite toujours, mais j'ignore si elle en est capable maintenant. Elle avait besoin d'une carrière, d'être apte au travail. Elle gardait certains emplois, mais ce n'était pas des emplois à très long terme. Elle avait également besoin d'un logement.

Most importantly, she needed acceptance. She needed to know that somebody in the community cared besides the criminals she was involved with that were into drugs and in the sex trade. She needed to know that we cared.

It's not that we didn't care, but when you live in poverty it is Maslow's theory. You try to take care of your basic needs first. I don't think we were able to take care of our basic needs, and she couldn't take care of her basic needs. Those needed to be taken care of. She needed to have housing. She needed to have an education. She needed to have a job. She needed to feel like she was a healthy part of the community. She was part of a community, but not the part I wanted her involved in.

Mr. Beardy: If I could interject, I know I am not in the field but I think she is asking if we can develop frameworks and programs that implement perhaps restorative justice to approach alternatives to incarceration. Sections 81 and 84 releases already exist, so Indigenous inmates can be released, but where will they go and what kinds of resources can we provide them?

Senator Pate: That's exactly right. You're already an example of someone who is doing something in the community. If, let's say two years before that happened, someone had come to you and said they were going to use $50,000 to $75,000 a year to invest in your future, what would you have invested it in if you had that opportunity?

I have some idea because you're already doing it, but what else would you have done with those resources?

Mr. Beardy: Education would be at the top of the list. Education is at the root of a lot of the problems we face in terms of educating our citizenry about the abuses. Obviously, everybody here is educated about them. It has been a long study, but education is at the top of what I would do. I know what education provided me. As well, it just gives them more of a chance than just to release them.

For sure, education and shelter. There is a huge lack of available shelters for men. What I see is that we go to halfway houses. I was officially homeless 16-17 months ago because of the way the system was set up. I had this one address I had to be at. Then the halfway house ended and I had to be at that address. There were family problems and I couldn't be at the house. My brother was like, "You're not going to live with me" because of my past. Anyway, I was actually homeless.

Ce qui importe encore plus, c'est qu'elle avait besoin d'être acceptée. Elle avait besoin de savoir que quelqu'un au sein de sa collectivité se préoccupait d'elle, autre que les criminels qu'elle fréquentait et qui étaient mêlés au trafic de drogues et au commerce du sexe. Elle avait besoin de savoir qu'elle nous tenait à cœur.

Ce n'est pas que nous ne nous préoccupions pas d'elle mais, lorsque vous vivez dans la pauvreté, c'est la théorie de Maslow qui opère. Vous vous efforcez de satisfaire à vos besoins fondamentaux en premier. Je ne crois pas que nous parvenions à satisfaire à nos besoins fondamentaux, et elle ne pouvait pas satisfaire aux siens. Il aurait fallu que ses besoins soient satisfaits. Elle avait besoin d'un logement, d'une éducation et d'un emploi. Elle avait besoin de sentir qu'elle était membre de la partie saine de sa collectivité. Elle faisait partie d'une communauté, mais pas celle à laquelle j'aurais souhaité la voir participer.

M. Beardy : Si je peux me permettre d'intervenir, je sais que je ne travaille pas dans ce domaine, mais je crois qu'elle demande si nous pouvons élaborer des cadres et des programmes de justice réparatrice qui s'apparentent à des solutions de rechange à l'incarcération. Comme les articles 81 et 84 existent déjà, les détenus autochtones peuvent être mis en liberté, mais où iront-ils et quel genre de ressources pouvons-nous leur fournir?

La sénatrice Pate : C'est tout à fait cela. Vous êtes déjà un exemple de personne qui intervient dans sa collectivité. Si, deux ans avant que cela se produise, disons, quelqu'un était venu vous voir et vous avait dit qu'il allait investir annuellement de 50 000 $ à 75 000 $ dans votre avenir, dans quoi auriez-vous investi cet argent?

J'ai quelques idées à ce sujet parce que vous le faites déjà, mais qu'auriez-vous fait d'autre à l'aide de ces ressources?

M. Beardy : L'éducation figurerait au sommet de ma liste. Le manque d'éducation est à l'origine d'un grand nombre de problèmes que nous affrontons lorsqu'il s'agit d'informer nos concitoyens au sujet des mauvais traitements. Évidemment, tous les gens ici présents sont renseignés sur ces mauvais traitements. Cette étude dure depuis longtemps, mais l'éducation serait la première chose dans laquelle j'investirais. Je sais ce que l'éducation m'a apporté. En outre, l'éducation augmente leurs chances, plus que leur seule mise en liberté.

Il est certain que mes priorités seraient l'éducation et un refuge. Il y a une énorme pénurie de refuges pour hommes. D'après mes observations, les hommes sont logés dans des maisons de transition. Il y a 16 à 17 mois, j'étais officiellement sans abri en raison de la façon dont le système est établi. Je devais habiter à une certaine adresse, mais la maison de transition a fermé ses portes. Je ne pouvais pas habiter dans cette maison en raison de problèmes familiaux. Pendant ce temps, mon frère déclarait que je n'allais pas vivre avec lui à cause de mon passé. Quoi qu'il en soit, j'étais en fait sans abri.

I would have used some of that money for rent. I would have used some of that money to increase my employability skills. I look like I am employable, but with a record it's very hard for me to actually get a job in the system, in this society. When I was released, I applied over and over and over and over everywhere, and nothing. I had to go to these temporary labour agencies to pay for rent, food and stuff like that. It would be education, shelter and housing.

J'aurais utilisé une partie de l'argent pour louer un logement et une autre partie de l'argent pour acquérir des compétences améliorant mon employabilité. J'ai l'air d'être apte au travail mais, avec mon casier judiciaire, il m'est très difficile de trouver un emploi au sein de la société actuelle, du système actuel. Après ma mise en liberté, j'ai postulé partout encore et encore sans décrocher un seul emploi. Il a fallu que j'aie recours aux agences de recrutement de personnel pour payer mon loyer, ma nourriture et d'autres dépenses de ce genre. J'investirais dans l'éducation, un abri et un logement.

Senator Cordy: Mr. Beardy, you didn't talk about the *Gladue* reports and the *Gladue* factors, but they are on your list. Ms. Barker, you spoke about the *Gladue* reports in your comments when you said that they should be written by an Indigenous person because these reports are used to classify people and so on.

La sénatrice Cordy : Monsieur Beardy, vous n'avez pas parlé des rapports *Gladue* et des facteurs *Gladue*, mais ils figurent sur votre liste. Madame Barker, au cours de votre intervention, vous avez parlé des rapports *Gladue* lorsque vous avez mentionné qu'ils devraient être rédigés par un Autochtone parce qu'ils sont utilisés, entre autres, pour catégoriser les gens.

Could both of you just expand a l bit on the importance of the *Gladue* reports and the *Gladue* factors? If we were to make a recommendation surrounding them, what should it be?

Pourriez-vous tous deux nous en dire un peu plus sur l'importance que revêtent les rapports *Gladue* et les facteurs *Gladue*? Si nous devions formuler une recommandation à leur égard, en quoi devrait-elle consister?

Ms. Barker: For myself, the reason I say that Indigenous people should be writing them is because Indigenous people have lived that life, walked that life, or were impacted by colonization and residential schools. They can relate to the intergenerational impacts.

Mme Barker : En ce qui me concerne, j'ai dit que des Autochtones devraient les rédiger parce qu'ils ont vécu cette vie et qu'ils ont été touchés par la colonisation et les pensionnats indiens. Ils peuvent comprendre les effets intergénérationnels.

If they are written by non-Indigenous people, there needs to be intensive cross-cultural training for them. I find that two-day training on cross-cultural awareness is not effective. It has to get to the real root cause of colonization and not just, "Oh, they speak this language," or "This is what culture they're from." It really has to get deep, to where that seed was first planted that caused them to change their life and go down this other path.

Si les auteurs sont non autochtones, il faudrait qu'ils suivent une initiation intense aux différences culturelles. Je trouve qu'une séance de sensibilisation aux différences culturelles de deux jours n'est pas efficace. Il faut que la formation traite de la véritable cause profonde que constitue la colonisation, au lieu de se contenter d'indiquer que les Autochtones parlent telle ou telle langue ou de décrire leur culture d'origine. La formation doit être vraiment approfondie, et elle doit aborder l'élément fondamental qui les a incités à changer leur vie et à s'engager dans cette autre voie.

I feel they should be written by Indigenous people. We can relate to them because we've all been impacted by colonization.

J'ai le sentiment qu'ils devraient être écrits par des Autochtones. Nous serons alors en mesure de les comprendre parce que nous avons tous été touchés par les effets de la colonisation.

Mr. Beardy: We need more Aboriginal liaison officers in federal prisons. I recall one and oftentimes not being able to get hold of her or him. The *Gladue* reports and *Gladue* factors need more educated officers handling them, if not an ALO.

M. Beardy : Il doit y avoir un plus grand nombre d'agents de liaison autochtones dans les prisons fédérales. Je me souviens d'avoir souvent été incapable de joindre l'un de ces agents. Il faut que les rapports *Gladue* et les facteurs *Gladue* soient gérés par des agents mieux renseignés, à défaut d'un agent de liaison autochtone.

Ms. Barker said investing in cultural sensitivity training and trauma awareness training. I say investing because it is a preventative measure. If you put a price tag of $500,000 on it, how much is it costing us? How much are all these problems costing society?

Mme Barker a parlé d'investir dans des séances de formation en sensibilisation aux réalités culturelles et aux traumatismes. Je dis investir parce qu'il s'agit d'une mesure préventive. Si vous estimez que les coûts de ces formations s'élèvent à 500 000 $, à combien évaluez-vous les coûts que ces problèmes nous

Senator Cordy: Senator Pate spoke about the amount of money that we're spending per year for prisoners overall, but particularly Indigenous prisoners. Ms. Barker, you spoke about a community healing program because when a person is removed from the community, it causes problems for those who are remaining, spouses, partners, parents or whomever. Several of you also spoke about the stigma if the person is released and comes back to the community, about housing being at a premium, and about all those kinds of things. You also spoke about an Indigenous justice committee.

If you were to have access to some of the money that is being spent for Indigenous prisoners, how would you see these programs working?

Ms. Barker: In particular, if we had a community healing centre in a community, it would be holistically based and going back to our traditional ways of how we used to heal our community members prior to colonization through ceremony, land-based teachings, elder teachings and community support.

If we were able to have the funding that could go into a community healing centre, we would look at their physical wellness such as how they are treating their body, the impacts of addictions on their body, healthy eating, exercise, mental health and their self-talk.

Do they need education for employment? How do we prepare them to go in that direction? Do they need to address any mental health issues? How can we resource them? Do we need to have a mental health therapist on staff or an elder who has the same level of expertise?

Turning to emotional, do we connect with them? How do we reconnect them with their families and their communities? Do we get them counselling? How do we get them to be in balance spiritually? We have different spiritual belief systems but the underlying foundation is: How do we get them to come back to believe in themselves? The spiritual part is a belief in yourself, and then all of the other stuff is how we make that happen.

occasionnent? Quels coûts liés à la gestion de tous ces problèmes la société assume-t-elle?

La sénatrice Cordy : La sénatrice Pate a parlé des sommes qui sont engagées annuellement pour incarcérer les délinquants en général, mais aussi les délinquants autochtones, en particulier. Madame Barker, vous avez mentionné un programme de guérison communautaire parce que, lorsqu'une personne est retirée d'une communauté, cela cause des problèmes aux personnes qui restent, comme les conjoints, les partenaires, les parents ou qui que ce soit d'autre. Plusieurs d'entre vous ont parlé de la stigmatisation qui survient si une personne revient dans la collectivité après sa mise en liberté, des coûts élevés des logements et des autres aspects de ce genre. Vous avez également mentionné la création d'un comité de justice autochtone.

Si vous aviez accès à une partie de l'argent qui est dépensé pour incarcérer des Autochtones, comment pensez-vous que ces programmes fonctionneraient?

Mme Barker : En particulier, si une collectivité était dotée d'un centre de guérison communautaire, ce centre appliquerait une approche holistique reposant sur la façon traditionnelle dont nous guérissions les membres de notre collectivité avant la colonisation, c'est-à-dire au moyen de cérémonies, d'enseignements liés à la terre, d'enseignements par les aînés et de soutien communautaire.

Si nous étions en mesure d'obtenir le financement nécessaire pour établir un centre de guérison communautaire, nous étudierions le bien-être physique de nos membres, comme la façon dont ils traitent leur corps, les effets de leur toxicomanie sur leur corps, la salubrité de leur alimentation, les exercices auxquels ils se livrent, leur état de santé mentale et leur discours interne.

Ont-ils besoin d'une éducation pour l'emploi? Comment pouvons-nous les préparer à s'engager dans cette voie? Doivent-ils recevoir des traitements pour leurs problèmes de santé mentale? Comment peut-on leur fournir les ressources nécessaires? Devons-nous employer un thérapeute en santé mentale ou un aîné ayant des compétences équivalentes?

Passons à la santé émotionnelle. Comment établissons-nous des relations avec eux? Comment les aidons-nous à renouer des liens avec leur famille et leur collectivité? Comment leur assurons-nous des séances de counseling? Comment les aidons-nous à rétablir un équilibre spirituel? Nous avons des systèmes de croyances spirituelles différents des vôtres, mais leur fondement est le suivant : comment pouvons-nous les convaincre de croire de nouveau en eux-mêmes? L'aspect spirituel concerne la croyance en soi. Tous les autres éléments sont liés à la façon d'obtenir ce résultat.

I've learned through my experience in CAP programing. I've seen epiphanies in people and the power of learning one's identity. I've seen how they realized they were just contributing to the same cycles of colonization and I didn't even know it. The majority of our people don't know the history, and so they fall into the trap of normalizing the social conditions they see around them.

If I had that funding, it would be based on a holistic world view that addresses the physical, mental, emotional and spiritual.

Senator Cordy: We heard numerous times about the overclassification of Aboriginals in the penal system. By the way, Senator Pate has a bill in the Senate to do away with mandatory minimums.

Mr. Beardy, I know one of your suggestions is to end solitary confinement. If you talk to those in the prisons that we were in, they would say that it is used very little. In fact, when we go in, we hear that there is very little solitary confinement. We also know that it's not necessarily called solitary confinement but it is. Could you speak to that? If the Indigenous people going in are overclassified, they are more likely to be in solitary confinement called by another name.

Mr. Beardy: Indigenous people are more likely to go to solitary confinement. They are given higher security levels. There are always these tests. This is what I remember from my personal perspective. There are always these tests. When I am done with the tests, my security level shoots up. I don't know but it seems very discriminatory. Chantell Barker did one on herself, so you can see how that contributes to high security levels.

I actually wrote an article that talked about solitary confinement. It shouldn't even exist because it's causing severe psychiatric and psychological harm. I was in solitary confinement. I was put into solitary confinement for 36 hours straight. I was not allowed to leave that cell. People talk about a 23.5-hour lock-up. You hear about things like that, but I was actually plucked from minimum security, a model inmate, and thrown into solitary confinement.

What was cited to me was section 31 of the CCRA. I have reasonable doubt. I didn't believe. Honestly, I sat there and I was in disbelief that this guy could throw me in solitary confinement, a model inmate, but he did. I was in there for 36 hours straight and it affected me, but not so much because I've developed emotional intelligence. At the time I was really on a path of humility and trying to understand the situation. When I sat in that

L'expérience que j'ai acquise dans le cadre du programme CAP m'a permis de faire mon apprentissage. J'ai vu des gens avoir des révélations, et j'ai observé la puissance d'une prise de conscience de sa propre identité. J'ai vu comment des gens réalisaient qu'ils reproduisaient, sans le savoir, les mêmes cycles de la colonisation. La majorité de nos membres ne connaissent pas leur histoire, et ils tombent dans le piège qui consiste à normaliser les conditions sociales qu'ils observent autour d'eux

Si je disposais de ce financement, le centre reposerait sur une vision holistique du monde qui cerne les aspects physiques, mentaux, émotionnels et spirituels.

La sénatrice Cordy : Nous avons entendu parler à maintes reprises du surclassement des Autochtones en milieu correctionnel. Soit dit en passant, la sénatrice Pate a présenté un projet de loi au Sénat visant à éliminer les peines minimales obligatoires.

Monsieur Beardy, je sais que vous avez suggéré, entre autres, de mettre un terme à l'isolement cellulaire. Si vous parlez aux responsables des prisons que nous avons visitées, ils vous diront que l'isolement cellulaire est très rarement utilisé. En fait, lorsque nous nous rendons dans ces établissements, on nous dit que très peu de délinquants font l'objet d'un isolement cellulaire. Nous savons également que l'isolement cellulaire ne porte pas nécessairement ce nom. Pourriez-vous parler de cet aspect? Si les Autochtones sont surclassés, ils seront plus susceptibles de faire l'objet d'un isolement cellulaire désigné par un autre nom.

M. Beardy : Les Autochtones sont plus susceptibles de se retrouver en isolement cellulaire. On leur attribue les niveaux de sécurité les plus élevés. Ils sont toujours soumis à des tests. Voilà ce dont je me souviens personnellement. On passe toujours des tests. Quand c'est chose faite, mon niveau de sécurité augmente en flèche. Je ne sais pas, mais cela me semble discriminatoire. Chantell Barker en a passé un elle-même; vous pouvez donc constater que cela contribue à faire augmenter les niveaux de sécurité.

J'ai écrit un article sur l'isolement cellulaire, une pratique qui ne devrait même pas exister, car elle cause de graves torts psychiatriques et psychologiques. J'ai été en isolement cellulaire pendant 36 heures d'affilée. Je n'avais pas le droit de quitter ma cellule. Certains parlent d'isolement de 23,5 heures. On entend des choses pareilles, mais moi, détenu exemplaire, j'ai été retiré de la section à sécurité minimale et mis en isolement cellulaire.

On a invoqué devant moi l'article 31 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. J'ai un doute raisonnable. Je n'y croyais pas. Honnêtement, j'étais assis là et je ne pouvais pas croire que ce gars pouvait me mettre en isolement cellulaire alors que j'étais un détenu exemplaire, mais il l'a fait. Je suis resté en isolement pendant 36 heures d'affilée et cela m'a été préjudiciable, mais pas tant que cela, car j'ai développé une intelligence émotionnelle. À l'époque, j'étais vraiment sur la

cell for 36 hours straight, I really think that was unconstitutional. I don't think that should exist.

To address your question about solitary confinement, I use the words solitary confinement because it is solitary confinement as defined by the United Nations Standard Minimum Rules that call for a certain amount of time. I don't recall the timing, but there is a certain amount of time. They say it's administrative segregation. I have looked at the actual website. It says administrative segregation, but it's not administrative segregation. It's solitary confinement. They are hiding behind terminology.

In the inmate culture, all the inmates know it's solitary confinement. They call it the hole. Nobody uses administrative segregation. It's a Justice word. It's a corrections word. It's not correcting us, that's for sure, but it hinges on their disputing the fact that the psychiatric and psychological harm involved is up for debate. That's pretty much what the government is hiding behind in terms of terminology for solitary confinement.

Let me find it here, actually.

The Chair: We are just about out of time.

Mr. Beardy: I'll just submit this. It is in writing. I have two articles I can submit.

Senator Cordy: Yes.

Mr. Beardy: There's another article I wish to submit to you as well that is very relevant to this conversation.

The Chair: We are out of time for this panel, so I am sorry there will not be time for a second round.

I want to thank all three of you for coming and sharing with us this evening. We have appreciated hearing from you. As we said, we would like to have whatever documents you want to give to us in writing. We would be very happy to receive those.

We are very pleased to welcome as our third and final panel for the evening, Jason Demers, Katharina Maier, Alexa Potashnik, Zilla Jones and Allison Fenske. I have neglected to say where you work, so when I invite you to speak it would be helpful if you would tell us that.

I will set the timer again, but because we have five people on the panel this time they will have five minutes each. Then we will have time for questions from the senators.

voie de l'humilité et je tentais de comprendre la situation. Je pense qu'il était vraiment inconstitutionnel de me garder en isolement pendant 36 heures. Je ne pense pas que cette pratique devrait exister.

Pour répondre à votre question sur l'isolement cellulaire, j'utilise les mots « isolement cellulaire », car cela correspond à la définition de l'Ensemble des règles minima des Nations Unies, lequel prévoit une certaine période d'emprisonnement. Je ne me souviens pas de la durée en question, mais une période est établie. Les agents appellent cette pratique « isolement préventif ». J'ai consulté le site web, où on parle d'isolement préventif, mais ce n'est pas ce que c'est. C'est de l'isolement cellulaire. Les agents se cachent derrière la terminologie.

Dans la culture des détenus, tous les prisonniers savent que c'est de l'isolement cellulaire. Ils appellent cela « le trou ». Personne ne parle d'isolement préventif. C'est un mot du domaine de la justice et des services correctionnels, mais cet isolement ne corrige certainement pas notre comportement. Les agents réfutent le fait que les torts psychiatriques et psychologiques attribués à cette pratique soient sujets à débat. Le gouvernement se cache derrière la terminologie en ce qui concerne l'isolement cellulaire.

Je peux vous trouver l'information ici, en fait.

La présidente : Le temps est presque écoulé.

M. Beardy : Je vous transmettrai l'information. C'est par écrit. J'ai deux articles que je peux vous remettre.

La sénatrice Cordy : Oui.

M. Beardy : Je voudrais aussi vous transmettre un autre article qui concerne de très près notre conversation.

La présidente : C'est tout le temps que nous pouvions accorder à ce groupe. Je suis désolée, mais nous n'aurons pas le temps d'effectuer un second tour.

Je tiens à remercier nos trois témoins d'avoir comparu ce soir. Nous sommes heureux de vous avoir entendus. Comme nous l'avons indiqué, nous aimerions recevoir tous les documents que vous pouvez nous communiquer par écrit. Nous serions enchantés de les obtenir.

Nous sommes maintenant ravis de recevoir notre troisième et dernier groupe de témoins de ce soir, composé de Jason Demers, Katharina Maier, Alexa Potashnik, Zilla Jones et Allison Fenske. J'ai omis d'indiquer où vous travaillez; il serait donc utile que vous le précisiez quand je vous inviterai à parler.

Je vais régler l'horloge une fois encore, mais comme ce groupe comprend cinq témoins, chacun disposera de cinq minutes. Nous aurons ensuite du temps pour que les sénateurs vous posent des questions.

Mr. Demers, the floor is yours.

Jason Demers, Lecturer, Department of English, University of Regina, as an individual: I am Jason Demers, a lecturer in the Department of English at the University of Regina. I thank the committee for the very important work that it is doing and for inviting me here today.

I come here with a focus on the Saskatchewan provincial prison system, where my focus in particular was consulting with currently and formerly incarcerated people and their families. Among my findings when I studied the provincial prison system was that it was extremely overcrowded. It was operating at double its capacity. The institutions were double bunked as is standard practice. All kinds of spaces from gymnasiums to classrooms, workshops and visiting rooms had been converted either temporarily or permanently into sleeping quarters.

These are warehousing conditions. When we talk about warehousing conditions, we don't only think about the conversion of sleeping quarters, but also the fact that the rehabilitative mission of these institutions is being sidelined as people are being stored. That programming was pushed off to the end of sentences.

People also spoke about difficulty in accessing proper health care or dental care. There were problems with the use of segregation. Food had been privatized. What this meant was that diet was inadequate across the board. People were complaining about unidentifiable food. Food was making them sick. People who had special dietary requirements, like pregnant women or people with diabetes, were being given the standard diet, which included as a staple nine slices of Wonder Bread a day.

Alongside food services being privatized there were phone services with the American company Telmate that took over phone services. There was a system of hidden fees, connection fees, processing fees, and so on, that was costing families hundreds of dollars a month to keep in touch with one another.

Alongside privatized phone services, no-contact visits had become standard. People had to visit their partner or their father across a pane of glass. Children weren't allowed to be in contact with their fathers. The exception was mothers, but there is only one institution for women in the province. The complaint there is that women in general don't get visits because it is too far away for people to visit. It's too costly for accommodations and the transportation to get there.

All of this is in the context of the spaces being filled with 75 per cent to 95 per cent Indigenous people in a province where the population is 15 per cent to 17 per cent Indigenous. When

Monsieur Demers, vous avez la parole.

Jason Demers, conférencier, Département d'anglais, Université de Regina, à titre personnel : Je m'appelle Jason Demers, conférencier au département d'anglais de l'Université de Regina. Je remercie le comité d'effectuer cet important travail et de m'avoir invité ici aujourd'hui.

Je témoigne afin de traiter du système carcéral provincial de la Saskatchewan, dans lequel j'ai notamment offert des services de consultant auprès de personnes actuellement et anciennement incarcérées et de leur famille. Quand j'ai étudié ce système, j'ai été à même de constater qu'il était extrêmement surpeuplé et fonctionnait au double de sa capacité. Les établissements ayant des cellules à occupation double, comme le veut la pratique normalisée, les responsables ont transformé toutes sortes de locaux, comme des gymnases, des salles de classe, des ateliers et des salles de visite, en dortoirs temporaires ou permanents.

Ce sont là des conditions d'entreposage. Quand nous parlons de conditions d'entreposage, nous ne pensons pas seulement à la conversion de locaux en dortoirs, mais aussi au fait que la mission de réinsertion de ces établissements est mise de côté quand les personnes sont ainsi entreposées. Ces programmes sont repoussés à la fin de la peine.

Les gens déplorent aussi le fait qu'il soit difficile d'accéder à des soins de santé et dentaires adéquats. À cela s'ajoutent des problèmes d'isolement cellulaire. Les services alimentaires ont été privatisés, ce qui fait que la diète est inadéquate dans l'ensemble des établissements. Les gens se plaignent que les aliments ne sont pas identifiables et les rendent malades. Les personnes ayant des besoins alimentaires particuliers, comme les femmes enceintes et les diabétiques, reçoivent une diète standard, laquelle comprend notamment neuf tranches de pain Wonder Bread.

Outre la privatisation des services alimentaires, les services téléphoniques ont été confiés à l'entreprise américaine Telmate, laquelle a instauré un système de frais cachés, de coûts de connexion et de traitement et de frais divers faisant en sorte qu'il en coûte des centaines de dollars par mois aux familles pour rester en rapport.

En plus des services téléphoniques privatisés, les visites sans contact sont devenues la norme. Les gens doivent rencontrer leur partenaire ou leur père à travers un panneau de verre. Les enfants ne sont pas autorisés à être en contact avec leur père. Une exception est prévue pour les mères, mais la province ne compte qu'un établissement pour femmes, où les détenues se plaignent généralement qu'elles ne reçoivent pas de visite parce que la prison est trop éloignée et que les coûts d'hébergement et de transport sont trop élevés pour qu'on s'y rende.

À tout cela s'ajoute le fait que les Autochtones constituent de 75 à 95 p. 100 de la population carcérale, alors qu'ils représentent 15 à 17 p. 100 de la population générale. Quand les

people talk about prisons being the new residential schools, it doesn't only have to do with these demographic issues. It also has to do with the narrative that I just told you: all of these practices that run in parallel from inadequate nutrition to family separation and denial of spiritual practices as a matter of policy.

All of this has to do with a system that operates based on security practices of risk management. When we think about a pane of glass separating people, it's for the purpose of getting the number of incident reports down to as minimum a number as possible. You make it impossible for there to be a security breach, but I think we need to be working toward a system that thinks in terms of public health, that thinks in terms of the rehabilitative needs that people come in with, that thinks in terms of people being incarcerated for a short period of time, and that thinks in general that prisons probably aren't the best places to deal with the problems that they're tasked to solve.

One of the things that we need to do along these lines is to look to *Gladue* reports, but one of the problems in Saskatchewan is that there is only one *Gladue* writer in the entire province. When we think about the amount of work that would be required for her to do, she is essentially inaccessible. As a result, people think that this basically isn't a requirement. People aren't ordering the *Gladue* reports that could be ordered to get people destreamed from the prison system and to cover the rehabilitative needs they actually do have.

What we're dealing with in Saskatchewan effectively is the effects of colonialism and the residential school system. We need to begin to confront these problems head on. There are a number of calls to action from Senator Murray Sinclair. I think we really need to focus there if we want to take these problems seriously.

Katharina Maier, Assistant Professor, Criminal Justice, University of Winnipeg, as an individual: Thank you for the opportunity to speak to you today and thank you for initiating this timely and pressing study of prisoner rights in the correctional system. I am grateful to be here on Treaty 1 territory as an uninvited guest.

I am an assistant professor of Criminal Justice at the University of Winnipeg. I conduct qualitative research on people's experiences of imprisonment and prisoner re-entry and on the role of non-governmental organizations in shaping ex-prisoners' lives and trajectories following incarceration.

Imprisonment is an extremely painful experience. Sometimes the pains associated with imprisonment are not obvious or visible. For example, based on research with 56 former male federal prisoners, my colleagues and I have shown that many

gens affirment que les prisons sont les nouveaux pensionnats, cela ne concerne pas seulement ces questions démographiques. Cela concerne aussi tout les problèmes que je vous ai énumérés et toutes les pratiques qui s'appliquent en parallèle : l'alimentation inadéquate, la séparation des familles et le déni des pratiques spirituelles, conformément aux politiques.

Tous ces problèmes découlent du fait que les établissements fonctionnent selon des pratiques de sécurité fondées sur la gestion du risque. Quand les gens sont séparés par un panneau de verre, c'est pour réduire le plus possible le nombre de rapports d'incident en faisant en sorte qu'il soit impossible qu'une atteinte à la sécurité survienne. Je pense toutefois que nous devons tendre vers un système qui tient compte de la santé publique, des besoins de réinsertion des personnes concernées, des personnes incarcérées pour une courte période, et, en général, du fait que les prisons ne sont probablement pas le meilleur endroit pour régler les problèmes qu'on leur demande de résoudre.

À cet égard, nous devons examiner les rapports *Gladue*; le problème, en Saskatchewan, c'est qu'une seule personne prépare de tels rapports dans toute la province. Quand on pense à la somme de travail que cela exigerait, cette personne est essentiellement inaccessible. Par conséquent, les gens pensent pour ainsi dire que ce n'est pas un besoin. Ils ne réclament pas les rapports *Gladue* qui pourraient être commandés pour sortir les détenus du système carcéral et combler les besoins de réinsertion qu'ils ont bel et bien.

De fait, ce sont les effets du colonialisme et du système de pensionnats qui se font sentir en Saskatchewan. Nous devons commencer à affronter directement ces problèmes. Le sénateur Murray Sinclair a lancé un certain nombre d'appels à l'action. Je pense que nous devons vraiment nous attaquer à la question si nous voulons prendre ces problèmes au sérieux.

Katharina Maier, professeure adjointe, justice criminelle, Université de Winnipeg, à titre personnel : Merci de m'offrir l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui et d'avoir entrepris en temps opportun cette étude urgente sur les droits des prisonniers dans le système correctionnel. Je suis reconnaissante de témoigner dans le territoire du traité n^{o} 1 à titre de personne non invitée.

Je suis professeure adjointe en justice criminelle à l'Université de Winnipeg, où je mène des recherches qualitatives sur le vécu des gens en prison, sur la réinsertion des détenus et le rôle que les organisations non gouvernementales jouent en façonnant la vie et la trajectoire des anciens prisonniers à la suite de leur incarcération.

La détention est une expérience extrêmement pénible. Parfois, la douleur associée à l'emprisonnement n'est ni évidente ni visible. Par exemple, en nous fondant sur une recherche menée auprès de 56 anciens prisonniers fédéraux, mes collègues et moi avons montré qu'un grand nombre de prisonniers ressentent un

prisoners experience a perpetual feeling of risk and threat while incarcerated.

In maximum security federal prisons, interviewees reported threats to their physical safety, describing a kind of anything can happen at any time dynamic. In lower security prisons, interviewees reported feeling at risk of institutional repercussions. They were stressed and worried about the potential of being transferred to a higher security institution or being denied parole for issues that they felt were often out of their control.

Feeling vulnerable and at constant risk of threat is certainly not part of the penal regime, yet these aspects of prison living are often experienced by individuals as a very real aspect of their punishment. We have to be mindful of these more hidden or covert realities of a person's sentence and punishment, pains that can't be measured and that don't show up in official statistics.

I can talk more about these kinds of experiences later and I can speak to the challenges of re-entry, which is what my current research focuses on; but I thought I would use my remaining time to talk about possible alternatives to our current prison system. I will suggest to consider halfway houses as an alternative to incarceration.

When we discuss the issue of prisoner human rights I think we need to talk about the question both from an ideological and a practical perspective. What even makes a humane prison? What needs to happen in order for us to call a prison a humane place?

As part of my current research on halfway houses and prisoner re-entry, I spent some time in Oslo learning from Norwegian scholars about the Scandinavian prison systems. Looking to other countries is important in developing best practices for our own prison institutions.

In the realm of incarceration Nordic societies, as you may know, have a different vision. Their penal systems are commonly described as exceptional for two reasons. First, they have fairly low incarceration rates and, second, they detain people under unusually favourable and more humane prison conditions. Specifically, the extensive use of what are called open prisons is the staple of the more humane prison system of Nordic countries.

Looking to Canada, I find we often forget that we do have a Canadian form of open prison, and that is the halfway house. Halfway houses are small-scale institutions for federal ex-prisoners on conditional release. While at the halfway house, ex-prisoners are able to work or go to school, but they have to return to the halfway house for the night and they remain under strict

sentiment perpétuel de risque et de menace pendant leur incarcération.

Dans les prisons à sécurité maximale fédérales, les personnes interrogées ont fait état de menaces à leur sécurité physique, évoquant le fait que n'importe quoi pouvait survenir n'importe quand. Dans les établissements à sécurité moins élevée, les détenus disaient craindre les répercussions institutionnelles. Ils étaient stressés et s'inquiétaient de la possibilité d'être transférés dans un établissement à sécurité plus élevée ou de se voir refuser la libération conditionnelle pour des problèmes sur lesquels ils avaient souvent l'impression de n'avoir aucun contrôle.

Le fait de se sentir vulnérable et d'avoir constamment l'impression qu'on risque d'être menacé ne fait certainement pas partie du système pénal; pourtant, cela constitue souvent un aspect très réel du vécu des détenus. Nous devons porter attention à ces réalités plus discrètes ou cachées de la peine et de la punition des gens, car ces maux ne peuvent pas être mesurés et ne transparaissent pas dans les statistiques officielles.

Je peux parler davantage de ces genres d'expériences plus tard et je peux traiter des défis que présente la réinsertion, sujet sur lequel porte ma dernière recherche. J'ai toutefois pensé utiliser le temps qui me reste pour parler des solutions de rechange à notre système carcéral actuel. Je proposerais d'envisager le recours aux maisons de transition plutôt qu'à l'incarcération.

Quand nous discutons de la question des droits des prisonniers, je pense que nous devons en parler d'un point de vue tant idéologique que pratique. Qu'est-ce qui rend une prison humaine? Que faut-il faire pour pouvoir qualifier une prison d'humaine?

Dans le cadre de ma recherche sur les maisons de transition et la réinsertion, j'ai passé quelque temps à Oslo pour m'informer auprès d'érudits norvégiens à propos du système carcéral scandinave, car il importe d'étudier les pratiques d'autres pays quand nous élaborons des pratiques exemplaires pour nos propres établissements carcéraux.

Vous saurez peut-être que les sociétés nordiques ont une vision différente au chapitre de l'incarcération. Leurs systèmes pénaux sont couramment qualifiés d'exceptionnels pour deux raisons. D'abord, leurs taux d'incarcération sont assez bas; de plus, elles détiennent les gens dans des conditions inhabituellement favorables et plus humaines. Le système carcéral plus humain des pays nordiques se démarque notamment par le recours considérable à ce qui s'appelle les prisons ouvertes.

Au Canada, je trouve que nous oublions souvent que nous avons une forme de prison ouverte : les maisons de transition. Il s'agit de petits établissements hébergeant d'ex-détenus fédéraux en libération conditionnelle. Les anciens détenus peuvent travailler ou aller à l'école, mais ils doivent réintégrer la maison de transition le soir et ils font l'objet d'une supervision stricte le

supervision during the day. Currently, halfway houses are used as post prison institutions, meaning that they are the last institutional stop before a person is allowed to establish their own residency following incarceration.

Based on my current research with former prisoners and halfway house staff, I suggest that halfway houses offer a real, existing and more humane alternative to the current system of more closed prison institutions.

First, in comparison to more closed prisons, halfway houses are more naturally geared toward reintegration, treatment and inclusion. They ensure that offenders are put in close proximity to welfare services, employment opportunities and social supports, thereby helping to establish locally centred solutions to criminalized people's problems and needs, rather than incarcerating people in more closed-off institutions that are often located farther away from urban centres, towns and employment opportunities.

Second, halfway houses produce better relationships between prisoners or ex-prisoners and staff. When we talk about the rights of prisoners, we have to talk about the working conditions of prison officers. That is because research shows that the prison environment shapes prison officers' treatment of prisoners in very important ways. For example, research shows that smaller prisons produce better relationships between prisoners and staff, as well as improved prison officer satisfaction. My research with halfway house staff speaks to this.

Just to conclude, I know this committee has heard over the year that there are many concerns regarding the state of Canadian prisons. The prison system must be reformed, and my research suggests that halfway houses should receive more attention and should be considered as a more humane alternative to the closed prisons in Canada.

Alexa Potashnik, President and Founder, Black Space Winnipeg, as an individual: I am Alexa Potashnik, representing Black Space Winnipeg. We are a community non-profit grassroots group that advocates for Winnipeg's Black community. It was founded in 2016, so for the past two years we've been really pushing the narrative that, first, Black people exist on the Prairies and outside Ontario, and that anti-Black racism and discrimination are very prevalent throughout Winnipeg and Manitoba.

It really started, actually, on the movement of Black Lives Matter. When you're speaking about especially incarcerated Black folks, you can't deny that movement and the steps that they've made for Black folks incarcerated across the country.

Furthermore, I kind of wanted to give a community organizer/activist perspective on what you folks are doing. Being born and raised in Winnipeg, I can tell you that Black people are

jour. À l'heure actuelle, les maisons de transition sont utilisées après le séjour en prison et constituent ainsi la dernière étape avant que la personne soit autorisée à s'établir dans sa propre résidence à la suite de son incarcération.

En m'appuyant sur la recherche que je mène actuellement auprès des anciens prisonniers et du personnel des maisons de transition, je propose que les maisons de transition offrent une solution réelle et plus humaine au système actuel de prisons plus fermées.

Tout d'abord, si on les compare aux prisons plus fermées, les maisons de transition sont naturellement plus orientées vers la réinsertion, le traitement et l'inclusion. Elles veillent à ce que les contrevenants soient mis à proximité des services de bien-être, des occasions d'emploi et des soutiens sociaux. Elles contribuent ainsi à établir des solutions locales aux problèmes et aux besoins des personnes criminalisées au lieu d'incarcérer les gens dans des établissements plus fermés souvent situés loin des centres urbains, des villes et des occasions d'emploi.

En outre, les maisons de transition favorisent la création de meilleures relations entre les prisonniers ou les ex-prisonniers et le personnel. Quand nous parlons des droits des détenus, nous devons parler des conditions de travail des agents de prison, car les recherches montrent que l'environnement carcéral influence considérablement la manière dont les agents traitent les détenus. Par exemple, les recherches indiquent que dans les petites prisons, les relations entre les détenus et le personnel sont meilleures, et les agents sont plus satisfaits. C'est ce que révèle ma recherche sur les maisons de transition.

Je dirai en conclusion que je sais que le comité a entendu dire, au cours de l'année, que l'état des prisons canadiennes suscite bien des préoccupations. Le système carcéral doit être réformé, et ma recherche donne à penser que les maisons de transition devraient recevoir plus d'attention et être considérées comme une solution plus humaine aux prisons plus fermées au Canada.

Alexa Potashnik, présidente et fondatrice, Black Space Winnipeg, à titre personnel : Je m'appelle Alexa Potashnik et je représente Black Space Winnipeg, un groupe communautaire sans but lucratif qui défend les intérêts de la communauté noire de Winnipeg. Cette organisation ayant été fondée en 2016, nous avons passé les deux dernières années à faire valoir que les Noirs existent dans les Prairies et à l'extérieur de l'Ontario, et que le racisme et la discrimination à leur égard sont très présents à Winnipeg et au Manitoba.

Tout a commencé dans la foulée du mouvement Black Lives Matter. Quand on parle précisément des Noirs incarcérés, on ne peut faire fi de ce mouvement ou nier les démarches qu'il a entreprises pour les Noirs incarcérés au pays.

En outre, je voulais donner le point de vue d'une organisatrice et activiste communautaire sur ce que vous faites. Comme je suis née et j'ai grandi à Winnipeg, je peux vous affirmer que les

displaced. We're not in one centre or community. We're all over the province and we're all over the city. With that come moments of isolation and social isolation which is quite real.

By referring to the most recent story, I can give a perspective of what happens before Black people interact with the police and the real fear that Black people have of the relationship with the state and authority figures. This year, a gentleman by the name of Carl Felix was stopped by the police while he was riding his bicycle. He demanded to see his ID as he was just riding across the city. It's something you don't hear about a lot on the news. When we were approached to share his story, Winnipeg and Manitoba specifically were a little surprised that racial profiling and anti-Black racism do in fact persist in Manitoba.

When we're talking about rights of prisoners and human rights, it is important to keep in mind that we cannot leave out the conversation of racism, white supremacy and systemic oppression that also exist within our system. I've been doing this work, I would say, for most of my academic career and moving into my professional career. I've seen the harsh effects of anti-Black racism and discrimination. They take a toll on Black people in Winnipeg. Recently we started a community group program called Project Heal that gives Black people in Winnipeg a safe space to talk about instances of racial profiling, police profiling and all accounts of racism directed toward Black people in Winnipeg and their effects on our mental health and as a community.

Yes, it's important that we're talking about the rights of folks who are incarcerated. We have to look at the practices happening and how the system is targeting Black people before we even get to that point. We put more resources and attention into cultural sensitivity training and the very complicated relationship that the state and police have with Black folks and Black communities. Thank you.

Zilla Jones, Defence Counsel, Jones Law Office, as an individual: Good evening, honourable senators. Thank you for your invitation. Welcome to Treaty 1 land and the home of the Métis Nation.

My name is Zilla Jones. I have been practising criminal defence in Winnipeg since 2012. Here in the centre of the country, I often feel that we are also in the centre of whatever storm befalls the criminal justice system. With the highest Indigenous population in the country, we are ground zero of the missing and murdered Indigenous women crisis. The Tina Fontaine trial happened here this past summer; a good friend of mine was counsel. A generation earlier, the Aboriginal Justice Inquiry stemmed in large part from issues in Manitoba. We are now seeing waves of immigration from Africa and the Middle

Noirs sont dispersés. Nous ne nous concentrons pas dans un centre ou une communauté; nous sommes dans toute la province et dans toute la ville. C'est ainsi que nous sommes confrontés à des moments d'isolement et d'isolement social bien réels.

À la lumière de l'incident le plus récent, je peux vous expliquer un peu ce qui se passe avant que des Noirs interagissent avec des policiers et combien les Noirs ont vraiment peur de tout contact avec des représentants de l'État et de l'autorité. Cette année, un jeune homme du nom de Carl Felix s'est fait arrêter par un policier alors qu'il circulait à vélo. Le policier a exigé de voir ses pièces d'identité, alors qu'il ne faisait que traverser la ville à vélo. Ce n'est pas le genre de chose qu'on entend beaucoup dans les nouvelles. Quand on nous a demandé de raconter son histoire, les gens de Winnipeg et du Manitoba, en particulier, étaient un peu surpris d'entendre qu'il y a encore du profilage racial et du racisme contre les Noirs au Manitoba.

Quand on parle des droits des prisonniers et des droits de la personne en général, on ne peut pas ne pas parler du racisme, de la suprématie blanche et de l'oppression systémique qui existe aussi dans notre système. Je vous dirais que je m'applique à le dire pratiquement depuis le début de ma carrière universitaire et que cela se poursuit dans ma carrière professionnelle. Je constate les effets terribles du racisme et de la discrimination contre les Noirs. Les Noirs en souffrent à Winnipeg. Nous avons lancé récemment un programme communautaire intitulé Project Heal afin de procurer aux Noirs de Winnipeg un endroit sûr où ils peuvent parler de profilage racial, de profilage policier et de toutes sortes de formes de racisme à l'encontre des Noirs à Winnipeg, ainsi que des effets de tout cela sur notre santé mentale et notre communauté.

Oui, il est important de parler des droits des personnes incarcérées, mais il faut analyser les façons de faire et comment le système cible les Noirs avant même qu'ils n'y entrent. Nous devons investir davantage de ressources et d'énergie dans la formation sur la sensibilité culturelle et la relation très complexe qui existe entre les Noirs et leurs communautés d'une part, et l'État et les policiers d'autre part. Merci.

Zilla Jones, avocate de la défense, Jones Law Office, à titre personnel : Bonsoir, honorables sénateurs. Je vous remercie de cette invitation à comparaître. Je vous souhaite la bienvenue sur le territoire du traité n^{o} 1 et de la nation métisse.

Je m'appelle Zilla Jones. Je suis avocate de la défense en droit criminel à Winnipeg depuis 2012. Ici, au centre du pays, j'ai souvent l'impression que nous nous trouvons aussi au centre de toutes les tempêtes qui frappent le système de justice pénale. Avec notre population autochtone la plus nombreuse au pays, nous sommes en plein cœur de la crise des femmes autochtones disparues et assassinées. Le procès Tina Fontaine s'est déroulé ici même, l'été dernier, et un bon ami à moi y a travaillé comme avocat. Une génération auparavant, l'Enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones est née en

East, and some of those immigrants or their children end up as our clients.

We have almost if not the longest remand wait times, the highest rates of incarceration, the greatest rates of overcrowding in jails and prisons, and some of the highest crime rates in the country. As a woman of colour, an African-Canadian woman, I am constantly aware that I look more like many of my clients than I look like most of the other lawyers or judges. I consider that a privilege because it allows me a window into their lives, a kind of dual perspective shifting between the world of the marginalized and the world of the legal profession.

Tonight we are discussing the human rights of federal prisoners. I will briefly highlight some of the issues that have arisen in my practice with my clients. I know that my colleague Ms. Fenske will discuss mental health issues, so I will not discuss in detail but will echo whatever she says on that topic. Besides that, my concerns are the specific needs of female inmates, the spiritual needs of inmates, disparities in the granting of parole, and substance abuse and safety issues in the institutions.

Ultimately, if we are to address the human rights of inmates, there is a philosophical question behind all of this. The Criminal Code tells us that punishment is to denounce, deter and rehabilitate. The *Gladue* principles tell us that for Aboriginal accused we are to attempt to lessen their levels of incarceration, which have increased and not decreased since the *Gladue* decision. Similar principles for the sentencing of African Canadians accused have been extended by the courts recently in response to social disadvantage and overincarceration of African Canadians. A necessary part of addressing the human rights of federal inmates is to question the value of incarceration at all. Who needs to be there and why do they need to be there?

Regarding female inmates, in Manitoba there is no federal institution that houses female inmates. The closest one is in Edmonton. Women who are sentenced to federal time are thus sent on a 14-hour drive or two-hour, $4,500 plane ride away from their loved ones. Often these women are the sole parents of children. This is terrifying for women who are facing the prospect of a federal sentence because most families do not have the means to visit Edmonton. It is heartbreaking to see female clients receive sentences and to see them, their families and children all in court sobbing as the judge walks out of the courtroom. Sometimes they are too depressed to take full

grande partie d'enjeux qui se posaient au Manitoba. Nous recevons maintenant des vagues d'immigrants de l'Afrique et du Moyen-Orient, et certains immigrants ou leurs enfants deviennent nos clients.

Nous avons presque toujours, si ce n'est toujours les plus longues périodes passées en détention provisoire, les taux d'incarcération les plus élevés, les taux de surpopulation carcérale les plus effarants et les taux de criminalité les plus élevés au pays. En tant que femme de couleur, qu'Afro-Canadienne, je suis constamment consciente du fait que je ressemble plus à beaucoup de mes clients qu'à la plupart des autres avocats ou des juges. Je considère qu'il s'agit d'un privilège, parce que cela me donne une petite idée de ce à quoi ressemblent leurs vies, j'en tire un genre de double perspective du monde des marginalisés et de l'univers de la profession juridique.

Ce soir, nous discutons des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral. Je vous présenterai brièvement les problèmes que j'ai constatés de par mon travail auprès de mes clients. Je sais que ma collègue, Me Fenske, vous parlera des problèmes de santé mentale, donc je n'aborderai pas la question en détail, mais j'appuie tout ce qu'elle vous dira à ce sujet. Pour le reste, je me préoccupe particulièrement des besoins propres aux prisonnières, des besoins spirituels des détenus, des disparités dans l'octroi de la libération conditionnelle, de la toxicomanie et des problèmes de sécurité dans les établissements.

Au fond, si nous voulons protéger les droits de la personne des prisonniers, il y a une question philosophique de base à nous poser. Le Code criminel nous instruit que la peine vise à dénoncer, à dissuader et à réhabiliter. Selon les principes *Gladue*, nous devons chercher à abaisser le taux d'incarcération des Autochtones contre qui sont portées des accusations, alors que ce taux a augmenté depuis l'arrêt *Gladue*. Des principes similaires s'appliquent aux peines imposées aux Afro-Canadiens trouvés coupables par les tribunaux, récemment, compte tenu du désavantage social dont ils souffrent et de leur surincarcération. Il est essentiel, dans cet examen des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral, de réfléchir à la valeur de l'incarcération en soi. Qui devrait être incarcéré et pourquoi?

Concernant les femmes détenues, il n'y a aucun établissement fédéral qui accueille des femmes au Manitoba. Le pénitencier le plus près se trouve à Edmonton. Ainsi, les femmes trouvées coupables d'une infraction fédérale sont envoyées dans un établissement qui se trouve à 14 heures de route ou à deux heures d'avion, au coût de 4 500 $, loin de leurs proches. Il s'agit souvent de femmes monoparentales. C'est terrifiant pour les femmes confrontées à une peine fédérale, parce que la plupart des familles n'ont pas les moyens d'aller rendre visite à une personne incarcérée à Edmonton. Il est extrêmement triste de voir nos clientes recevoir leur peine, puis pleurer avec leur

advantage of programming in custody because of the loss of their families, so deep is their grief.

I should point out that most of the women I have personally seen get federal sentences get them for assisting often abusive partners in trafficking drugs or trafficking weapons, or holding items for them, and often pursuant to mandatory minimum sentences where the judge has no discretion. Is incarceration really appropriate for these women? Incarcerating the mother often means sentencing the children as well, as children taken into care are much more likely to themselves become involved in the criminal justice system. The human rights of the child and the family are engaged here.

In terms of spiritual needs, the right to freedom of religion has been impacted now that the Correctional Service Canada provides all spiritual counselling through Christian chaplains. They do their best, but many inmates who are Muslim, Jewish or other faiths feel alienated from that.

In terms of parole disparity, many of my colleagues and I have noticed that it is much harder to get accelerated or early release now than it was a few years ago. There is lots of literature on how this is even more apparent for Indigenous and African-Canadian inmates.

Anecdotally, I grew up with a young man in my neighbourhood whom I used to see around all the time, a good friend who was very protective. He was 6'5" and probably 350 pounds; he used to play football. I did not see him for many years, and then I ran into him a couple of years ago. I asked him where he had been, and he said he was in Stony Mountain Penitentiary. His first offence was a house break and enter. He got a nine-year sentence and he served every day of it.

When I expressed surprise that he hadn't received parole, he said, "Zilla, let's put it this way: I served three years for the B and E, three years for being a Black man and three for being a big Black man." It should not be this way. Everyone should have an equal chance at getting parole.

Finally, regarding substance abuse and safety, although this is a big topic, I have clients who were involved in investigations that resulted because correctional officers were bringing drugs and alcohol into minimum security and into the healing lodge facilities. This has been documented. Many clients tell me how easy it is to get drugs in the penitentiary.

famille et leurs enfants pendant que le juge sort de la salle d'audience. Parfois, elles sont trop déprimées pour tirer pleinement profit des programmes offerts en détention à cause de la perte de leur famille. Leur douleur est extrêmement profonde.

Je dois souligner que la plupart des femmes que j'ai vues condamnées à des peines fédérales se sont souvent trouvées dans cette situation pour avoir aidé leur conjoint violent à faire du trafic de stupéfiants ou d'armes, ou pour avoir détenu des choses pour eux; elles reçoivent d'ailleurs souvent une peine minimale obligatoire, que le juge n'a aucun pouvoir discrétionnaire de modifier. L'incarcération est-elle vraiment la solution appropriée pour ces femmes? L'incarcération de la mère équivaut souvent à condamner l'enfant aussi, puisque les enfants placés en famille d'accueil sont beaucoup plus susceptibles d'être confrontés plus tard eux-mêmes au système de justice pénale. Les droits de la personne de l'enfant et de la famille sont en cause ici.

Pour ce qui est des besoins spirituels, le droit à la liberté de religion a changé les services spirituels qu'offre Service correctionnel Canada par ses aumôniers chrétiens. Ils font de leur mieux, mais beaucoup de détenus musulmans, juifs ou d'autres confessions se sentent aliénés.

Pour ce qui est des disparités dans l'octroi de la libération conditionnelle, bon nombre de mes collègues ont remarqué, comme moi, qu'il est beaucoup plus difficile aujourd'hui d'obtenir une libération accélérée ou anticipée que ce ne l'était il y a quelques années. Il y a beaucoup de données qui montrent que c'est encore plus vrai pour les détenus autochtones ou afro-canadiens.

Je vais vous raconter une anecdote. J'ai grandi avec un jeune homme de mon quartier que je voyais tout le temps, c'était un bon ami qui était très protecteur. Il mesurait 6 pieds 5 pouces et pesait probablement 350 livres; il jouait au football. Je ne l'ai pas vu pendant des années, puis je l'ai croisé il y a quelques années. Je lui ai demandé où il était pendant tout ce temps, et il m'a répondu qu'il se trouvait au pénitencier de Stony Mountain. Il a d'abord été trouvé coupable d'entrée par effraction. Il a été condamné à neuf ans d'emprisonnement, une peine dont il a purgé chaque jour.

Quand j'ai manifesté ma surprise qu'il n'ait pas reçu de libération conditionnelle, il m'a dit : « Zilla, disons les choses comme elles sont : j'ai purgé trois ans pour l'entrée par effraction, trois ans parce que je suis un homme noir et trois ans parce que je suis un gros homme noir. » Ce ne devrait pas être comme ça. Tout le monde devrait avoir la même chance d'obtenir une libération conditionnelle.

Finalement, concernant la toxicomanie et la sécurité, bien que ce soit un sujet très vaste, j'ai des clients qui ont fait l'objet d'enquêtes parce que des agents correctionnels avaient introduit de la drogue et de l'alcool dans des établissements à sécurité minimale et des pavillons de ressourcement. C'est documenté.

As well, the prevalence of gang membership is a problem. There are separate gang ranges. There are issues with who gets placed where and if the right people are cleared by security or ultimately that people are put in gangs when they are really not a member anymore.

There are far too many murders at Stony Mountain. Almost everyone I know has lost a client at some point. There are far too many beatings and assaults. I have had clients be both victims and perpetrators of assaults at Stony Mountain more times than I could count.

Going to prison should not be dehumanizing to the point that people fear for their lives when they are sentenced. I have many people telling me they don't want to go to Stony because they know they'll be a target if they have testified against somebody, if they are co-accused with someone and that person perceives that they ratted them out, as they say. They are terrified to go there. The state has an obligation to ensure the safety of the people it keeps in its custody and to ensure that they come through that rehabilitated.

Thank you very much for listening and for caring about these issues. It was an honour to address you tonight. *Meegwetch*.

Allison Fenske, Attorney, Public Interest Law Centre, Legal Aid Manitoba, as an individual: I will start by acknowledging that we are in Treaty 1 territory, on the original lands of the Anishinaabeg, Cree, Oji-Cree, Dakota and Dene Peoples, and the homeland of the Métis Nation. Thank you to the committee for the invitation to present to you tonight.

My name is Allison Fenske. I am a lawyer with the Public Interest Law Centre here in Winnipeg, where we engage in evidence-based advocacy in order to bring to light to and address systemic issues and injustices, including prisoner rights and justice reform.

It is fitting that this hearing is actually happening during Mental Health Awareness Week because I would like to focus my remarks tonight on prisoners and mental health. In doing so, I will start by sharing a bit of a story with you about Devon Sampson, who John Hutton alluded to earlier this evening.

Devon first came into federal custody in 2005, already having been diagnosed with schizophrenia and depression and having been hospitalized for lengthy periods of time around those illnesses. This was all known to the Correctional Service Canada,

Beaucoup de clients nous disent à quel point il est facile d'obtenir de la drogue au pénitencier.

De même, la prévalence des gangs pose problème. Il y a des gangs bien distinctes. On peut avoir des problèmes selon qui est placé où, si les bonnes personnes sont arrêtées par la sécurité ou si certaines personnes sont placées avec des membres d'une gang dont ils ne font plus partie vraiment.

Il y a beaucoup trop de meurtres à Stony Mountain. Presque tout le monde que je connais y a perdu un client un moment donné. Il y a beaucoup trop de passages à tabac et d'agressions. J'ai des clients qui ont été tour à tour victimes et agresseurs à Stony Mountain plus de fois que je ne peux les compter.

L'emprisonnement ne devrait pas déshumaniser la personne au point qu'elle ait peur pour sa vie en détention. Il y a beaucoup de personnes qui me disent ne pas vouloir aller à Stony Mountain parce qu'elles savent qu'elles y seront une cible si elles ont témoigné contre quelqu'un, si elles ont été coaccusées avec une autre personne, et que cette personne a l'impression de s'être fait dénoncer. Les gens sont terrifiés à l'idée de se retrouver là-bas. L'État a l'obligation d'assurer la sécurité des personnes qu'il garde en détention et de veiller à ce qu'elles en sortent réhabilitées.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écoutée et de vous soucier de ces enjeux. Ce fut pour moi un honneur de m'adresser à vous ce soir. *Meegwetch*.

Allison Fenske, avocate, Centre juridique d'intérêt public, Aide juridique du Manitoba, à titre personnel : Je commencerai par reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire du traité n^{o} 1, sur les terres natales des Anishinaabegs, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés ainsi que sur le territoire ancestral de la nation métisse. Je remercie le comité de m'avoir invitée à lui présenter mon exposé ce soir.

Je m'appelle Allison Fenske. Je suis avocate au Centre juridique d'intérêt public, ici, à Winnipeg, un centre qui se spécialise dans la défense des droits fondée sur des données probantes pour mettre en lumière les injustices et les problèmes systémiques et y remédier, notamment en ce qui concerne les droits des prisonniers et la réforme du système de justice.

Cette audience tombe à point, pendant la Semaine de la sensibilisation à la santé mentale, parce que je souhaite centrer mes observations de ce soir sur la santé mentale des prisonniers. Je commencerai, pour cela, par vous raconter un peu l'histoire de Devon Sampson, dont vous a déjà un peu parlé John Hutton ce soir.

Devon a été admis pour la première fois dans un établissement fédéral en 2005, alors qu'il avait déjà reçu un diagnostic de schizophrénie et de dépression et qu'il avait été hospitalisé pendant de longues périodes pour ces maladies. Ces faits étaient bien connus de Service correctionnel Canada, pourtant le plan

and yet addressing these mental health concerns was not a feature of correctional planning for Devon.

Instead, Devon's time in custody over three federal sentences was really a revolving door in and out of solitary confinement. In some years he spent more time in solitary than out. In one instance, he spent 294 consecutive days in solitary confinement. The only reason he was released was because his sentence expired.

Leading up to Devon's last placement in solitary, he had been off his medication for approximately six months and was experiencing symptoms of acute psychosis. Only his psychiatrists and a mental health nurse knew this. None of the other correctional staff were made aware.

While he was experiencing these psychotic symptoms, Devon assaulted a nurse and was immediately returned to solitary confinement. The mental health nurse who had been treating Devon had concerns that he was paranoid, psychotic, and that his behaviour was unpredictable; but these concerns were not communicated more widely. Correctional officers reviewing Devon's placement in solitary noted no concerns with his continued placement in solitary. They even said that there were no concerns noted by the psychology department. Evidence suggested that Devon's actions were treated as a security threat, as opposed to a symptom of a larger mental health crisis.

On November 23, 2013, nearly two weeks after being parked in solitary, Devon died by suicide, using his own shoelace to hang himself in his cell.

Devon's is only one story, but it is no secret that mental health challenges present a stark reality for those incarcerated in federal prisons. Correctional Service Canada's own research shows that over 70 per cent of male offenders are dealing with mental illnesses; nearly 80 per cent of women incarcerated; and for Indigenous women in prison, that rate is 95 per cent who are dealing with a mental illness.

With a continuing mental health crisis in Canada's prisons, there is a lot that we can still learn from Devon's story. When mental health concerns are ignored, minimized or mischaracterized as a security concern, they can become actual security concerns.

Correctional officers, the very people who are most responsible for the day-to-day well-being and safety of prisoners, have the least amount of mental health training within an institution.

correctionnel de Devon ne prévoyait rien pour traiter ses problèmes de santé mentale.

Au lieu de cela, le temps que Devon a passé en détention pour purger trois peines fédérales a vraiment été une série d'allers-retours entre sa cellule et le quartier d'isolement cellulaire. Certaines années, il a même passé plus de temps en isolement qu'ailleurs. Un moment donné, il a passé 294 jours consécutifs en isolement cellulaire. La seule raison pour laquelle il en est sorti, c'est qu'il avait fini de purger sa peine.

Lorsque Devon a été placé en isolement la dernière fois, il venait de passer environ six mois sans médicament et avait des symptômes de psychose aiguë. Seuls ses psychiatres et une infirmière en santé mentale étaient au courant. Aucun autre membre du personnel correctionnel ne le savait.

Pendant qu'il ressentait ces symptômes psychotiques, Devon a attaqué une infirmière et a été immédiatement replacé en isolement. L'infirmière en santé mentale qui traitait Devon craignait qu'il ne soit paranoïaque, psychotique et que ses comportements soient imprévisibles, mais ses craintes n'ont pas été communiquées plus largement. Les agents correctionnels chargés d'évaluer le placement de Devon en isolement n'ont souligné aucun problème à ce qu'il demeure en isolement. Ils ont même dit que le département de psychologie n'avait exprimé aucune crainte. Les preuves laissent croire que les actes de Devon ont été traités comme une menace à la sécurité, plutôt que comme des symptômes d'une plus vaste crise de santé mentale.

Le 23 novembre 2013, presque deux semaines après avoir été placé en isolement, Devon s'est suicidé. Il a utilisé son propre lacet pour se pendre dans sa cellule.

L'histoire de Devon n'en est qu'une parmi tant d'autres, mais ce n'est pas un secret que les problèmes de santé mentale sont une dure réalité pour les personnes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux. Selon les études menées par Service correctionnel Canada lui-même, plus de 70 p. 100 des contrevenants masculins souffrent de maladies mentales, comme presque 80 p. 100 des femmes incarcérées. Chez les femmes autochtones incarcérées, le taux de maladie mentale est de 95 p. 100.

La crise de la santé mentale persiste dans les prisons canadiennes, et nous pouvons encore tirer beaucoup de leçons de l'histoire de Devon. Quand on ferme les yeux sur les problèmes de santé mentale, qu'ils sont minimisés ou faussement interprétés comme des problèmes de sécurité, ils peuvent vraiment devenir des problèmes de sécurité.

Les agents correctionnels, ceux-là mêmes qui sont les plus responsables du bien-être et de la sécurité des prisonniers au quotidien, sont ceux qui reçoivent le moins de formation sur la santé mentale dans une institution.

Siloed operations cause real harm to inmates with mental illnesses. When solitary confinement is a tool available to an institution, it is too often used as a default. Security cannot be allowed to trump mental health.

Solitary confinement is not an appropriate or humane treatment for mental illness. Recent amendments to CSC policy placing limits on the use of solitary confinement for individuals with what CSC defines as a serious mental illness are too narrow and as a result lack any sort of meaningful protection for individuals who are ill.

We also cannot ignore the trauma of prison itself. People are sent to prison as punishment, not for punishment. The trauma of prison cannot be divorced from the additional burdens experienced by those most overrepresented within the criminal justice system. Nor can the trauma associated with colonization and the systemic oppression of Indigenous and other racialized peoples be ignored. Otherwise, prison is simply another tool of oppression.

Protecting mental health as a human right is consistent with Canada's international and domestic legal obligations. Even though people's liberty may be limited through incarceration, they still hold with them their right to fair access to mental health services and their inherent human dignity and worth.

I am mindful of the time. I would like to introduce recommendations for your consideration. I've provided written submissions to the panel that go into them in more detail, but I will just simply say that the four things I wanted to highlight were an opportunity to have attention to and promotion of mental health in correctional planning; enhancing mental health training for direct care staff; eliminating solitary confinement, or at the very least a complete prohibition on the use of solitary confinement on prisoners with mental illnesses; and the increased use of therapeutic environments for mental health care.

The Chair: I thank all of you for your evidence this evening.

Now we will go to questions and start with Senator Cordy.

Senator Cordy: I would like to start with the whole issue of mental health and mental illness. Several of you actually spoke briefly about it and, Ms. Fenske, you spoke in great detail about it.

Le cloisonnement des interventions cause véritablement du tort aux détenus souffrant de maladies mentales. Quand un établissement peut utiliser l'isolement comme outil, il l'utilise trop souvent par défaut. La sécurité ne peut pas ainsi prévaloir sur la santé mentale.

L'isolement cellulaire n'est pas un traitement approprié et bienveillant favorisant la santé mentale. Les modifications récemment apportées à la politique de SCC, qui limite le recours à l'isolement cellulaire pour les personnes souffrant d'une maladie mentale grave, selon la définition de SCC, sont trop étroites, si bien qu'elles ne protègent pas du tout les personnes malades.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le traumatisme lié à l'emprisonnement lui-même non plus. L'emprisonnement lui-même est la punition, ce n'est pas le traitement en prison. Le traumatisme de l'emprisonnement est indissociable de toutes les autres souffrances que vivent les membres des groupes les plus surreprésentés dans le système de justice pénale. On ne peut pas non plus faire fi du traumatisme associé à la colonisation et à l'oppression systémique des personnes autochtones et racialisées. Sinon, l'emprisonnement ne devient qu'un autre outil d'oppression.

Le droit de la personne de jouir d'une protection lorsqu'elle souffre de maladie mentale s'inscrit dans le cadre des obligations juridiques nationales et internationales du Canada. Même quand la liberté de la personne est limitée par l'incarcération, elle conserve son droit à un juste accès à des services de santé mentale, de même que sa dignité et sa valeur humaine inhérentes.

Je vois que le temps file. J'aimerais vous présenter quelques recommandations. J'ai remis un mémoire écrit au comité, qui les présente plus en détail, mais je vous dirai simplement que les quatre éléments que je souhaite souligner sont l'importance de prêter attention à la santé mentale dans les plans correctionnels et de favoriser la santé mentale; la nécessité d'améliorer la formation sur la santé mentale offerte au personnel directement en contact avec les détenus; l'urgence d'éliminer l'isolement cellulaire ou à tout le moins d'imposer une interdiction complète du recours à l'isolement chez les prisonniers souffrant de problèmes de santé mentale et l'importance d'accroître l'utilisation de milieux thérapeutiques pour offrir des soins de santé mentale.

La présidente : Je vous remercie tous de vos témoignages de ce soir.

Nous entamerons la période de questions, et c'est la sénatrice Cordy qui brisera la glace.

La sénatrice Cordy : J'aimerais aborder d'abord toute la question de la santé et de la maladie mentales. Plusieurs d'entre vous en ont parlé brièvement, et maître Fenske, vous en avez parlé beaucoup.

We have been to a number of prisons. Yesterday when we were in Saskatoon and walking through the psychiatric facility one couldn't help but think, "There has to be another answer. This is not the right place for people."

You spoke about how the CSC definition of mental health should not be so narrow. Is one of your recommendations to change the definition?

Ms. Fenske: The definition is something that should be set by medical care professionals. It should be something that encompasses all mental illnesses. Right now, the policy statement encourages the institution not to use solitary confinement for those with serious mental illnesses. There was an inquest called in response to the death of Devon Sampson. In going through that, Correctional Service employees and counsel acknowledged that he may not have met the criteria for serious mental illness as it is defined by CSC.

The idea that someone who had been suffering from schizophrenia and depression and was being actively treated by psychiatrists within the institution might not meet that criteria and might have ended up in segregation or in solitary anyways is kind of mind-boggling. It's really something that should be left to the discretion of mental health professionals and should be more encompassing, certainly.

Senator Cordy: We also saw when we were in the prisons that there were not a lot of people who had a strong background in trauma. We know that many prisoners receive trauma in their lives before they get to prison, which is probably why they're in prison because it hasn't been helped.

We also heard that mental health people are there to help the prisoners from 9 to 5. If your trauma or your episode occurs between 9 and 5, you're lucky if you get taken down to see the person. Otherwise, you may be waiting until the morning or taken somewhere else.

Others may want to answer this, but is it your experience that there are not enough professionals in the prison system?

Ms. Fenske: Yes, I can address that question first. Certainly that has been my experience. While Mr. Sampson's death happened in 2013, the inquest itself led evidence through 2017 and 2018. Currently, still, there have been cutbacks to the psychology department at Stony Mountain Institution even in the face of overwhelming caseloads.

The psychiatrists there are external contractors. They are coming into the institution half days a couple of times a week. One of the chief psychiatrists on contract carries a caseload of

Nous sommes allés visiter un certain nombre de prisons. Hier, à Saskatoon, on ne pouvait s'empêcher de se dire : « Il doit y avoir une autre solution. Ce n'est pas le bon endroit pour ces personnes. »

Vous avez dit que la définition de la santé mentale sur laquelle s'appuie le SCC ne devrait pas être si étroite. Nous recommandez-vous de modifier cette définition?

Mme Fenske : Cette définition devrait être établie par des professionnels de la santé. Elle devrait englober toutes les maladies mentales. À l'heure actuelle, l'énoncé de politique encourage l'établissement à ne pas utiliser l'isolement cellulaire pour les personnes atteintes de maladies mentales graves. Une enquête du coroner a été déclenchée après la mort de Devon Sampson. Pendant cette enquête, les employés et les avocats du Service correctionnel ont reconnu qu'il ne satisfaisait peut-être pas aux critères de maladie mentale grave établis par le SCC.

L'idée qu'une personne qui souffre de schizophrénie et de dépression et qui est activement traitée par des psychiatres au sein d'un établissement ne satisfasse pas aux critères et se retrouve en isolement, dans la plus grande solitude, dépasse l'entendement. Ce genre de jugement devrait être laissé à la discrétion des professionnels de la santé mentale, et les critères devraient certainement être plus vastes, en effet.

La sénatrice Cordy : Nous avons aussi constaté, quand nous avons visité les prisons, qu'il n'y avait pas beaucoup de personnes très formées en gestion des traumatismes. Nous savons que beaucoup de détenus ont vécu des traumatismes dans leur vie avant d'aboutir en prison et que c'est même probablement la raison pour laquelle ils s'y trouvent, parce qu'ils n'ont pas reçu d'aide.

Nous avons également entendu que les intervenants en santé mentale sont là pour aider les détenus de 9 heures à 17 heures. Donc si une personne vit un traumatisme ou connaît un épisode de crise entre 9 heures et 17 heures, elle sera chanceuse si elle peut voir un intervenant. Sinon, elle risque de devoir attendre au lendemain matin ou d'être transportée ailleurs.

Il y a peut-être d'autres témoins qui souhaiteraient répondre à cette question, mais selon votre expérience, serait-il vrai qu'il n'y a pas assez de professionnels dans le système carcéral?

Mme Fenske : Oui, je peux répondre à cette question la première. C'est clairement ce que mon expérience m'enseigne. Bien que la mort de M. Sampson remonte à 2013, l'enquête du coroner elle-même a mené à la collecte de données jusqu'en 2017-2018. Encore aujourd'hui, le département de psychologie de Stony Mountain subit des compressions, malgré le volume effarant de demandes.

Les psychiatres sont des fournisseurs externes. Ils passent une demi-journée dans l'établissement, quelques fois par semaine. L'un des psychiatres en chef à contrat doit traiter 120 patients

120 patients with a psychiatric liaison nurse. That is 120 people out of 800 inmates at Stony who are under psychiatric care, never mind those with more moderate mental health needs that we would suggest can't be met by the current complement of psychology and social workers.

The other really difficult part of it is that psychiatry is dealt with through the health services department, whereas the psychology department has a separate department that has the psychologists and the social workers. While there are integrated mental health guidelines in place, they certainly were not operating the way they were intended to while Mr. Sampson was incarcerated. I don't believe, based on the evidence that we heard in the inquest, the improvements that have been made have gone far enough to ensure integrated and trauma-informed care for anyone who is incarcerated.

Ms. Jones: If I could add to that, what I've noticed is that a lot of the treatment that my clients get is in a group setting. That is not appropriate for everybody. Some people who are really traumatized, such as males who have been sexually abused, don't want to talk about it in front of a bunch of other guys. A lot of what is offered is group therapy. Of course, if you don't participate, then when you come for parole you didn't participate, you weren't speaking in group and you skipped group.

Another issue would be that I know I have clients who were no longer allowed to continue with the psychiatrist they'd had when the cutbacks came. I have one client who had been seeing somebody whom he had built trust with over several years. They didn't pay for that individual to go to Stony anymore, so he has to go to somebody new whom he doesn't have that relationship with. They don't allow the choice of psychiatrist. In fact, I think the person he is seeing is just a counsellor and not someone who has as deep training in his issues.

Senator Cordy: They're almost retraumatized again.

Ms. Jones: Exactly.

Senator Cordy: Ms. Maier, you commented about the prison systems in the other countries. I think Norway was the example that you gave. I agree with your comments that we have to do a better job and we have to make significant changes.

You have certainly gathered a lot of information and statistics. Have you considered at all in your studies how to sell that? We hear governments talking about being tough on crime. We hear of mandatory minimums being implemented. Double bunking

avec une infirmière de liaison en soins psychiatriques. On parle là de 120 personnes sur les 800 détenus de Stony Mountain qui reçoivent des soins psychiatriques, donc on est loin d'inclure toutes les personnes ayant des besoins modérés en santé mentale, que ne peuvent vraisemblablement pas combler les travailleurs sociaux et les psychologues de l'établissement.

L'autre aspect très difficile, c'est que la psychiatrie relève du département des services de santé, alors que la psychologie relève d'un département séparé, qui compte des psychologues et des travailleurs sociaux. Bien qu'il y ait des lignes directrices intégrées en matière de santé mentale, elles ne s'appliquaient sûrement pas comme voulu quand M. Sampson a été incarcéré. Je ne crois pas, d'après les preuves que nous avons entendues pendant l'enquête du coroner, que les améliorations apportées aillent assez loin pour assurer des soins intégrés et adaptés aux traumatismes pour toute personne incarcérée.

Mme Jones : Si je peux ajouter une chose, j'ai remarqué qu'une grande partie des traitements que mes clients reçoivent prend la forme de thérapies de groupe. Cela ne convient pas à tous. Il y a des personnes vraiment traumatisées, comme des hommes ayant subi des abus sexuels, qui ne voudront pas en parler devant un groupe d'autres hommes. On offre beaucoup de services en thérapie de groupe. Bien sûr, si la personne n'y participe pas, on dira quand elle demandera une libération conditionnelle qu'elle n'y a pas participé, qu'elle n'a pas voulu parler en groupe, qu'elle a raté les séances de groupe.

J'ai des clients qui m'ont aussi fait part d'un autre problème, parce qu'ils n'ont pas été autorisés à continuer de voir le même psychiatre après les compressions. J'ai un client qui voyait quelqu'un avec qui il avait établi un lien de confiance après plusieurs années. L'établissement ne payait plus cette personne pour qu'elle se rende à Stony Mountain, donc mon client a dû aller voir une autre personne, avec qui il n'avait pas la même relation. Les détenus n'ont pas le choix de leur psychiatre. En fait, je pense que la personne qu'il voit n'est que psychothérapeute, ce n'est pas une personne ayant reçu une formation approfondie sur le genre de problèmes que mon client vit.

La sénatrice Cordy : Ils revivent presque leur traumatisme.

Mme Jones : Exactement.

La sénatrice Cordy : Madame Maier, vous avez parlé des systèmes carcéraux des autres pays. Je crois que vous avez donné l'exemple de la Norvège. Je suis d'accord avec vous : nous devons faire mieux et nous devons apporter des changements importants.

Vous avez recueilli une quantité importante de renseignements et de statistiques. Avez-vous songé à la façon de les présenter? Nous entendons les gouvernements parler de lutte contre la criminalité. Nous entendons parler des peines minimales obligatoires qui sont imposées. La double occupation n'était pas

was not a big deal; if you don't want to be double bunked then you shouldn't be in jail.

How do you sell it? Have you looked at that? I ask because I would like to sell it.

Ms. Maier: There are various ways you could sell it. One thing to highlight is that supervision in the community like parole is extremely hard and can also be painful. When you talk to people who have just come from prison, they sometimes even say that prison was painful but being on parole is also hard because now they are in a position where they have to find a job. They have to reconnect with their families. They have to do their programming. They have to abide by their conditions of parole. There is a lot going on during that time.

If people are not in prison but at the halfway house, they're not free. It is quite the opposite. They are still under very strict control by halfway house staff and parole officers. They work with different treatment providers. I find that often useful to clarify because some people may not be aware of what being at a halfway house entails. It entails people calling in every time they change their location in the community, for example, go from work to get a coffee. It involves a lot and some people are not aware of that.

I talk to my students a lot about another way to sell it. Every person who goes to prison is going to come out, eventually, unless they die in prison. Whenever we talk about incarceration, we have to think about release. As soon as a person gets into prison, the focus must be on the person's release.

That should be the focus. When we think about halfway houses, even though that challenge is a more tough on crime agenda, we can point to the positives regarding a person's reintegration and release.

Senator Pate: Thanks to all of you for your work in these areas.

I have a couple of questions that I am going to try again. If you weren't here for the last panel, I made it more confusing. I am not planning to do that, but you never know.

The Chair: You can ask them separately.

Senator Pate: I am feeling the constraints of time too.

un problème. Si vous ne voulez pas partager une cellule, n'allez pas en prison.

Comment pouvez-vous présenter cela? Y avez-vous pensé? Je vous pose la question parce que cela m'intéresse.

Mme Maier : On pourrait le faire de diverses façons. Ce qu'il faut souligner, c'est que la supervision dans la communauté comme la libération conditionnelle est très difficile et peut aussi être douloureuse. Lorsqu'on parle aux gens qui sortent tout juste de prison, ils disent parfois que même si la vie en prison était difficile, celle en liberté conditionnelle l'est tout autant, parce qu'ils doivent trouver un emploi. Ils doivent rétablir les liens avec leur famille. Ils doivent passer par le programme. Ils doivent respecter certaines conditions. Il se passe beaucoup de choses au cours de cette période.

Si les gens sont non pas en prison, mais dans une maison de transition, ils ne sont pas libres. C'est plutôt le contraire. Ils subissent encore un contrôle très strict de la part du personnel de la maison de transition et des agents de libération conditionnelle. Ils travaillent avec divers fournisseurs de traitement. Je crois qu'il est important d'expliquer cela parce que certaines personnes ne comprennent pas à quoi ressemble la vie dans une maison de transition. Les gens doivent se rapporter chaque fois qu'ils se déplacent dans leur communauté, lorsqu'ils sortent du travail pour aller se chercher un café, par exemple. C'est très complexe et les gens ne le savent pas toujours.

Je parle souvent à mes étudiants d'une autre façon de voir les choses. Chaque personne qui entre en prison devra éventuellement en sortir, à moins qu'elle n'y meure. Lorsque nous parlons d'incarcération, nous devons penser à la libération. Dès qu'une personne entre en prison, on devrait se centrer sur sa sortie.

C'est là-dessus qu'on devrait centrer nos efforts. Lorsque je pense aux maisons de transition — même dans le cadre d'une approche sévère à l'égard de la criminalité —, je crois que nous devrions nous concentrer sur les éléments positifs associés à la réintégration et à la libération d'une personne.

La sénatrice Pate : Nous vous remercions tous pour votre travail dans ces domaines.

J'aimerais essayer à nouveau de poser quelques questions. Si vous n'étiez pas là lorsque nous avons entendu le dernier groupe de témoins, sachez que mes questions ont porté à confusion. J'espère que ce ne sera pas le cas cette fois-ci, mais on ne sait jamais.

La présidente : Vous pouvez les poser séparément.

La sénatrice Pate : Je sens aussi que nous n'avons pas beaucoup de temps.

The halfway house model you are talking about was actually a model that was put in place post World War II because it was the way most single men lived. Many people have criticized that model as not really appropriate anymore. I am curious as to whether you've looked at or examined the possibilities of using sections 81 and 84, which are primarily focused on reducing the number of Indigenous people in prison and on conditional release into the community. They also allow for individualized approaches. Subsection 2 of those provisions allow them to be used for non-Indigenous prisoners. That is one question.

I also have a question in terms of the issues being raised around mental health. Have you looked at section 29 and really expanding the use of that in the courts? We have heard in many institutions, and today again at Stony, that those people who are supposed to be doing the mental health work actually don't. They become very institutionalized themselves and start to respond in the same way as the correctional authorities, partly because of pressure probably. You mentioned that in fact they end up assessing basically whether someone can stay in segregation, not whether they actually need other kinds of intervention, when looking at using the exchange of services agreements that exist and section 29 to argue for people to be out.

In Canada we have 14 people doing multiple life sentences since 2011. It's not true that everybody can get out of prison. There are now 14 people who can never get out of prison, based on those sentencing changes and just in terms of what we say.

It might have been Ms. Potashnik or Ms. Jones who raised the issue of women going to prison and getting separated from their children. I was struck today because we went and saw the Mandela exhibit in between everything. One of the first things Nelson Mandela did that many people don't know about when he became president was to free all the women in prison who had children under the age of 12. I can't remember the name of the case, but just recently in Brazil a similar decision was made. They actually freed all of the women who were on remand, as well as all the women sentenced who had children under the age of 12, using the *Hugo* case from South Africa.

I am curious as to whether all of you've seen any examples of that being tried here. Have you seen attempts here to use, for example, the type of remedy that Louise Arbour recommended where the way that the sentence is managed amounts to correctional interference with the lawful sanction, extended periods in segregation, lack of access to programs, lack of access to their children and to the community?

Those are a lot of questions. The benefit is I guess you can pick and choose what you want to answer.

Le modèle des maisons de transition dont vous parlez a été mis en place après la Seconde Guerre mondiale, parce que c'est ainsi que la plupart des hommes célibataires vivaient. De nombreuses personnes ont critiqué ce modèle parce qu'ils trouvent qu'il n'est plus approprié. Je me demande si vous avez songé au recours aux articles 81 et 84, qui se centrent surtout sur la réduction du nombre d'Autochtones dans les prisons ou en libération conditionnelle dans la communauté. Ils permettent aussi le recours à des approches individualisées. Le paragraphe 2 de ces dispositions permet le recours à ces approches pour les prisonniers non autochtones. C'est une question.

J'ai aussi une question au sujet de la santé mentale. Avez-vous étudié l'article 29 afin d'en accroître le recours devant les tribunaux? Nous avons entendu dire que dans nombre des établissements — on a parlé de celui de Stony Mountain aujourd'hui —, les personnes qui devraient offrir des services en santé mentale ne le font pas. Ces personnes deviennent très institutionnalisées et interviennent de la même façon que les agents correctionnels, en raison de la pression qu'elles subissent, probablement. Vous avez dit qu'elles en venaient à évaluer si une personne pouvait demeurer en isolement, et non si cette personne avait besoin d'autres types d'intervention, lorsqu'il est question d'accords d'échange de services et du recours à l'article 29 pour justifier la libération d'une personne.

Au Canada, 14 personnes purgent de multiples peines d'emprisonnement à perpétuité depuis 2011. Ce n'est pas vrai que tout le monde peut sortir de prison. À l'heure actuelle, 14 personnes ne sortiront jamais de prison en raison des modifications apportées à la détermination des peines et de la situation que nous décrivons.

Je crois que c'est Mme Potashnik ou Mme Jones qui a soulevé la question des femmes emprisonnées, qui sont séparées de leurs enfants. J'ai été surprise aujourd'hui lorsque nous avons vu l'exposition sur Mandala. L'une des premières choses qu'a faites Nelson Mandala lorsqu'il est devenu président — et peu de gens le savent — a été de libérer toutes les femmes emprisonnées qui avaient des enfants de moins de 12 ans. Je ne me souviens plus du nom du cas en particulier, mais récemment, le Brésil a pris une décision similaire. On a libéré toutes les femmes en détention provisoire en plus des femmes incarcérées qui avaient des enfants de moins de 12 ans, en se fondant sur l'affaire *Hugo* en Afrique du Sud.

J'aimerais savoir si vous avez des exemples de mesures similaires prises ici. Avez-vous vu des tentatives de recours aux mesures recommandées par Louise Arbour en ce qui a trait à la gestion des peines, à l'interférence du système correctionnel avec les sanctions légitimes, aux périodes d'isolement prolongées, au manque d'accès aux programmes et à l'éloignement des enfants et de la communauté?

J'ai posé beaucoup de questions. Vous avez le choix de répondre à celle que vous voulez.

Ms. Maier: I guess I can start. I haven't looked specifically at section 81, but I think I am getting at similar ideas. On the one hand, I am talking about decarceration, coupled with placing people in close proximity either to their communities or at least to different welfare services, mental health services, employment opportunities and so forth. Obviously there are already things in place in Canada to achieve that. On the other hand, I am trying to look at new ways and other ways to do that.

Especially when you're looking at barriers to re-entry, just the shock of coming back from prison is huge for people who reflect back on the first day they are coming out and the first few weeks and months after, re-establishing your connection with your family and friends, finding housing, looking for a job and dealing with stigma. Even finding ID was one of the main challenges that people talked about in my research. To sort of ease these barriers, we can look at what are ways to keep people in the community and what real, existing alternatives are already in place.

I would say the halfway house is a structure that we have already in place. We can kind of think about the current system as it is used right now. Does that make sense? Is there room to sort of expand that system and kind of rethink how we might use it in the future?

Ms. Jones: I can address the issue of women and your question, senator, about creative alternatives to sentencing. Again, one of the big restrictions to that is mandatory minimums. Also you cannot get an elimination of conditional sentence orders for a lot of drug offences and so-called violent offences. The judge's hands are really tied.

A lot of judges who would like to keep these women out of prison are limited, absent a challenge or a successful challenge to those minimums which not every lawyer does every time or is always successful. They have to send them to penitentiary or at least to jail time in other cases. The sentencing regimes have to be looked at, especially with regard to *Gladue* considerations, African Canadians and other disadvantaged groups. There is just not the opportunity to give people something like a conditional sentence.

That's a very good alternative when it is available. I know many women that have done very well on conditional sentences. They are strict. They are not a get out of jail free card. As my friend over here said, there are a lot of conditions on people who are on conditional sentences. It was a mistake to take those away and to look at them as being lenient.

In fact, people often serve a longer sentence on a conditional sentence because they don't get the remissions they would get in correctional institutions. If they get a two-year conditional sentence, that's what they are serving. That whole entire time

Mme Maier : Je peux commencer. Je n'ai pas étudié l'article 81 de façon particulière, mais je crois que j'ai des idées semblables à cela. D'une part, je parle de décarcération et de placer les gens à proximité de leur communauté ou, à tout le moins, à proximité des services de bien-être, des services de santé mentale, des possibilités d'emploi et ainsi de suite. Bien sûr, des mesures sont déjà en place au Canada pour atteindre cet objectif. D'autre part, j'essaie de trouver de nouvelles façons de faire.

De façon particulière, lorsqu'on pense aux obstacles qui nuisent à la réintégration, le choc de la sortie de prison est énorme. Au cours des premiers jours, des premières semaines et des premiers mois, les gens doivent rétablir les liens avec la famille et les amis, trouver un logement, trouver un emploi et faire face à la stigmatisation. Même obtenir une pièce d'identité représentait un défi pour les personnes que j'ai interrogées dans le cadre de ma recherche. Pour éliminer ces obstacles, nous pouvons trouver des façons de garder les gens dans la communauté et voir si d'autres solutions sont possibles.

Je dirais que les maisons de transition sont une structure déjà en place. Nous pouvons songer à la façon dont nous utilisons ce système à l'heure actuelle. Est-ce que c'est logique? Est-ce qu'on pourrait élargir ce système et revoir son utilisation pour l'avenir?

Mme Jones : Je peux répondre à la question sur les femmes et à votre question au sujet des solutions de rechange créatives. Encore une fois, les peines minimales obligatoires représentent une importante restriction à cet égard. Aussi, il est impossible d'annuler les ordonnances de sursis pour bon nombre des infractions liées à la drogue et des infractions soi-disant violentes. Le juge a les mains liées.

Bon nombre des juges qui aimeraient éviter la prison à ces femmes voient leurs possibilités restreintes sans une contestation réussie de ces peines minimales, ce que n'arrivent pas toujours à faire les avocats. Les juges doivent envoyer les femmes au pénitencier ou doivent à tout le moins leur imposer une peine d'emprisonnement. Il faut revoir le régime de détermination des peines, surtout en ce qui a trait aux principes de l'arrêt *Gladue*, aux Canadiens d'origine africaine et à d'autres groupes désavantagés.

C'est une très bonne solution de rechange, lorsqu'elle est offerte. Je sais que bon nombre de femmes s'en sont très bien sorties avec les sursis. Ces peines sont strictes. Ce n'est pas une carte blanche. Comme l'a dit mon amie, les gens qui ont une peine avec sursis doivent respecter de nombreuses conditions. C'était une erreur que de les éliminer parce qu'on les jugeait trop clémentes.

En fait, les gens purgent souvent une plus longue peine dans ces cas-là parce qu'ils ne voient pas leur peine réduite, comme c'est le cas dans les établissements correctionnels. S'ils se voient imposer une peine de deux ans avec sursis, c'est la peine qu'ils

there will be reporting and there will be restrictions. I think a lot of judges would like to use those tools but no longer can do so.

Senator Pate: Are you recommending to re-examine mandatory minimums to this committee?

Ms. Jones: Absolutely, I recommend to examine mandatory minimums and to look at cutting back on a lot of those to allow for conditional sentencing to come back in.

We also have intermittent sentences which allow weekend time, but criminal court only allows that for up to 90-day sentences. That should be available for a longer period of time so that they could perhaps do up to maybe two years less a day on an intermittent sentence. This would also allow women to be home with their kids in the week and somebody could watch them on the weekend. When they are able to, they could be in the community working during the week or taking care of their kids. Right now, that is only available if their sentence is 90 days or less. Another option is to serve their time every weekend, which adds up to a long period of time when they are under a requirement to report and are under these restrictions.

Ms. Fenske: I would echo Ms. Jones' comments about the sentencing regime, the abolishment of mandatory minimums, looking at increasing opportunities around intermittent sentencing, and other creative avenues of sentencing.

To address your question, Senator Pate, about the use of section 29, it's underutilized and it presents an existing opportunity to provide transfers into a therapeutic setting. There are a few stages to it. First, there need to be more investments in community-based mental health support programs and services in order to ensure that folks who are dealing with mental illnesses don't even get into the criminal justice system and aren't even being incarcerated.

Folks are being incarcerated too many times because the community has been unable to address their mental health concerns. They are essentially being punished for a disability. A lot of these folks should just not be in jail to begin with.

A lot of those who are in jail could be managed within a therapeutic setting, one that has security provisions around it. More investments in those opportunities outside the walls of prisons are very important.

Another aspect I've alluded in my presentation notes is the increased use of therapeutic environments within the prison walls. For those who actually must be imprisoned, which I would suggest is actually quite a small number of folks, the opportunities to use more therapeutic settings should be increased. There are some supported living ranges or mental

purgeront. Pendant tout ce temps, ces gens devront se rapporter aux autorités et devront respecter certaines limites. Je crois que bon nombre de juges auraient recours à ces outils, mais ils ne peuvent plus le faire.

La sénatrice Pate : Est-ce que vous recommandez au comité de revoir les peines minimales obligatoires?

Mme Jones : Tout à fait. Je recommande d'examiner les peines minimales obligatoires et de songer à les réduire pour permettre le retour des peines avec sursis.

Nous avons aussi des peines discontinues qui peuvent être purgées les fins de semaine, mais le tribunal pénal ne le permet que pour les peines de 90 jours et moins. Cette possibilité devrait être offerte pour des peines plus longues, peut-être deux ans moins un jour. Cela permettrait aux femmes de rester à la maison avec leurs enfants la semaine; quelqu'un d'autre pourrait s'en occuper la fin de semaine. Dans la mesure du possible, ces femmes pourraient travailler dans la collectivité la semaine ou prendre soin de leurs enfants. À l'heure actuelle, cette possibilité n'est offerte que pour les peines de 90 jours ou moins. Une autre option consiste à purger la peine toutes les fins de semaine, ce qui fait en sorte que ces femmes doivent se rapporter et respecter certaines limites pendant une longue période.

Mme Fenske : Je ferais écho aux commentaires de Mme Jones au sujet du régime de détermination de la peine, de l'abolition des peines minimales obligatoires et des possibilités de peines discontinues, et d'autres solutions créatives.

Pour répondre à votre question, madame Pate, au sujet du recours à l'article 29, je dirais qu'il est sous-utilisé et qu'il représente une possibilité de transfert vers un environnement thérapeutique. Il y a quelques étapes à respecter. Tout d'abord, il faut investir plus dans les programmes et services de soutien en santé mentale pour veiller à ce que les gens qui souffrent de maladies mentales ne se retrouvent pas dans le système de justice pénale et ne soient même pas incarcérés.

Trop souvent, ces gens sont emprisonnés parce que la communauté n'a pas su répondre à leurs besoins en santé mentale. En gros, on les punit pour leur déficience. Bon nombre de ces personnes ne devraient tout simplement pas se retrouver en prison.

Bon nombre des personnes en prison pourraient être prises en charge dans un environnement thérapeutique associé à des dispositions de sécurité. Il faut investir davantage dans ces possibilités à l'extérieur des prisons; c'est très important.

Un autre élément auquel j'ai fait référence dans mes notes d'exposé, c'est le recours accru aux environnements thérapeutiques à l'intérieur des prisons. Ce serait une bonne chose pour les gens qui doivent être incarcérés, ce qui représente un petit nombre, à mon avis. Il y a les milieux de vie avec services de soutien et les rangées réservées aux délinquants ayant

health ranges. CSC tends to change the names of them from time to time. Those offer some intermediate level interventions. They are bed limited, so we're looking at 22 maxing out at about 33 beds at its highest in Stony Mountain in an offender population of 800, where they get additional supports, where they get almost one-on-one institutional parole officer support and regular contact with a whole team of folks who are taking a much more holistic approach to correctional planning.

I would suggest that is one of the current best practices within the institution. There is no reason why they couldn't be doing that for more people who are incarcerated. They've already got some of those tools in place.

Certainly moving people out of jail would be the first thing I would suggest looking at. For those who have to be there, I would suggest increasing the opportunities around therapeutic settings or having even an accredited psychiatric wing to the prison itself.

If people need psychiatric care here in Manitoba, they end up having to be transferred to RPC, to the Regional Psychiatric Centre. That decision to transfer is one that is made on the basis of it being a warden-to-warden decision. A psychiatrist can only recommend. If that care is what is necessary, that level of care the RPC is offering, it means taking people out of the province to provide it. At the same time that you are trying to provide more intensive mental health supports, you are removing them from their family supports that might be here. That also raises a lot of concerns.

I am thinking of a client who has actually withdrawn consent to treatment because he didn't want to miss his visits with his grandmother. He is refusing care and wouldn't be transferred to RPC. Knowing that he needed that care and knowing that it was available for him, he just wouldn't go.

The Chair: Those are tough decisions to have to make. We're just about out of time but I actually have a couple of questions, if I can beg indulgence.

I would like to ask Alexa Potashnik a question. You spoke of the isolation of African Canadians in the Prairies in particular. I am wondering how that social isolation would impact the experiences of African Canadians in the prison system in the Prairies.

Ms. Potashnik: With just under 3 per cent of the population of Black people in Manitoba, like I said before, there are huge pockets of isolation. When you are one of the only Black people in your community there are not a lot of areas or community resources to really connect with folks you can identify with.

des troubles de santé mentale. Le SCC tend à modifier les noms de temps en temps. On y offre des interventions de niveau intermédiaire. Ces zones ont un nombre restreint de lits, donc on parle de 22 jusqu'à un maximum de 33 lits pour l'établissement de Stony Mountain, pour une population de 800 délinquants, et on y offre du soutien supplémentaire, l'appui d'un agent de libération conditionnelle en établissement — à raison d'un pour un, ou presque — et un contact régulier avec une équipe qui adopte une approche beaucoup plus holistique à l'égard de la planification correctionnelle.

Je crois qu'il s'agit de l'une des meilleures pratiques au sein de l'établissement. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas offrir ces services à plus de gens. De nombreux outils sont déjà en place.

La première chose que j'envisagerais, ce serait de sortir les gens des prisons. Pour ceux qui doivent y rester, je proposerais d'accroître les possibilités d'accès à un environnement thérapeutique ou d'établir une aile psychiatrique accréditée à même la prison.

Au Manitoba, les gens qui ont besoin de soins psychiatriques doivent être transférés au centre psychiatrique régional. La décision de transférer une personne est prise par le directeur de l'établissement. Les psychologues peuvent uniquement faire des recommandations. Si une personne a besoin des soins offerts par le centre, alors elle doit être transférée en dehors de la province pour les recevoir. Alors qu'on tente d'offrir plus de soutien en santé mentale, on éloigne ces gens du soutien familial dont ils pouvaient bénéficier. C'est préoccupant.

Je pense à un client qui a retiré son consentement au traitement parce qu'il ne voulait pas renoncer aux visites de sa grand-mère. Il refuse de recevoir des soins et ne voulait pas être transféré au centre psychiatrique régional. Il savait qu'il avait besoin de ces soins et qu'on pouvait lui offrir, mais il ne voulait pas y aller.

La présidente : Ce sont des décisions difficiles à prendre. Nous n'avons presque plus de temps, mais j'avais quelques questions à vous poser. Je vous remercie de votre indulgence.

J'aimerais poser une question à Alexa Potashnik. Vous avez parlé de l'isolement des Canadiens d'origine africaine dans les Prairies, de façon particulière. Je me demande quelle est l'incidence d'un tel isolement social sur l'expérience des Afro-Canadiens dans le système carcéral des Prairies.

Mme Potashnik : Puisqu'un peu moins de 3 p. 100 de la population noire habite au Manitoba, comme je l'ai dit plus tôt, énormément de gens sont isolés. Lorsqu'il n'y a qu'une seule personne de race noire dans une collectivité, les ressources communautaires lui permettant d'entrer en contact avec des gens dont elle se sent proche sont limitées.

Specifically, within the prison system in Stony Mountain, from what I've heard throughout the community, for the activism and grassroots work that we do there is a smaller number of Black inmates. This leads to not a lot of opportunity for Black people in prison to have that connection to other Black people since they are the only ones who are incarcerated. There is not a community or anyone to talk to about experiences they face specifically when it comes to anti-Black racism and discrimination.

It's difficult to pinpoint because there is no tangible evidence. It's like emotional evidence that I am hearing from people, family and friends who have served a couple of years in Stony. They were oftentimes Black men, let's say one Black inmate for every 30. The numbers are quite small and there is no foundation for built experience and shared experience.

There needs to be a system. When I was researching the African-Canadian Justice Strategy, similar to the Aboriginal Justice Strategy, the African Canadian Legal Clinic was presented. It hasn't really taken off on a national level, from what I understand. Obviously anti-Black racism persists throughout Canada, but it also persists in other communities of colour. Although there is a high number of other inmates of colour, anti-Black racism is still real. They can't connect with other people of colour within that system.

There needs to be a reassessment and support group. That's why what was borne out of Black Space with Project Heal. Although we're not dealing with people who have been incarcerated, the social isolation is very prevalent. There are not a lot of Black folks within many areas of Winnipeg. We're very spread out.

The Chair: I have one other quick question for Zilla Jones. You mentioned in your opening remarks that many people fear going to Stony Mountain because of things they have previously experienced or things they have heard.

Can you speak at all to how staff deal with competing gangs and other kinds of conflicts that may occur?

Ms. Jones: My understanding is that they are assessed by security when they are first placed in a penitentiary. Some of them are coming out of provincial custody. They have already been on remand and they are now transferred. Some of them maybe weren't in custody and now they are. It usually takes about two weeks, from what I am told, for them to figure out where to put them. They have a holding area. They talk to the former institution they're coming from to see their gang connections. They ask them who they can and can't be housed with. They ask if they have family members in the institution and

Dans le système carcéral de Stony Mountain, d'après ce que j'ai entendu dans la collectivité, concernant le travail que nous réalisons sur le terrain là-bas, il y a un petit nombre de détenus noirs. Cela fait en sorte qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités pour les Noirs incarcérés d'établir des liens avec d'autres Noirs puisqu'ils sont les seuls en prison. Ils n'ont personne à qui parler de leur expérience surtout en ce qui concerne le racisme et la discrimination envers les Noirs.

C'est difficile à définir, car il n'y a pas de preuve concrète. Ce sont des témoignages empreints d'émotion que me livrent des gens, des familles et des amis qui purgent deux ou trois ans d'emprisonnement dans l'établissement de Stony. Il s'agissait souvent d'hommes noirs; disons que sur 30 détenus, il y avait un homme noir. Ils sont peu nombreux et il n'y a pas de bases leur permettant de parler de leur expérience avec d'autres personnes.

Il faut qu'il y ait un système. Lorsque je faisais des recherches sur la stratégie relative à la justice applicable aux Afro-Canadiens, qui est similaire à la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, l'African Canadian Legal Clinic a été présentée. Je crois comprendre que les choses n'ont pas vraiment décollé à l'échelle nationale. Évidemment, le racisme envers les Noirs existe toujours au Canada, mais c'est aussi le cas pour d'autres communautés de couleur. Bien qu'il y ait un grand nombre d'autres détenus de couleur, les Noirs subissent encore le racisme. Ils ne peuvent pas établir de relations avec d'autres personnes de couleur dans le système.

On doit faire une réévaluation et créer un groupe d'aide. Voilà le fondement de Project Heal. Bien que nous ne travaillons pas auprès de gens incarcérés, l'isolement social est très répandu. Il y a peu de communautés de Noirs dans les quartiers de Winnipeg. Nous sommes très dispersés.

La présidente : J'ai une autre brève question qui s'adresse à Zilla Jones. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que bien des gens ont peur d'être incarcérés à Stony Mountain en raison de ce qu'ils ont vécu auparavant et des choses qu'ils ont entendues.

Pouvez-vous nous dire comment le personnel gère la situation des gangs qui s'affrontent et d'autres types de conflits qui peuvent survenir?

Mme Jones : Je crois comprendre que les gens sont évalués par le personnel de la sécurité lorsqu'ils sont admis dans un pénitencier. Certains d'entre eux étaient dans un établissement provincial auparavant. Ils ont déjà été en détention provisoire et sont maintenant transférés. Certains n'étaient peut-être pas en détention et le sont maintenant. D'après ce qu'on me dit, il faut à l'établissement habituellement deux semaines pour déterminer où ils placeront les détenus. Il y a une aire d'attente. Les membres du personnel de l'établissement discutent avec ceux de l'établissement d'où proviennent les détenus pour vérifier s'ils

if they get along with them. They go through this checklist and assessment with people, and then they determine their security placement.

Some people will have to go to maximum. Some might be able to start in medium. Within that they have their ranges. At Stony there is an Indian Posse range. That's one of the big gangs in the province. Manitoba Warriors is another one. Those two don't get along. Most of the gangs don't. Most of the other gangs do not like the Indian Posse. They have to make sure, if they are associated with one or the other, that they don't have contact. If one sees another they will kill them, and people know that.

Plus there is also the issue of whether they testified against somebody or whether they have some other reason that somebody doesn't like them. What can be a problem for people is if they are already serving a sentence and then they get brought in to testify. They say that everyone sees them leaving and they know they're going to rat. They don't want to come back that night, and they have to because they're inmates.

There are all these different security issues. The staff do their best to try to put people somewhere that's safe, but they can't watch people 24 hours a day. There have been times when a door gets opened and it takes seconds for somebody to get in and beat somebody. I've had clients do that. I've had it done to clients.

Sometimes the way to get along in the institution is to become a gang member, especially younger inmates. This is a problem for a lot of 18 or 19-year-olds in their first offence. They get sent to Stony Mountain. They get recruited. I know sometimes some of the white inmates get recruited into the white power groups. If they are from a community that has a lot of people in Indian Posse, it might be that gang. It depends on the gang. There are bikers.

They will get initiated. One of the things they have to do when they're initiated is beat somebody up. The higher-ups will orchestrate it, put hits on people and have people do that. I have one client who ordered that and was found to have got some younger kid to attack somebody.

Often what the guards do is they are watching from a distance. They have surveillance but it's on video. If it gets too dangerous, they're not going in there because they don't want to risk themselves. They have tasers and stuff like these carbines that they have. If they can't get close enough to do that, they will retreat. They will lock the doors and they will call for backup,

ont des liens avec un gang. Ils leur demandent avec qui ils peuvent être logés et avec qui ils ne peuvent pas l'être. Ils leur demandent s'il y a des membres de leur famille dans l'établissement et s'ils s'entendent bien avec eux. Ils font toutes ces vérifications et déterminent la cote de sécurité par la suite.

Certaines personnes seront classées au niveau de sécurité maximale; d'autres peuvent d'abord être classées au niveau de sécurité moyenne. Cela comprend différents niveaux. À Stony, il y a des membres du gang Indian Posse. C'est l'un des gangs importants de la province. Le gang Manitoba Warriors en est un autre. Les deux ne s'entendent pas. C'est le cas de la plupart des gangs. La majorité des autres gangs n'aiment pas Indian Posse. Ils doivent s'assurer que, s'ils sont liés à l'un ou à l'autre, il n'y a pas de contact entre eux. Si un membre d'un gang voit un membre de l'autre gang, il le tuera, et les gens le savent.

De plus, il y a la question de savoir s'ils témoigneront contre quelqu'un ou s'il y a d'autres raisons pour lesquelles une personne ne les aime pas. Ce qui peut constituer un problème pour les gens, c'est s'ils sont en train de purger une peine et qu'ils témoignent. Ils disent que tout le monde les voit partir et savent qu'ils dénonceront des gens. Ils ne veulent pas retourner en prison ce soir-là, mais ils doivent le faire, car ce sont des détenus.

Il y a toutes ces questions de sécurité. Les membres du personnel font de leur mieux pour que les gens soient dans un endroit sécuritaire, mais ils ne peuvent pas les surveiller 24 heures sur 24. Il arrive qu'une porte reste ouverte et qu'en quelques secondes, un détenu entre pour en battre un autre. Certains de mes clients l'ont fait et d'autres l'ont subi.

Parfois, pour que les choses se passent bien pour eux dans l'établissement, ils doivent devenir membres d'un gang, surtout les jeunes détenus. C'est un problème pour bon nombre de jeunes de 18 ou 19 ans qui en sont à leur première infraction. On les envoie à Stony Mountain. Ils sont recrutés. Je sais que parfois, des détenus blancs sont recrutés par les groupes suprémacistes blancs. S'ils viennent d'une collectivité qui compte un grand nombre de membres du gang Indian Posse, il peut s'agir de ce gang. Cela dépend du gang. Il y a des motards.

Ils seront initiés. Ce qu'ils doivent faire, entre autres, lorsqu'on les initie, c'est battre quelqu'un. Les supérieurs organisent le tout, commandent le coup et ordonnent à des gens de le faire. Un de mes clients a ordonné un tel acte et on a constaté qu'il avait demandé à un jeune de s'en prendre à quelqu'un.

Souvent, les gardiens observent ce qui se passe de loin. Ils font de la surveillance, mais par vidéo. Si la situation devient trop dangereuse, ils n'interviennent pas, car ils ne veulent pas prendre de risques pour eux-mêmes. Ils ont des pistolets Taser et d'autres armes, comme des carabines. S'ils ne peuvent pas s'approcher suffisamment, ils se retireront. Ils verrouilleront les portes et appelleront des renforts, mais ils ne s'en mêleront pas. Pendant

but they are not getting in there. In that time somebody can be beaten unconscious.

Inmates know this and they're terrified. If a federal sentence is coming up, they don't feel they will be protected. It's a real concern for safety.

The Chair: I thank all of you very much for being here with us this evening, for your testimony and for your responses to our questions. We appreciate your time. If any of you have written submissions that you would like to leave with us, we would be happy to receive those.

We have one witness for the open panel. You are all free to stay.

I ask Serena Hickes to come forward, please.

Serena Hickes, as an individual: My name is Ekwalak, but my English name is Serena. I am an Inuit woman who grew up in the south. My father attended day school in the north. He was determined that he would arm his children with a western education so we could include our culture in that.

I am here on my own. I am sort of attached to Elizabeth Fry but not right now. I would like to put that on the record. One thing that surprised me is that I haven't heard the Inuit perspective. Inuit people are brought south for incarceration, especially if they have a health condition because Nunavut does not have sustainable health care at all. Due to the fact of a low population, no specialists can consistently stay there because they will actually lose their specialty licences. People have a chronic health condition, especially the mental health issue that is usually brought on by attending residential or day schools. I think they have forgotten how horrific they were. They not only went through horrible treatment at residential school, but at 3:30 or four o'clock they were sent home to their parents who they were told to hate and back into a home of culture that they were told to hate and not to practise.

I wear my tattoos very proudly because my grandmother, my *nanachuk*, would have been arrested and put in jail for showing pride in her culture.

Speaking of the fact that we are on Treaty 1 land with five language groups and the Red River Metis, how do they pick which elder they are to have? They are going to leave somebody out. How do they choose what agency to represent them? We have five language groups. We have the Metis. We have Inuit people who are often triggered by the smell of sage.

That brings us right back into the trauma. It took me a long time to accept the fact that in my home where I do smudge I have to be very careful when family members come, especially my aunts, uncles and the elders. I have to hide it out of respect that it could trigger them, especially if they were incarcerated. I do have family members that have been incarcerated. For the

ce temps, une personne peut être battue au point d'en perdre conscience.

Les détenus le savent et ils sont terrifiés. S'ils savent qu'ils purgeront une peine fédérale bientôt, ils ne sentent pas qu'ils seront protégés. C'est une réelle préoccupation pour la sécurité.

La présidente : Je vous remercie beaucoup de votre présence, de vos témoignages et des réponses que vous nous avez fournies. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de venir comparaître. Si vous voulez nous soumettre des mémoires, nous serons ravis de les recevoir.

Nous accueillons un témoin pour le groupe ouvert. Vous pouvez tous rester si vous le souhaitez.

Je demanderais à Mme Serena Hickes de se présenter.

Serena Hickes, à titre personnel : Je m'appelle Ekwalak, mais en anglais, je m'appelle Serena. Je suis une Inuite qui a grandi dans le Sud. Mon père est allé à l'externat dans le Nord. Il était déterminé à offrir à ses enfants une éducation occidentale de sorte que nous puissions y inclure notre culture.

Je comparais devant vous à titre personnel. Je suis en quelque sorte liée à Elizabeth Fry, mais pas en ce moment. Je veux le signaler. Je suis étonnée de ne pas avoir entendu le point de vue des Inuits. Les Inuits sont incarcérés dans le Sud, surtout s'ils sont malades, car il n'y a pas de système de soins de santé durable au Nunavut. Parce que la population est faible, les spécialistes ne peuvent pas rester parce qu'ils perdront leur permis de spécialiste. Il y a des gens qui ont une maladie chronique, surtout des problèmes de santé mentale qui résultent habituellement de leur expérience dans les pensionnats ou les externats. Je crois qu'ils ont oublié à quel point c'était horrible. Non seulement ils ont subi des traitements horribles dans les pensionnats, mais à 3 h 30 ou à 4 heures, on les envoyait chez leurs parents qu'on leur enseignait à détester et dans une culture qu'on leur enseignait à détester et à ne pas pratiquer.

J'ai des tatous dont je suis très fière, car ma grand-mère, ma *nanachuk*, aurait été arrêtée et emprisonnée si elle avait montré qu'elle était fière de sa culture.

Concernant le fait que nous sommes sur le territoire visé par le traité nº 1 incluant cinq groupes linguistiques et les Métis de la rivière Rouge, comment choisissent-ils leur aîné? Ils excluront quelqu'un. Comment choisissent-ils qui les représentera? Il y a cinq groupes linguistiques. Il y a les Métis. Il y a les Inuits et l'odeur de la sauge.

C'est ce qui nous ramène à la question du traumatisme. Il m'a fallu beaucoup de temps pour accepter qu'à mon domicile, où je fais de la purification, je doive faire très attention lorsque des membres de ma famille viennent, surtout mes tantes, mes oncles et les aînés. Je dois le cacher en raison de ce que cela pourrait déclencher, surtout s'ils ont été incarcérés. Des membres de ma

Inuit people, that's a $2,000 and up return ticket to visit a family member. Many Inuit people rely on those of us who live in the south to go and visit them. All of the jails in southern Manitoba are used to seeing my name because I am not there as a social worker but as a family friend. I am there to help keep the culture available.

It is really frustrating that still isn't a topic. We have many people, as Alexa Potashnik, that are so marginalized they just don't fit in. Every day I wake up here, I am the wrong Indigenous. I am told to go home, and I am sitting there thinking that I can't. I have a child with three chronic health conditions. I can't go home.

The racism the Inuit feel is hard. I am an educated woman with two degrees and I deal with racism on a weekly basis because I am the wrong Indigenous in this province. Not a lot of people like my boldness on that, but I'll say it. I am. There is no representation of a cultural component in our southern jail systems. There isn't even in Nunavut, to be quite honest.

My second point is preventative care. I'll use sexual sadism as an example. Someone who is diagnosed with that by a forensic psychiatrist that recommends meeting once a week or biweekly with a forensic psychologist can't afford that. It's not covered. The only way to get it covered is to commit a crime.

Where is our preventative care? I could give a long list of preventative care that we could be doing in this province alone, but I'll use that one as the extreme one. Forensic psychologists are not covered. How is it possible that we're feeding into the business of prisons? I heard Senator Pate ask what we can do in our community. We would help people with preventative care so that we don't have people utilizing our prison system like a revolving door.

I think it was Zilla Jones who said that they will refuse treatment. If they have someone like me who is visiting them, they will not be sent away. It is frustrating that we can't even offer something like that. I am a firm believer that there is a very small percentage of people who actually should be in jail. It's ridiculous that we're still expanding and building, but that's a whole other story. That's what I would like to put forward.

Senator Pate: I thank you for raising the issue. As an Inuk woman, you have raised issues that we haven't necessarily looked at here. As you probably know, there are jails in this region where they send Inuit men, and most of the Inuit women end up going to Joliette or to B.C.

famille ont été incarcérés. Pour les Inuits, un billet aller-retour pour visiter un membre de la famille coûte au moins 2 000 $. Un grand nombre d'Inuits comptent sur nous, qui vivons dans le Sud, pour leur rendre visite. Toutes les prisons qui se trouvent dans le Sud du Manitoba ont l'habitude de voir mon nom, car je n'y vais pas en tant que travailleuse sociale, mais en tant qu'amie de la famille. Je suis là pour aider à maintenir l'accès à la culture.

Il est vraiment frustrant que ce ne soit toujours pas un sujet. Tout comme le disait Alexa Potashnik, bien des membres de notre peuple sont tellement marginalisés qu'ils n'arrivent pas à s'intégrer. Chaque matin, quand je me réveille, je suis la méchante Autochtone. On me dit de retourner chez moi, et je me dis que je ne peux pas. J'ai un enfant qui souffre de trois troubles de santé chroniques. Je ne peux pas retourner chez moi.

Le racisme que subissent les Inuits est dur. Je suis une femme qui a fait des études, qui a deux diplômes, et je fais face au racisme semaine après semaine parce que je suis la méchante autochtone dans cette province. Peu de gens aiment mon effronterie à cet égard, mais je le dis. Dans nos prisons du Sud, la composante culturelle est inexistante. C'est même le cas au Nunavut, pour tout dire.

Je veux également parler des soins préventifs. Je vais prendre le sadisme sexuel comme exemple. Une personne qui reçoit un tel diagnostic d'un psychiatre judiciaire qui lui recommande de rencontrer un psychologue judiciaire une ou deux fois par semaine n'a pas les moyens de le faire. Ce n'est pas couvert. Ce ne sera couvert que si la personne commet un crime.

Qu'en est-il de nos soins préventifs? Je pourrais vous donner une longue liste de soins préventifs qui pourraient être fournis dans cette seule province, mais je vais utiliser cela comme l'exemple extrême. Les services des psychologues judiciaires ne sont pas couverts. Comment est-il possible que nous alimentions les activités pénitentiaires? J'ai entendu la sénatrice Pate demander ce que nous pouvons faire dans notre collectivité. Il s'agit d'aider les gens avec des soins préventifs de sorte qu'ils n'utilisent pas notre système carcéral comme une porte tournante.

Je crois que c'est Zilla Jones qui a dit qu'ils refusent de suivre un traitement. S'il y a quelqu'un comme moi qui leur rend visite, ils ne seront pas chassés. Il est frustrant de voir que nous ne pouvons même pas offrir une telle chose. Je suis convaincue que seulement une très faible proportion des gens devraient être en prison. Il est ridicule que nous agrandissions et construisions encore des prisons, mais c'est une tout autre histoire. C'est ce que j'aimerais faire valoir.

La sénatrice Pate : Je vous remercie de soulever la question. En tant que femme inuite, vous avez soulevé des questions que nous n'avons pas nécessairement examinées. Comme vous le savez probablement, il y a des prisons dans la région où l'on

The numbers are small, but that doesn't mean they shouldn't be taken into account. Thank you for that.

That is just a comment and not really a question.

Senator Cordy: We've not heard about some of the issues you've raised. We certainly have heard about preventative care. We have certainly heard about a lot of the lack of psychiatrists and psychologists. We have heard about the cost also. Very few people have a health plan coverage. Even if they do, it will not cover the full cost and forensic psychologists are not covered.

I heard your comment on the small percentage of people who should be in jail. I think our previous witnesses talked a lot about alternatives to incarceration that we should be looking at. Thank you.

Ms. Hickes: Thank you very much for letting me be a witness.

The Chair: Serena, we didn't dismiss you yet.

Ms. Hickes: I was terrible at school because I don't sit well.

The Chair: Thank you so much for being here this evening and for sharing with us. Actually one of our analysts, Jean-Philippe, was just reminding me that we actually met with two Inuit prisoners in New Brunswick. They expressed a lot of frustrations about a number of things such as food, lack of access to culturally specific foods and not much awareness of or attention paid to their particular needs around ceremonies.

I don't know if there was anything else that sort of stood out for you. He's trying to talk to me while I am trying to listen, so I've invited him to take the microphone directly.

Jean-Philippe Duguay, Analyst, Library of Parliament: I would just add elder representation as well. They felt doubly discriminated against because of that. One of them was placed in a cell where I think a heater or something was running above his head the whole time. It was always on. They didn't know where to move him because he didn't exactly fit with the other Indigenous individuals, but he didn't fit with the general population.

The Chair: It highlights what you were saying. It really reaffirms the isolation and marginalization of being the "wrong Indigenous group" in this part of the country. That is really important information for us to hear.

envoie des hommes inuits, et la plupart des femmes inuites se retrouvent à Joliette ou en Colombie-Britannique.

On parle d'un petit nombre, mais cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas en tenir compte. Je vous remercie.

Il s'agit d'une observation, et non pas vraiment d'une question.

La sénatrice Cordy : On ne nous a pas parlé des questions que vous avez soulevées. On nous a certes parlé des soins préventifs et en grande partie du manque de psychiatres et de psychologues. On nous a également parlé des coûts. Très peu de gens ont un régime de santé. Même s'ils en ont un, il ne couvre pas la totalité des coûts et les services d'un psychologue judiciaire.

J'ai entendu votre observation selon laquelle seule une petite proportion de gens devrait être en prison. Je crois que nos témoins précédents ont beaucoup parlé de solutions de rechange à l'incarcération que nous devrions examiner. Merci.

Mme Hickes : Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de témoigner.

La présidente : Serena, nous ne vous avons pas encore invitée à vous retirer.

Mme Hickes : J'étais terrible à l'école parce que je ne tenais pas en place.

La présidente : Je vous remercie beaucoup de votre présence et de vos témoignages. En fait, un de nos analystes, Jean-Philippe, me rappelait que nous avions rencontré deux détenus inuits au Nouveau-Brunswick. Ils ont exprimé beaucoup de frustrations sur un certain nombre de choses, comme la nourriture, l'accès restreint à de la nourriture propre à leur culture et le manque d'attention accordée à leurs besoins quant aux cérémonies.

J'ignore si autre chose vous a frappé en quelque sorte. Il essaie de me parler pendant que j'essaie d'écouter et je l'invite donc à intervenir directement.

Jean-Philippe Duguay, analyste, Bibliothèque du Parlement : J'ajouterais seulement la représentation des aînés. Ils se sentent doublement discriminés en raison de cela. L'un d'entre eux a été placé dans une cellule où, je crois, un appareil de chauffage ou autre chose fonctionnait tout le temps juste au-dessus de sa tête. L'appareil ne s'arrêtait pas. Ils ne savaient pas où placer le détenu, car il ne convenait pas vraiment de le placer ni avec les autres Autochtones, ni avec la population générale.

La présidente : Cela met en évidence ce que vous disiez et confirme vraiment que les gens subissent de l'isolement et de la marginalisation parce qu'ils constituent le « méchant groupe d'Autochtones » dans cette région du pays. C'est de l'information très importante pour nous.

Ms. Hickes: What you said about the heater is funny because we're storytellers. You gave me five minutes, and I thought I was never going to be able to pull this off.

I am always boiling in the south. I have other women come up to me and say, "Oh, menopause," and I am like, "Actually, no, I am just Inuk. I am always warm." That's something that people don't' take into account. Even when they are transferred to the hospital I'll have a family member text me or message me, and I know immediately why. It's because they want a fan. If you see a shy Inuk or a quiet Inuk, it means something is wrong. We're actually really bubbly and rambunctious. They feel very marginalized when they ask me to go down to the nurse's desk and ask the guards to please give them a fan.

The Chair: They are feeling marginalized and disempowered. That's a part of the conditions that get set up at that whole prison complex.

Ms. Hickes: Yes.

The Chair: As I said earlier, thank you very much for being here, for your interest and for sharing. We have your testimony now on the record.

Thanks to everyone for being here this evening and for contributing to this work. We appreciate it.

(The committee adjourned.)

Mme Hickes : Ce que vous avez dit au sujet de l'appareil de chauffage est drôle, car nous sommes des conteurs. Vous m'avez accordé cinq minutes, et je ne croyais jamais pouvoir réussir.

J'ai toujours chaud dans le Sud. D'autres femmes me disent : « Ah, c'est la ménopause », mais c'est simplement parce que je suis une Inuite. J'ai toujours chaud. C'est un aspect que les gens ne prennent pas en considération. Même lorsqu'ils sont transférés à l'hôpital, les membres de ma famille m'envoient des messages, et je sais immédiatement pourquoi. C'est parce qu'ils veulent avoir un ventilateur. Si vous voyez un Inuit timide ou silencieux, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Nous sommes en fait pleins de vitalité et nous sommes turbulents. Ils se sentent très marginalisés lorsqu'ils me demandent de me rendre au bureau des infirmières et de demander aux gardiens de leur donner un ventilateur.

La présidente : Ils se sentent marginalisés et démunis. Cela fait partie des conditions qui sont établies dans l'ensemble de ce complexe carcéral.

Mme Hickes : Oui.

La présidente : Une fois de plus, je vous remercie beaucoup de votre présence, de l'intérêt que vous portez à l'étude et de vos observations. Vos témoignages seront consignés.

Je remercie tout le monde d'avoir été présent et d'avoir contribué aux travaux.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Thursday, October 4, 2018

John Howard Society of Manitoba:

John Hutton, Executive Director.

The Micah Mission:

David Feick, Executive Director.

Roman Catholic Diocese of Saskatoon:

Dianne Anderson, Coordinator, Restorative Ministry.

Elizabeth Fry Society of Manitoba:

Ashley Pankiw, Provincial Reintegration Worker.

Indigenous Women's Healing Centre:

Annetta Armstrong, Executive Director.

Manitoba Metis Federation:

Julyda Lagimodiere, Minister of Justice.

Southern Chiefs' Organization:

Chantell Barker, Community Justice Development Coordinator.

As individuals:

Ryan Steven Beardy, Former Inmate; Political Science Student, University of Winnipeg; Board of Directors, John Howard Society;

Jason Demers, Lecturer, Department of English, University of Regina;

Katharina Maier, Assistant Professor, Criminal Justice, University of Winnipeg;

Serena Hickes.

Black Space Winnipeg:

Alexa Potashnik, President and Founder.

Jones Law Office:

Zilla Jones, Defence Counsel.

Legal Aid Manitoba:

Allison Fenske, Attorney, Public Interest Law Centre.

TÉMOINS

Le jeudi 4 octobre 2018

Société John Howard du Manitoba :

John Hutton, directeur général.

The Micah Mission :

David Feick, directeur général.

Diocèse catholique romain de Saskatoon :

Dianne Anderson, coordonnatrice, ministère de la réparation.

Société Elizabeth Fry du Manitoba :

Ashley Pankiw, agente de réintégration provinciale.

Indigenous Women's Healing Centre :

Annetta Armstrong, directrice générale.

Fédération des Métis du Manitoba :

Julyda Lagimodiere, ministre de la justice.

Organisation des chefs du Sud :

Chantell Barker, coordonnatrice du développement de la Justice communautaire.

À titre personnel :

Ryan Steven Beardy, ex-prisonnier; étudiant en science politique, Université de Winnipeg; conseil d'administration, Société John Howard;

Jason Demers, conférencier, Département d'anglais;

Katharina Maier, professeure adjointe, justice criminelle;

Serena Hickes.

Black Space Winnipeg :

Alexa Potashnik, présidente et fondatrice.

Jones Law Office :

Zilla Jones, avocate de la défense.

Aide Juridique du Manitoba :

Allison Fenske, avocate, Centre juridique d'intérêt public.